

**STRATÉGIE NATIONALE POUR  
L'ECONOMIE BLEUE - ALGÉRIE  
SNEB - 2030**

---

<b>01 : Préface</b>	<b>06</b>
<b>02 : Résumé pour les décideurs</b>	<b>07</b>
<b>03 : Introduction</b>	<b>08</b>
<b>04 : L'Économie bleue et les cadres nationaux existants</b>	<b>15</b>
<b>05 : Vision et principes directeurs</b>	<b>18</b>
<b>06 : Les 11 axes stratégiques pour l'Économie bleue</b>	<b>24</b>
<b>06.1 : Axe 1 : Contribuer à la gouvernance globale des mers et des océans (échelles globale &amp; régionale)</b>	<b>24</b>
<b>06.2 : Axe 2 : Améliorer et adapter la gouvernance pour la mer et le littoral (national, inter- wilayas, wilaya, local)</b>	<b>27</b>
<b>06.3 : Axe 3 : Améliorer l'intégration et la résilience des villes côtières par rapport aux enjeux maritimes</b>	<b>35</b>
<b>06.4 : Axe 4 : Protéger et valoriser les potentiels des écosystèmes marins et littoraux et maintenir durablement les services que ces écosystèmes prodiguent à la société</b>	<b>37</b>
<b>06.5 : Axe 5 : Contribuer à la sécurité sanitaire du pays</b>	<b>48</b>
<b>06.6 : Axe 6 : Contribuer à la sécurité alimentaire du pays par une production durable</b>	<b>56</b>
<b>06.7 : Axe 7 : Contribuer à la sécurité hydrique et énergétique du pays</b>	<b>64</b>
<b>06.8 : Axe 8 : Apporter une réponse adaptée au défi climatique du pays</b>	<b>66</b>
<b>06.9 : Axe 9 : Contribution à la résilience socio-économique et de l'emploi, notamment celui des jeunes</b>	<b>69</b>
<b>06.10 : Axe 10 : Partager et transmettre les principes du développement durable et de l'économie bleue</b>	<b>78</b>
<b>06.11 : Axe 11 : Financer durablement et de manière efficiente l'économie bleue</b>	<b>81</b>
<b>07 : Annexe : Tableau SNEB et Plan du Gouvernement adopté en février 2020</b>	<b>86</b>
<b>08 : Annexe : Tableau croisé SNEB – ODD</b>	<b>88</b>

**A :**

**ACCOBAMS** : Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire de la Méditerranée  
**AFOM** : Atouts Forces Opportunités Menaces  
**AIS** : Automatic Identification System  
**AMP** : Aire marine protégée  
**ANDI** : Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement  
**ANDT** : Agence Nationale pour le Développement Touristique  
**ANGEM** : Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit  
**ANSEJ** : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes  
**ATRBSA** : Agence Thématique de Recherche en Biotechnologie et Sciences Agroalimentaires  
**ATRST-SNV** : Agence Thématique de Recherche en Sciences et Technologie - Sciences de la Nature et de la Vie

**B :**

**BEE** : Bon État Écologique

**C :**

**CAPA** : Chambre algérienne pour la pêche et l'aquaculture  
**CDB** : Convention sur la Diversité Biologique  
**CFEP** : Centre de formation et enseignement professionnel  
**CGPM** : Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée  
**CICTA** : Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique  
**CITES** : Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages  
**CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage  
**CNEB** : Comité National de l'Économie Bleue  
**CNL** : Commissariat National du Littoral  
**CNRDPA** : Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture  
**CNUDM** : Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer  
**CRBT** : Centre National de Recherche en Biotechnologie  
**CSC** : Convention Internationale sur la Sécurité des Conteneurs  
**CWEB** : Comité de Wilaya de l'Économie Bleue

**D :**

**DGF** : Direction Générale des Forêts  
**DGPA** : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture  
**DGRSDT** : Direction générale de la recherche scientifique et du développement technique  
**DPRH** : Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques

**E :**

**EB** : Économie Bleue  
**EFTP** : enseignement et la formation techniques et professionnels  
**EMR** : Énergies Marines Renouvelables  
**ENR** : Énergies Renouvelables  
**ENSB** : École Nationale supérieure de Biotechnologie  
**ENSSMAL** : École Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral  
**EPST** : Établissement public à caractère scientifique et technologique

**F :**

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
**FIE** : Formation Ingénieur Entrepreneur

**G :**

**GIPA** : Gestion Intégrée de la Pêche et de l'Aquaculture  
**GIZC** : Gestion Intégrée des Zones Côtières  
**GNL** : Gaz Naturel Liquéfié

**H :**  
**HCM :** Haut Conseil de la Mer

**I :**  
**ICCAT :** Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique  
**IMAP :** Programme de surveillance et d'évaluation Intégrée des zones marines et côtières  
**INN :** Illégale, Non déclarée, Non autorisée  
**ITPA :** Institut Technologique de Pêche et d'Aquaculture

**L :**  
**LNCAPPASM :** Laboratoire national de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité des milieux

**M :**  
**MADRP :** Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche  
**MARPOL :** Convention Internationale pour la Prévention de la Pollution Marine par les Navires  
**MedPAN :** Mediterranean Protected Areas Network  
**MDF :** Ministère Des Finances  
**MESRS :** Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
**MFEP :** Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnel  
**MICLAT :** Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire  
**MPPH :** Ministère de la Pêche et des Production Halieutiques  
**MTESS :** Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale  
**MSP :** Maritime Spatial Planning

**N :**  
**NIS :** Espèces Non Indigènes  
**NMCE :** Nouveau Modèle de Croissance Économique

**O :**  
**ODD :** Objectifs du Développement Durable  
**OMC :** Organisation Mondiale du Commerce  
**OMI :** Organisation Maritime Internationale  
**ONEDD :** Observatoire Nationale de l'Environnement et du Développement Durable  
**ONG :** Organisation Non Gouvernementale  
**ONM :** Office National de Météorologie  
**ONS :** Office National des Statistiques  
**ONU :** Organisation des Nations Unies

**P :**  
**PAC :** Plan d'Aménagement Côtier  
**PAGPA :** Plan d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries Algériennes  
**PAM :** Plan d'Action pour la Méditerranée  
**PAT :** Programme d'Action du Territoire  
**PDAU :** Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme  
**PEM :** Planification de l'Espace Maritime  
**PIB :** Produit Intérieur Brut PIB produit intérieur brut  
**PME :** Petites et Moyennes Entreprises  
**PMI :** Politique Maritime Intégrée  
**PMI-MED :** Politique Maritime Intégrée en Méditerranée  
**PMI/CC :** Politique Maritime Intégrée/Changement Climatique  
**PNUE/PAM :** Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée.

**R :**  
**RD :** Recherche et Développement  
**REMPEC :** Centre Régional Méditerranéen pour l'intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle  
**RMD :** Rendement Maximal Durable

**S :**

**SDAL :** Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral

**SDDAPA :** Schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture

**SERPORT :** Groupe Services Portuaires

**SGPP :** Société de Gestion des Ports de Pêche

**SIH :** Système d'Information Halieutique

**SMDD :** Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable

**SN GIZC :** Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières

**SNAT :** Schéma National d'Aménagement du Territoire

**SNEB :** Stratégie nationale pour l'économie bleue

**SNGC :** Service National des Gardes Côtes

**SNPD :** Convention sur les Substances Nocives et Potentiellement Dangereuses

**SPANB :** Stratégie et plan d'actions national pour la biodiversité

**SSPAL :** Système des Statistiques des pêches et de l'Aquaculture en Algérie

**STCW :** Convention Internationale sur les Normes de Formation des Gens de Mer, de délivrance des brevets et de veille

**U :**

**UA :** Union Africaine UE : Union Européenne

**UICN :** Union internationale pour la conservation de la nature

**UMA :** Union du Maghreb Arabe

**UPM :** Union pour la Méditerranée

**V :**

**VKC :** Virtual Knowledge Center

**VMS :** Vessel Monitoring System

**Z :**

**ZAA :** Zones d'Activités de l'Aquaculture

**ZEST:** Zones d'Expansion et Sites Touristiques

**ZPR :** Zone de pêche réglementée

Cette publication, que j'ai l'honneur de préfacier, témoigne de nombreux moments qui ont caractérisé le processus dynamique qui a permis de produire la première stratégie nationale pour l'économie bleue à l'horizon 2030, résultat d'une intelligence et d'un effort collectifs avec l'appui de nos partenaires, en particulier de l'Union Européenne. Un processus participatif qui nous a permis d'établir notre feuille de route, qui découle des engagements du Président de la République, en vue de mettre notre économie maritime sur le cap de l'économie bleue, le cap de la diversification économique.



A l'évidence nous sommes dans une région, la Méditerranée, où la mer a depuis toujours joué un rôle crucial pour le développement des populations et des activités. Des segments entiers de l'économie maritime sont en plein essor avec des perspectives très prometteuses dans d'autres domaines maritimes que nous qualifions de nouveaux ou d'émergents : biotechnologies marines, énergies marines, recyclage des engins maritimes, avec un potentiel important pour l'avenir.

L'Algérie qui a été active sur la question de la promotion et du développement de l'économie bleue en Méditerranée, ne doit pas être en reste, et la stratégie adoptée est notre levier pour la modernité maritime et pour l'intégration de l'économie maritime dans l'économie nationale de manière graduelle, ambitieuse et déterminée. Le Gouvernement algérien met ainsi au centre de sa stratégie la mobilisation et l'optimisation des ressources et des moyens disponibles dans les différents secteurs, en s'appuyant sur les partenaires publics et privés, sur l'innovation et sur les secteurs maritimes clés.

La stratégie Nationale de l'Économie Bleue est le fruit d'un processus complexe engagé depuis plusieurs années en Algérie et qui a pris un virage très important avec la Conférence de haut niveau format 5 + 5 sur l'économie bleue en Méditerranée occidentale organisée à Alger le 4 décembre 2018. Les efforts consentis ont directement nourri le processus national de préparation de la SNEB et permis une appropriation par les acteurs-clés lors de sa mise en œuvre.

Nous avons des sujets et des problématiques à traiter dans ce cadre et qui vont avoir un effet direct sur notre sécurité alimentaire, notre bien-être socio-économique et sur le développement du pays et sa résilience économique, de manière globale : la préservation de la qualité du milieu et des ressources marines ; l'adaptation de notre gouvernance marine aux enjeux complexes de l'économie bleue ; l'exploration et le développement de nouveaux segments tels que la pêche hauturière ; une régulation et un contrôle des différents usages en mer, notamment la pêche INN ; le renforcement des connaissances et des compétences marines pour asseoir le développement durable des zones marines et côtières et de leurs diverses ressources.

La situation de crise liée à la persistance de la pandémie de la Covid19 a montré combien les communautés maritimes et côtières ont su puiser dans leur génie pour innover, s'adapter et maintenir leurs activités. Nous devons construire sur cette base, et montrer, également, combien les secteurs maritimes sont des secteurs d'innovation par excellence. Ils offrent des opportunités et ouvrent des perspectives pour les entreprises, les jeunes, les femmes et pour l'économie de la connaissance, que notre stratégie de l'économie bleue œuvre à traduire en projets concrets avec des retombées directes sur la population et l'économie nationale.

**Hichem Sofiane SALAOUATCHI**  
**Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques**

La stratégie nationale pour l'économie bleue (**SNEB**) de l'Algérie présente la vision nationale et les principes directeurs qui guideront l'action du gouvernement, de ses partenaires et de la société civile à l'horizon 2030 dans les domaines liés à la mer et aux côtes. Cette stratégie doit couvrir à la fois les conditions d'exploitation, de régulation et de gestion de l'espace maritime national et de ses ressources pour en faire un support et un vecteur de développement et de valorisation économique durable pour l'ensemble du territoire algérien.

A cet effet, elle s'intègre et contribue pleinement aux différentes orientations et stratégies du gouvernement algérien ainsi qu'aux dispositions des stratégies et plans d'action internationaux (**ONU/ODD**), continentaux (**UA**), régionaux (**PNUE/PAM, FAO/CGPM/ICAAT, UpM**), infrarégionaux (**initiatives OuestMED et BlueMed**).

La **SNEB 2030** identifie les principaux axes d'intervention transversaux et structurants et les objectifs du gouvernement pour la mer et le littoral afin d'en faire un moteur de croissance et de développement durable pour les générations actuelles et futures. Enfin, elle veille en même temps à préserver durablement les services rendus par l'écosystème marin et côtier de l'Algérie. Cette stratégie traduit, aussi, l'engagement national et crée les conditions pour l'attractivité des investissements publics et privés ou pour le soutien des bailleurs de fonds internationaux ou régionaux. Elle est d'ores et déjà assurée de disposer du soutien de l'Union Européenne par un premier programme d'appui.

La **SNEB 2030** met en œuvre les principes directeurs de la stratégie nationale pour le développement durable, en veillant tout particulièrement à soutenir et à développer l'emploi et la création de valeur au niveau national sur l'ensemble des chaînes de valeur de l'économie nationale, que ce soit directement pour les secteurs maritimes et littoraux, dont le transport, la pêche, l'aquaculture, le tourisme et les loisirs mais également par les synergies et les opportunités avec les autres secteurs dont l'énergie, l'eau, l'industrie, l'agriculture et les services. A cet égard, la **SNEB** se veut innovante dans ses approches, et ce par le développement de l'intégration et la

transversalité des acteurs et des actions. Elle se veut pleinement complémentaire des actions et des schémas engagés par le Gouvernement tout en étant fédératrice des efforts pour relever les enjeux/objectifs du gouvernement avant d'assurer une mutation du modèle économique national et favoriser l'émergence des conditions d'un développement durable de l'Algérie.

Cette stratégie précise le cadre de la gouvernance qui définit le rôle des différents acteurs que ce soit pour la décision par les autorités publiques ou pour la concertation et la consultation de l'ensemble des parties prenantes pour relever les enjeux nationaux et locaux. La gouvernance s'appuiera autant que possible sur les structures existantes ou bien créera les instances jugées pertinentes et adaptées pour son exécution. L'initiative des acteurs sera promue, notamment par leur structuration volontaire (cluster, forum maritime et pôle d'excellence) avec l'appui de l'administration. La stratégie prévoit les modalités de sa mise en œuvre de son suivi, de son évaluation et révision afin de s'assurer que l'économie bleue contribue pleinement aux objectifs de développement durable actuels et futurs. A cet effet, des indicateurs de performance seront renseignés et suivis par des observatoires de l'économie bleue. La lisibilité et la transparence des informations assurera la pleine appréciation par tous de la contribution de l'économie bleue au niveau national, voire au niveau régional.

Gageant l'efficacité et la complémentarité de la SNEB, les orientations et les actions de la stratégie nationale seront déclinées dans les stratégies et les plans d'action sectoriels. Son opérationnalité sera assurée à la fois par une approche de type projet (site pilote) afin d'impulser et soutenir l'initiative locale et par une territorialisation adaptée au niveau local. Ainsi, cette déclinaison doit également trouver un prolongement aux différentes échelles pertinentes du territoire notamment pour la planification des espaces maritimes et la considération effective de l'interface terre-mer avec la gestion intégrée des zones côtières. Ces déclinaisons mettront en évidence sur un horizon de cinq ans les actions prioritaires et les activités principales du gouvernement et de ses partenaires, notamment les collectivités locales des wilayas côtières.

## QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE BLEUE ?

Résultat de l'exploitation et de la valorisation du capital maritime et littoral par les activités maritimes et littorales qu'elles soient économiques ou non économiques, l'économie bleue s'inscrit pleinement dans le développement durable en veillant à optimiser les retours (emplois, valeur ajoutée) sur les territoires littoraux ainsi que continentaux en maximisant la création globale de richesse le long de l'ensemble de la chaîne de valeur des secteurs, voire en développant des synergies entre les différents secteurs économiques tout en veillant à préserver le capital marin et littoral, notamment le patrimoine naturel et culturel marin.

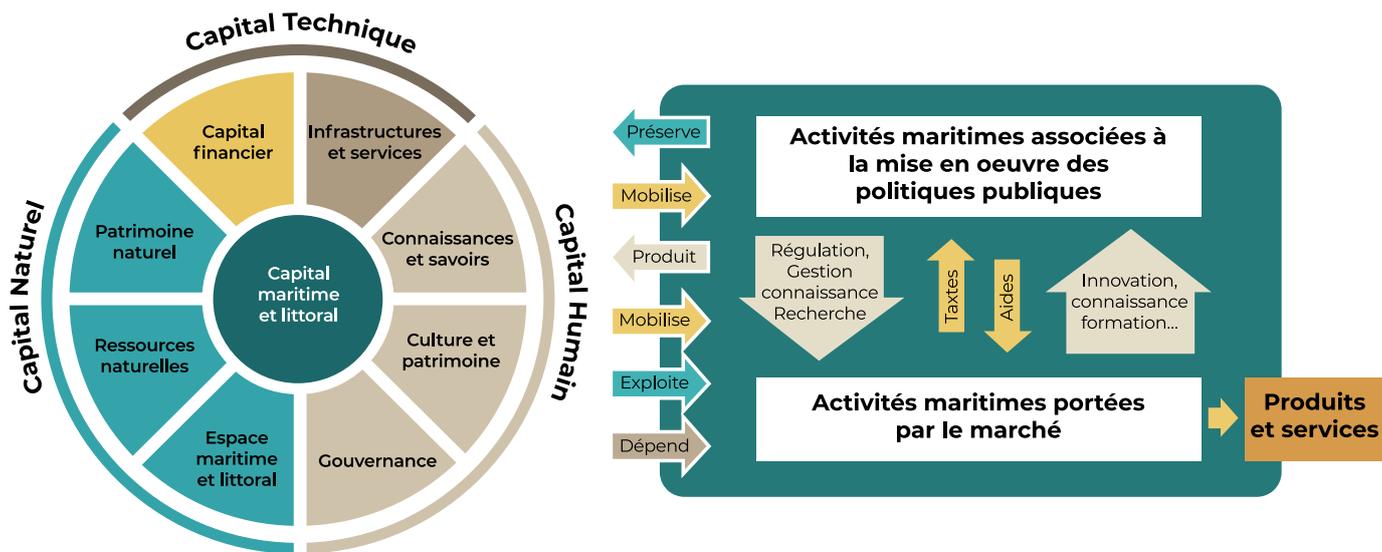


Figure 1: Schéma de présentation des composantes de l'économie (Source : Stratégies Mer et Littoral, 2018)

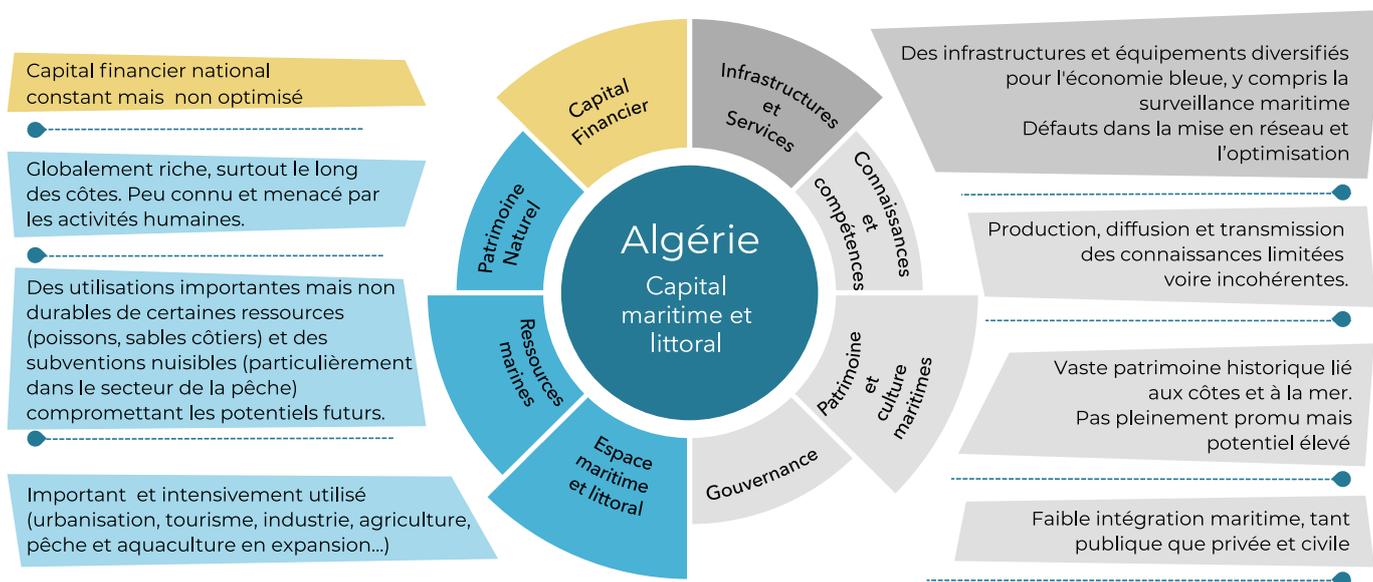
L'économie bleue constitue le pilier socio-économique de la politique maritime. Ainsi par construction et définition, elle est intégrée afin d'assurer la transversalité et la durabilité de ses actions et de contribuer pleinement à l'économie nationale sur tout le territoire.



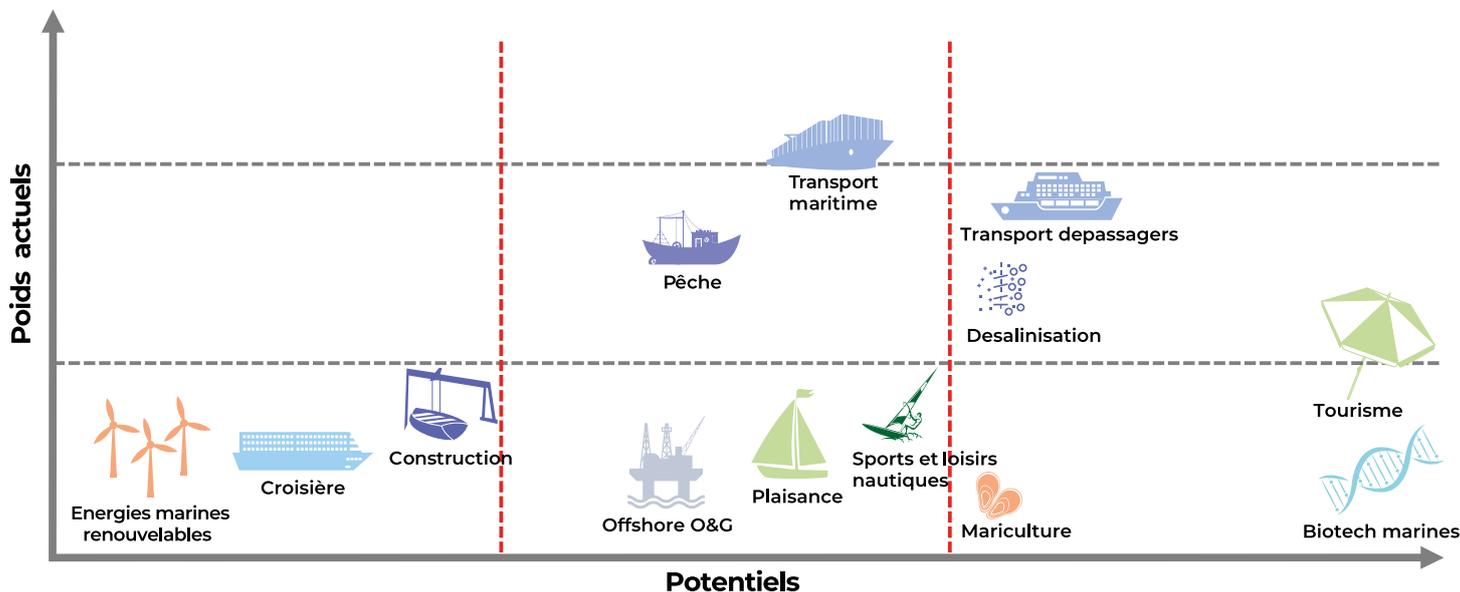
L'économie bleue algérienne comprend les activités maritimes et littorales **(i) économiques dont la pêche l'aquaculture, le transport maritime, les activités portuaires, le tourisme côtier, l'énergie, la construction et réparation navale, le dessalement de l'eau de mer, le traitement de l'eau, la télécommunication (i) non économiques dont la protection du patrimoine naturel, la surveillance et le suivi de l'environnement marin et littoral, la surveillance, le contrôle et le suivi des activités en mer, ainsi que la recherche scientifique.**

Son poids socioéconomique est de plus en plus important sur l'économie de l'Algérie, soit en tant que ressources, soit en tant que vecteurs pour les échanges avec le monde extérieur de tous types de produits et matériels nécessaires au fonctionnement de l'économie nationale. Sur la base des travaux réalisés dans le cadre du projet EU PMI/CC, le ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture lors de la conférence régionale OuestMED sur l'économie bleue a estimé que les activités et les services liés à la mer et aux littoraux représentaient au moins 20% du PIB national. Quinze millions d'algériens vivent dans les wilayas côtières et près de 67% du tissu industriel est concentré au Nord de l'Algérie. 7 millions d'Algériens ont, pour leur subsistance, un lien direct ou indirect avec la mer. L'économie marine et maritime emploie aujourd'hui près de 300 000 personnes d'une manière directe et près de 450 000 personnes d'une manière indirecte (DGPA, 2019) (Estimation intersectorielle 2019).

L'évaluation du capital maritime et littoral est représentée sur la figure suivante. Avec une façade maritime de 1.620 km, les diverses côtes sont bien couvertes par des infrastructures avec 44 sites de débarquements (ports, plages d'échouage, abris aménagés et abris naturels). L'Algérie possède une biodiversité et des ressources marines importantes qui sont menacées, comme les écosystèmes qui leur sont associés. Des instituts, écoles et agences maritimes et côtières dédiés contribuent au développement de la culture et des connaissances maritimes existantes. Toutefois, avec près de 40 % de la population et 38 % des industries, plus de 60 % des activités les plus polluantes concentrées sur les côtes, les zones côtières sont intensivement utilisées (urbanisation, tourisme, industrie, agriculture, pêche et aquaculture en expansion...). Ainsi, les composantes du capital naturel sont soumises à une pression importante des activités humaines telles que le patrimoine et les ressources, et même l'espace. A cela, il y a lieu de souligner que la côte algérienne, au même titre que l'ensemble du bassin méditerranéen est considérée par le GIEC, comme un « hotspot » des changements climatiques. Pour assurer la préservation et la transmission de ce capital aux générations futures, des composantes du capital humain telles que la gouvernance et la connaissance doivent encore être développées.



La figure suivante présente le poids socioéconomique des secteurs de l'économie bleue et leur potentiel de développement. Ce développement est lié aux potentiels du capital maritime et littoral (existence de ressources, espace, diversité écosystémique). Il peut induire plusieurs actions en fonction de la maturité du secteur telles que le soutien à la recherche et à l'innovation pour les secteurs émergents, l'investissement pour les secteurs en développement ou l'adaptation pour les secteurs qui sont en limite de développement afin de veiller à leur résilience.



Dans le contexte national marqué par la volonté de mener avec succès la transformation économique et la transition environnementale du pays, l'économie bleue ouvre de réelles perspectives pour la création de la richesse et de l'emploi, notamment les emplois chez les jeunes et les emplois innovants. L'économie bleue doit clairement appuyer les efforts déployés visant à consolider la sécurité alimentaire, la transition énergétique et le bien-être des citoyens. Les investissements mobilisés et ceux planifiés dans les secteurs prioritaires pour l'économie bleue en Algérie devraient faire accroître le PIB de plusieurs secteurs. Pour le tourisme, le nombre de nuitées qui devait être multiplié par 3 ou 4 en 2025, selon les projections de 2018, devrait être revu à la baisse compte tenu des circonstances et conséquences de la pandémie au COVID 19 sur le secteur du tourisme et les secteurs connexes 2025. Le dessalement devrait fournir de l'eau potable à au moins 20 % des Algériens d'ici à 2021 et 50 % de l'eau potable en 2030. La production halieutique, aquacole comprise, devrait passer de 100 000 tonnes par an à 130 000 tonnes par an en 2024-2025.

Les emplois directs liés à la mer sont aujourd'hui estimés à 180 000 emplois, principalement dans le secteur de la pêche et l'aquaculture, le tourisme ainsi que le transport maritime et l'activité portuaire. Cette masse d'emploi devrait, au moins doubler, avec la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'économie bleue, en particulier dans les métiers nouveaux et les activités de soutien développées à terre. Les prévisions estiment le nombre d'emplois nouveaux qui devront être créés dans les secteurs maritimes entre 35 000 et 50 000 d'ici à l'horizon 2025.

L'économie bleue constitue également une opportunité pour revitaliser plusieurs activités qui ont connu un net recul durant les 30 dernières années : reconstitution du pavillon national de transport maritime, redynamisation et modernisation de l'industrie navale, développement national de l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche (transformation des produits, fabrication des intrants). Des perspectives tout aussi prometteuses sont également attendues pour les activités énergétiques offshore et pour la biotechnologie marine.

Les villes côtières et les grandes agglomérations littorales sont appelées davantage à s'insérer dans une dynamique de développement intégré du territoire et certaines de ces villes et agglomérations devront constituer des locomotives pour la connexion des zones de création de la richesse en mer et la partie continentale, y compris en optimisant le réseau de transport et en s'appuyant sur l'intelligence du territoire et sur une chaîne logistique portuaire consolidée et modernisée. La dimension côtière et portuaire et la vocation maritime de ces villes est atout pour un aménagement réorienté des zones côtières. La définition des zones de vocation est une priorité pour la maîtrise du développement des zones côtières et pour garantir la « compensation » écologique du fait de l'empreinte environnementale liée aux activités humaines.



## RAPPELS DES ACTIONS MENÉES PAR L'ALGÉRIE POUR L'ÉCONOMIE BLEUE ET QUI ONT AMENÉ L'ALGÉRIE À SE DOTER D'UNE STRATÉGIE NATIONALE :

L'Algérie est résolument engagée dans un processus inéluctable de diversification économique et de transition environnementale et compte s'appuyer de manière déterminée sur le potentiel maritime que recèle l'espace marin sous sa souveraineté et sa juridiction et l'ensemble du linéaire côtier national en veillant à donner à la mer et au littoral un rôle majeur dans la dynamique voulue à travers le nouveau modèle économique.

Partie active de l'initiative régionale OuestMed pour la promotion et le développement de l'économie bleue en Méditerranée Occidentale, dont elle a assuré la coprésidence durant sa phase cruciale d'élaboration de sa feuille de route et de son plan d'action, l'Algérie est également investie dans sa profondeur africaine dans le cadre de l'initiative africaine pour l'économie bleue.



En accueillant la Conférence des Parties prenantes et la réunion du segment ministériel de l'initiative OuestMed sur l'économie bleue en Méditerranée Occidentale les 3 et 4 décembre 2018, l'Algérie a inscrit pleinement son action dans son cadre régional naturel de la Méditerranée et envoyé un signal fort quant à sa volonté de contribuer à l'effort de la communauté méditerranéenne pour une prospérité partagée et bénéfique à toutes les parties et en mettent en œuvre des actions communes en synergie et en cohérence avec ses partenaires dans un esprit de durabilité.

L'Algérie étant partie prenante active de l'initiative africaine sur l'économie bleue tient également à trouver l'équilibre nécessaires et les complémentarités utiles pour sa stratégie en économie bleue entre son action à l'échelle méditerranéenne et celle menée au niveau africain. Lancée sans attendre que le cadre légal soit établi, l'initiative de créer un Comité National pour l'Économie Bleu (CNEB) et d'un cluster maritime local dans la wilaya de Boumerdes sur le modèle du CNEB, centré sur les activités de la pêche et de l'aquaculture est également un autre signal fort pour veiller à l'opérationnalité du cadre national et à l'implication des secteurs, des collectivités locales et plus globalement du territoire dans cette nouvelle dynamique.

Les mesures engagées par les pouvoirs publics en matière d'intégration de l'économie bleue, des outils de la planification de l'espace maritime (PEM) et de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) dans les programmes de formation académique et les projets de recherche universitaires ont pour vocation de construire les compétences individuelles et collectives nécessaire à la mise



## RAPPELS DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA SNEB :

L'approche adoptée pour son élaboration a été basée sur une co-construction d'une vision partagée des enjeux maritimes et littoraux du pays : patrimoine et ressources, culture et savoirs, enjeux de protection et enjeux de développement.

Sur la base d'un diagnostic partagé de la situation et de l'analyse de ces enjeux, les parties prenantes ont contribué à la co-construction et la consolidation d'une vision prospective commune pour la mer et le littoral en Algérie à l'horizon 2030. Cette vision a été établie à l'aune des orientations politiques et stratégiques et des constats partagés avec les différentes parties prenantes, notamment lors de la phase de consultation nationale, qui a été menée aussi bien au niveau central et interministériel qu'au niveau de chacune des wilayas littorales et lors des synthèses régionales (inter-wilayas).

Les consultations à l'échelle des wilayas (niveau local) ont eu pour objectif de rechercher les spécificités (atouts et potentiel, vocation, forces, faiblesses et insuffisances) de chaque wilaya, alors que les consultations régionales se sont attachées à rechercher les synergies territoriales et les possibilités de solidarité et de complémentarité entre wilayas de la même zone (façade) maritime (Est, Centre et Ouest). L'information et la communication ont tenu une place primordiale dès le début du projet afin que toutes les parties prenantes soient informées dès le départ des ambitions du processus engagé et de ses différentes phases. Elles ont assuré une dynamique et créé une attente pour les étapes de concrétisation.

La cohérence de la stratégie avec l'action nationale et internationale a été assurée en intégrant toutes les démarches déjà lancées dans le champ de l'économie bleue. Ainsi, les démarches nationales, les orientations mondiales (telles que celles initiées par la FAO), ou les coopérations régionales (coopération euro-méditerranéenne, Ouest Med, Convention de Barcelone, Union africaine) ont été considérées afin de valoriser leurs synergies avec l'économie bleue. La SNEB tient également compte des Objectifs du Développement Durable (ODD), en particulier l'Objectif 14 relatif à la vie aquatique marine (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable).

La définition et le partage de la vision ont permis d'établir *(i) la stratégie nationale qui par nature vise à atteindre les objectifs politiques associés à cette vision, (ii) puis la concrétisation des diverses stratégies et plans d'action (sectoriels, transversaux, territoriaux, etc.)* en cohérence avec la politique nationale et les diverses possibilités de soutien actuel et futurs pour sa mise en œuvre. L'analyse croisée de la SNEB 2030 et du plan d'action du Gouvernement approuvé en février 2020 démontre la contribution directe des axes stratégiques pour atteindre de nombreux objectifs de plan en couvrant ses six composantes :

- 01)** Pour une nouvelle république née des aspirations populaires.
- 02)** Pour une réforme financière et un renouveau économique.
- 03)** Pour un développement humain et une politique sociale.
- 04)** Pour une politique étrangère dynamique et proactive.
- 05)** Renforcement de la sécurité et de la défense nationale.

La gouvernance pour la mer et le littoral avec une organisation emboîtée du niveau national, inter-wilayas, wilaya au local contribue à la majorité des cibles du programme du gouvernement.

La SNEB soutient tout particulièrement la seconde composante (2) du Programme du Gouvernement, par l'impulsion du renouveau économique grâce à l'économie bleue, la contribution à la résilience socio- économique et la création de l'emploi, notamment des jeunes ainsi que la résilience climatique des zones côtières. La SNEB croise les objectifs du Plan d'action, notamment sur la promotion du cadre de développement de l'entreprise, le développement stratégique des filières industrielles et des mines, le développement des secteurs de l'industrie et de recherche développement de défense, la valorisation de la production nationale, la modernisation de la pêche et la sécurité alimentaire, l'industrie du tourisme.

La SNEB soutient également le programme du gouvernement sur l'adéquation des programmes de formation avec les besoins du marché du travail, la promotion de l'emploi et le soutien à la création d'activités, l'éducation et l'enseignement supérieur, la formation et l'enseignement professionnels. La SNEB soutient enfin la promotion du marché algérien ainsi que la destination touristique Algérie.



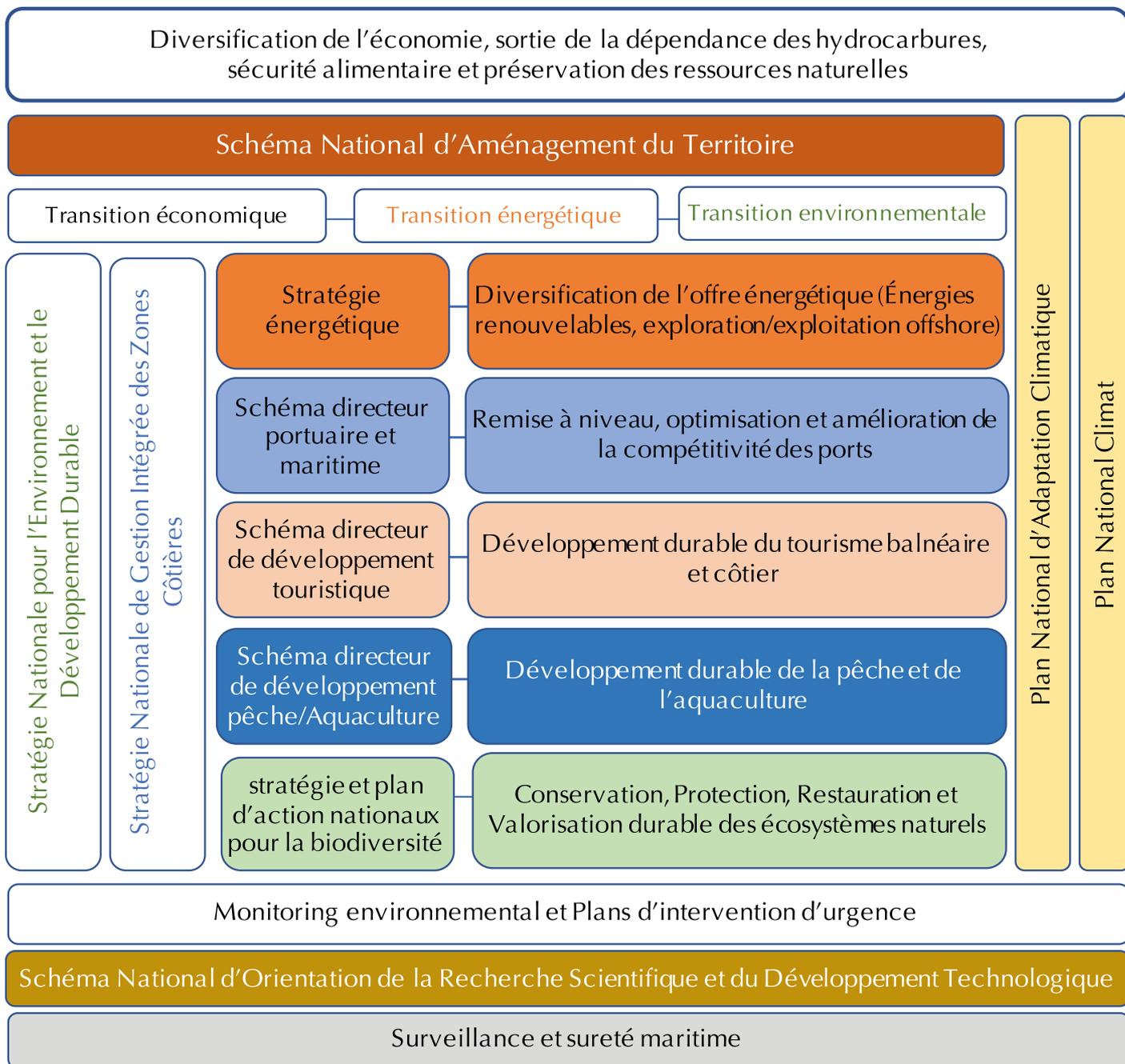
L'économie bleue algérienne a d'ores et déjà un triple ancrage dans la structure de la gouvernance nationale du territoire. D'abord, elle contribue en tant qu'outil de développement économique dans le cadre du rééquilibrage des activités socio-économiques au niveau du territoire national comme préconisé en 2010 par le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) pour 2030. Les objectifs de l'économie bleue sont en complète cohérence avec les quatre lignes directrices du SNAT 2030 (*i. Vers un territoire durable, ii. Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial, iii. Créer les conditions de l'attractivité et la compétitivité, iv. Réaliser l'équité territoriale*). Le freinage de la littoralisation et l'équilibrage du littoral qui constitue le programme d'action du territoire (PAT 6) sont en lien direct avec les principes de l'économie bleue. Cette orientation vise à occuper et à utiliser de manière économe le domaine littoral en préservant les espaces marins remarquables ou fragiles ainsi que la préservation des milieux nécessaires au maintien des équilibres naturels. Dans le cadre du développement et de l'adaptation du système productif national, le SNAT identifie également le milieu marin comme un important vecteur de développement d'un potentiel économique (économie bleue) dans le cadre du Schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture (SDDAPA) à l'horizon 2025.



Le second point d'ancrage est celui de la stratégie du gouvernement à travers le nouveau modèle économique qui vise en priorité la diversification économique du pays et la réduction de la dépendance de l'économie algérienne des recettes générées par le secteur des hydrocarbures. En ce sens, les écosystèmes marins et littoral constituent des espaces qui abritent des ressources qui peuvent soutenir cette orientation, en adaptant et en optimisant les activités existantes ou/ et en identifiant, en valorisant et en développant de manière durable de nouveaux segments maritimes pour les besoins de la collectivité nationale et qui pourraient, par ailleurs, permettre à l'Algérie de se positionner sur les marchés internationaux des biens et services liés à ces nouveaux segments. La stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (SN GIZC - 2030) constitue certainement un document stratégique en totale cohérence avec les objectifs de durabilité de l'économie bleue en Algérie.

L'ensemble des orientations (axes) stratégiques de la SN GIZC favorisent l'émergence des conditions essentielles pour la promotion et le développement de l'économie bleue, en particulier les orientations relatives à l'adaptation des modes de consommation et de production durables des ressources marines et côtières. La préservation de la connectivité écologique marine, le renforcement de la GIZC à tous les niveaux, l'innovation, la diversification et l'optimisation des financements ainsi que la consolidation du cadre de la coopération internationale et régionale constituent également des liens directs avec l'économie bleue. Par bien des aspects, la SN GIZC constitue le levier environnemental de la SNEB 2030 alors que le Plan National Climat (2030) approuvé par un Conseil du Gouvernement en 2019 lui fournit son levier relatif à l'action climatique, en particulier dans sa composante adaptation. Enfin, les engagements internationaux au titre des systèmes multi-parties, en particulier celui des Nations Unies constituent un autre ancrage pour l'économie bleue, en particulier pour ses enjeux transfrontaliers. L'atteinte des Objectifs de Développement Durable de la stratégie 2030 de l'ONU et notamment de l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » et du Bon État Écologique (BEE) défini par la Convention de Barcelone pour la région méditerranéenne (SMDD-2025/PNUE/PAM) constituent un prolongement de l'action nationale pour le développement durable et l'adaptation/action face aux enjeux du changement climatique.





**Figure 2 : Illustration de l'organisation institutionnelle en rapport avec l'économie bleue en Algérie**

L'analyse du cadre stratégique pour la promotion, la mise en œuvre et le développement de l'économie bleue en Algérie montre une forte connexion à tous les niveaux (sectoriels, territoires). Cette analyse met également en évidence l'existence d'un contexte favorable pour l'économie bleue, notamment :

- I.** Une volonté politique fortement affichée ;
- II.** Une réglementation, certes incomplète et ajustable, mais déjà bien développée et qui permet le développement de plusieurs composantes de l'économie bleue ;
- III.** Un contexte et des arrangements institutionnels propices pour peu que les conditions de leur effectivité et de leur efficacité soient améliorées et pour certaines réunies ;
- IV.** Un outil de formation qui couvre les fondamentaux des activités littorales, marines et maritimes. Le dispositif de formation qui est en place est bien structuré pour la promotion et le développement à court et à moyen termes de partenariats stratégiques et opérationnels visant la construction des compétences individuelles et collectives dans les domaines de l'économie bleue.

**VISION :**

La mer et les littoraux offrent une véritable opportunité de développement de l'Algérie. A condition de les préserver, les ressources marines et les espaces maritimes et littoraux peuvent constituer une alternative économique créatrice de richesse, d'emplois, de bien-être et de valeur pour tout le pays.

Leur valorisation nécessite une action coordonnée sur le long terme de tous les acteurs et tous les secteurs, à toutes les échelles du territoire et de la décision.

Pour cela, il est impératif que le développement des activités maritimes et littorales soit adapté vers une exploitation durable des ressources par une meilleure gestion et régulation rationnelle, pour chaque secteur mais aussi dans une approche intégrée et complémentaire. Cette intégration doit permettre de dégager et d'optimiser le cadre juridico-institutionnel et les ressources humaines et financières nécessaires au développement de l'économie bleue.

Cette démarche d'intégration et de coordination pour le développement de l'économie bleue doit être adoptée à tous les niveaux de l'action publique et durant toutes les phases du processus de développement des stratégies et des plans d'action sectoriels et territoriaux : définition, élaboration, mise en œuvre opérationnelle, évaluation et révision.

Elle doit assurer cohérence et efficacité des politiques sectorielles par un aménagement des littoraux pensé pour la valorisation de l'interface terre-mer, par la mise en œuvre adaptée de la gestion intégrée des zones côtières et de la planification stratégique des espaces maritimes jusqu'aux limites de la zone économique exclusive.

L'économie bleue de l'Algérie doit soutenir les opportunités de développement pour tous les secteurs économiques. Elle doit assurer leur résilience sociétale et économique en ciblant à la fois les marchés au niveau local, national, régional et international, et s'inscrire dans une approche prospective afin d'anticiper les évolutions et les tendances structurelles qui pourraient avoir un impact direct et/ou indirect sur l'économie, la société et l'environnement.

Le développement de l'économie bleue doit être pensé et engagé en garantissant **(i) la cohabitation des usages actuels et des activités liées aux nouveaux secteurs et aux utilisations futures des ressources connues ou à découvrir, (ii) l'exploitation la plus durable possible du capital maritime et du littoral de l'Algérie et (iii) la maximisation de la création de valeur et d'emplois au niveau national et au niveau local.**

Les moyens en matière de connaissance, suivi, surveillance, contrôle, évaluation, recherche et innovation seront fédérés, structurés et optimisés afin de soutenir pleinement la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie nationale.

Le caractère transversal et intersectoriel de l'économie bleue nécessite de mettre en place une gouvernance adaptée pour la mer et le littoral garante de la cohérence avec les autres politiques publiques et permettant la territorialisation du national au niveau local dans une logique de subsidiarité. Cette gouvernance est cruciale pour l'économie bleue, dont les objectifs d'intérêt général dépendent en grande partie des actions développées par le secteur privé.

A travers un cadre d'organisation et d'action cohérent et coordonné, elle doit associer État et collectivités locales pour les codécisions, mais aussi l'ensemble des parties prenantes clés (représentations socioprofessionnelles, organisations de la société civile, scientifiques, etc.) dans les phases de concertation puis de consultation que ce soit au niveau national ou à celui des wilayas ou des collectivités côtières. L'économie bleue doit permettre à toutes ces parties de jouer leur rôle, selon leurs compétences et leurs moyens, aux différentes phases du processus de développement, de mise en œuvre et d'évaluation de la **SNEB 2030**.

Par construction, l'économie bleue nationale (**SNEB**) soutient et oriente l'aménagement du territoire national (**SNAT**), en particulier de son instrument relatif au littoral (schéma directeur d'aménagement du littoral) ainsi que le développement économique par une approche emboîtée des niveaux des plans et stratégies du national au local en tenant compte des spécificités des territoires notamment en matière de :



- Occupation des espaces urbanisés, artificialisés ou à protéger, ainsi que la définition des infrastructures portuaires, routières et ferroviaires en veillant à ce que le littoral assure pleinement l'exercice et le développement des échanges commerciaux ;

- Protection et préservation de l'environnement marin et littoral, avec pour objectif la préservation du Bon État Écologique et la préservation de services écosystémiques écologiques ;

- Adaptation aux effets du changement climatique pour les infrastructures et les activités maritimes et littorales.

Cette intégration de la **SNEB** et du **SNAT** permet également d'assurer les complémentarités possibles et nécessaires entre les wilayas côtières et celles de l'intérieur du pays, notamment dans la distribution de la chaîne de valeur des différents secteurs maritimes et littoraux.

La **SNEB** veille à «exporter», à travers ces complémentarités, les effets positifs du développement durable des zones marines et côtières vers le reste du territoire national notamment en créant ou en développant des activités économiques ou de sous-traitance pour les nombreux secteurs maritimes au niveau des wilayas de l'intérieur du pays.

Cette vision s'inscrit dans le long terme afin que les actions, notamment en matière d'éducation et de formation, d'organisation ou d'aménagement répondent aux attentes des secteurs actuels et à venir en permettant aux acteurs algériens, en particulier économiques, d'occuper l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur de chaque secteur, et en développant des synergies entre les secteurs et les complémentarités entre les activités.

La formation est un élément essentiel de la stratégie ; elle sera ciblée sur les secteurs disposant du plus fort potentiel de développement en matière de création de valeurs et d'emplois au niveau national notamment des jeunes. La formation ciblera également les secteurs dont l'avenir est incertain et qui nécessitent un effort d'adaptation pour assurer leur durabilité économique et préserver les différentes ressources marines et littorales qui constituent la base de leurs activités.

En visant une diversification des ressources et des espaces exploités, des secteurs et activités, en valorisant leurs synergies, et en évitant de miser trop exclusivement sur quelques secteurs, quelques maillons de la chaîne de valeur ou sur quelques marchés, l'économie bleue de l'Algérie visera à être résiliente.

L'engagement au-delà des frontières devra reposer sur un développement en coopération en s'appuyant sur les cadres existants qu'ils soient subrégionaux, régional ou international. En fédérant les initiatives, l'économie bleue doit ainsi permettre à l'Algérie d'être un acteur majeur et proactif sur le plan international à l'échelle du Maghreb, de la Méditerranée, de l'Afrique, de l'espace Euro- méditerranéen et au niveau global.

Cette vision doit constituer la référence pour les décideurs publics mais aussi pour les investisseurs publics et privés. L'économie bleue visera notamment à mettre en place les conditions d'attractivité des financements étrangers dans une relation équilibrée orientée en premier lieu au bénéfice de l'Algérie.



## PRINCIPES DIRECTEURS :

Pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie nationale, les actions prioritaires doivent respecter les principes directeurs suivants :

- Toute activité économique doit :
  - Créer de la valeur ajoutée au niveau national et/ou local ;
  - Préserver au tant que possible les emplois actuels et en créer de nouveaux notamment pour les jeunes et les femmes
  - Valoriser, développer et/ou préserver le capital maritime et littoral de l'Algérie;
- Toute action doit être opérationnelle et appliquée à la bonne échelle (du niveau national au local) par une territorialisation adaptée ;
- L'équité des chances et des droits (homme/femme) doit être recherchée dans la mise en œuvre de toute action ;
- L'intersectorialité/interministérialité doit être facilitée notamment dans les échanges d'informations dans le respect des compétences et des stratégies des secteurs/ministères ;
- L'innovation doit être promue et soutenue dans toutes les actions de développement des secteurs notamment par le développement de start-ups ;
- Les synergies entre les secteurs doivent être recherchées systématiquement dans une logique de fédération des moyens afin de faire mieux et plus, aussi bien pour le présent que pour l'avenir;
- Toute action doit faire l'objet d'une évaluation stratégique et environnementale, d'un suivi, et d'une information transparente et lisible auprès de la société ;
- Toute action doit veiller à l'inclusivité en mobilisant et impliquant les acteurs clés, y compris la société civile par l'établissement de mécanismes de dialogue social tout au long du processus de mise en œuvre des actions.



En complément et en accord avec les principes du développement durable portés par la stratégie nationale pour le développement durable, les principes suivants s'appliquent :

- Le principe de préservation de la diversité biologique, selon lequel toute action évite d'avoir un effet préjudiciable notable sur la diversité biologique ;

- Le principe de non-dégradation des ressources naturelles, selon lequel il est évité de porter atteinte aux ressources naturelles tels que l'eau, l'air, les sols et sous-sols qui, en tout état de cause, font partie intégrante du processus de développement et ne doivent pas être prises en considération isolément pour la réalisation d'un développement durable ;

- Le principe d'une exploitation durable des ressources marines ;

- Le principe d'orientation vers des politiques actives au profit du marché du travail par la création d'emplois durables, la réduction des pertes d'emplois, et la garantie d'une bonne gestion des ajustements ;

- Le principe de substitution, selon lequel si, à une action susceptible d'avoir un impact préjudiciable à l'environnement, peut être substituée une autre action qui présente un risque ou un danger environnemental bien moindre, cette dernière action est choisie même, si elle entraîne des coûts plus élevés, dès lors que ces coûts sont proportionnés aux valeurs environnementales à protéger ;

- Le principe d'intégration, selon lequel les prescriptions en matière de protection de l'environnement et de développement durable doivent être intégrées dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans et programmes sectoriels ;

- Le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles, à un coût économiquement acceptable et qui impose à toute personne dont les activités sont susceptibles d'avoir un préjudice important sur l'environnement, ayant d'agir, de prendre en considération les intérêts d'autrui ;

- Le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves à l'environnement à un coût économiquement acceptable ;

- Le principe du pollueur payeur, selon lequel toute personne dont les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement assume les frais de toutes les mesures de prévention de la pollution, de réduction de la pollution ou de remise en état des lieux et de leur environnement ;

- Le principe d'information et de participation, selon lequel toute personne a le droit d'être informée de l'état de l'environnement et de participer aux consultations préalables à la prise de décisions susceptibles d'avoir des effets préjudiciables à l'environnement.

# LES 11 AXES STRATÉGIQUES POUR L'ÉCONOMIE BLEUE

---

Conformément à la vision de l'Algérie sur les volets social, environnemental et économique de l'économie Bleue ainsi qu'à ses engagements internationaux sur les volets social, environnemental et économique, les 11 enjeux/axes stratégiques suivants sont définis par la stratégie nationale de l'économie bleue :

- Contribuer à la gouvernance globale des mers et des océans (échelles globale & régionale);
- Améliorer et adapter la gouvernance maritime (niveaux national, inter-wilayas, wilaya, local);
- Améliorer l'intégration et la résilience des villes côtières par rapport aux enjeux maritimes et côtiers ;
- Protéger et valoriser les potentiels des écosystèmes marins et maintenir durablement les services que ces écosystèmes prodiguent à la société ;
- Contribuer à la sécurité sanitaire du pays ;
- Contribuer à la sécurité alimentaire du pays ;
- Contribuer à la sécurité hydrique et énergétique du pays ;
- Apporter une réponse adaptée au défi climatique dans les zones marines et côtières ;
- Contribuer à la résilience socio-économique et de l'emploi, notamment des jeunes et les femme
- Partager et transmettre les principes du développement durable et de l'économie bleue ;
- Financer durablement et de manière efficiente l'économie bleue.

En réponse à chacun de ces enjeux/axes stratégiques, des orientations stratégiques ont été définies. Chaque orientation stratégique est mise en œuvre par des actions prioritaires qui sont définies par une cible et des indicateurs. Les objectifs et les actions prioritaires sont accompagnés d'indicateurs qui permettent d'en mesurer la performance et le suivi de la mise en œuvre. La contribution des actions liées à chaque axe stratégique au plan d'action du Gouvernement adopté en février 2020 ainsi qu'aux objectifs globaux du développement durable (ODD) est donnée en annexe. Chaque action est rattachée à une unique orientation stratégique mais peut contribuer de manière transversale et intégrée à d'autres orientations stratégiques.

## 06.1

### Axe 1 : Contribuer à la gouvernance globale des mers et des océans (échelles globale & régionale)

Avec le développement aux niveaux global et régional de l'économie bleue, la prise de conscience au niveau international du rôle des océans et des mers sur le changement climatique, des obligations de préserver la biodiversité marine, y compris en haute mer, l'Algérie doit faire valoir sa position sur les questions liées à la gouvernance des mers et des océans. Conformément à ses engagements nationaux pris en application des différents dispositifs internationaux et régionaux. Cette position doit être visible afin de porter sa voix et son action sur la scène internationale et dans toutes les instances, en particulier au niveau du Maghreb (Union du Maghreb Arabe) et de l'Afrique (Union Africaine).

Ces préoccupations visent à la fois à traiter des enjeux économiques, environnementaux et sociaux dans toutes les instances. A cet égard et afin de s'assurer de la cohérence de la voix de l'Algérie, une coordination interministérielle sera mise en place pour traiter les différents sujets sectoriels et intersectoriels qui sont abordés sur les scènes internationale et régionale où la coopération est essentielle.

Au-delà de la nécessaire mise en œuvre de ses engagements, l'Algérie doit se positionner efficacement dans les différents cadres et conventions qui sont susceptibles d'avoir des implications sur le développement de l'économie bleue au niveau national et par conséquent de pouvoir peser dans la gouvernance des mers et des océans. Ceci nécessite que l'Algérie soit représentée dans tous les cadres internationaux pertinents.

Pour cet enjeu/axe stratégique, les orientations stratégiques et leurs actions prioritaires sont définies ci-après.

- OS 1.1 : Participer activement aux dynamiques internationales (ONU, FAO, OMI, ...) et régionales (UpM, PAM, CGPM, 5+5, Ouestmed, UMA, Union Africaine, ligue arabe) sur les questions transfrontalières (ex. stratégies de bassins), notamment sur les thématiques de sécurité et sûreté maritimes ou en ligne avec de la stratégie Africaine Intégrée pour les Mers et les océans (AIM) 2050 de l'UA, Agenda 2063 (Aspiration 1,15).

<b>Cible</b>	Engagement politique et administratif de l'Algérie dans la gouvernance des mers et des océans reconnu et visible dans ses positions et ses actions au niveau international/régional		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions interministérielles de coordination,</li> <li>• Nombre de participations et d'interventions de l'Algérie dans les forums et instances internationaux relatifs aux sujets maritimes,</li> <li>• Niveau de financement public (budget et ressources humaines) consacré par cadre ou dynamique</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	1er Ministère, Ministère des affaires étrangères, tous les secteurs concernés		
<b>@international1</b>	Mettre en place un Comité interministériel coprésidé par le MAE en sa qualité de coordonnateur de la coopération internationale pour le suivi de la mise en œuvre des actions de portée régionale et internationale retenues dans le cadre de cette stratégie.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

- OS 1.2 : Promouvoir, et développer la coopération au niveau régional en faveur de l'économie bleue, notamment en matière de contrôle et de surveillance de l'espace et des activités maritimes (pêche, trafic maritime, ...), pour lutter contre les pollutions et les rejets illicites, la pêche INN et les trafics transfrontaliers.

<b>Cible</b>	Engagement politique et administratif reconnu et visible de l'Algérie par les positions et les actions au niveau international/régional en matière de contrôle et de surveillance des activités en mer		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de participations et interventions de l'Algérie dans les forums pertinents dont 5+5, UMA, UA		
<b>Acteurs</b>	1er Ministère, Ministère des affaires étrangères, tous les secteurs concernés et en particulier le Ministère de la Défense		
<b>@international2</b>	Définir la posture nationale sur le contrôle et surveillance en vue de la promouvoir/partager dans les forums pertinents (5+5, UMA, UA). Cette action sera conduite de manière cohérente avec le chantier de la sécurité maritime et de la pollution en mer (MARPOL)		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

**- OS 1.3 : Mettre en œuvre les engagements de l'Algérie dans le cadre des Conventions, Protocoles, Accords et autres instruments juridiques internationaux en lien avec la mer et les côtes**

<b>Cible</b>	Déclaration de l'Algérie de son engagement pour l'économie bleue lors d'une COP et/ou d'une Assemblée Générale des Nations Unies		
<b>Indicateurs</b>	% de ratification % de transposition dans le droit national % de mise en œuvre des résolutions/recommandations des organisations internationales, régionales dont celles de la pêche et de l'aquaculture (CGPM, ICCAT, CITES)		
<b>Acteurs</b>	1er Ministère, Ministère des affaires étrangères, tous les secteurs concernés		
<b>@international3</b>	1) Faire l'état des lieux des engagements et des ratifications d'intérêt pour l'EB (Accords internationaux sous l'égide de l'ONU (FAO, OMI, etc.) et autres dispositifs internationaux (CBD) ou régionaux.) 2) Fixer des objectifs de ratifications prioritaires puis engager le chantier de ratification au regard de l'état des lieux et des priorités		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

**- OS 1.4 : Soutenir la planification des espaces maritimes en Méditerranée (contribution – considération d'un cadre national)**

<b>Cible</b>	L'Algérie engage ses démarches nationales de planification dans une perspective régionale et de sous-bassin (5+5)		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de participation et interventions de l'Algérie dans les forums pertinents (5+5, OuestMed, UpM, ONU/PAM)		
<b>Acteurs</b>	1er Ministère, Ministère des affaires étrangères, tous les secteurs concernés dont le ministère en charge des transports		
<b>@international4</b>	Initialiser la création d'autoroutes maritimes Ouest-Est en Méditerranée occidentale (lien avec la Planification des Espaces Maritime au plan national)		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

## - OS 1.5 : Intégrer les réseaux et clusters maritimes traitant des thématiques de l'économie bleue en Méditerranée

<b>Cible</b>	L'Algérie participe activement dans les réseaux régionaux de l'économie bleue.		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de partenariats internationaux		
<b>Acteurs</b>	Ministère des affaires étrangères, tous les secteurs concernés		
<b>@international5</b>	Promouvoir le soutien et la création d'un réseau des clusters maritimes de OuestMed ou du Maghreb. Cette promotion sera en lien avec la mise en place de la gouvernance nationale		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

## 06.2 Axe 2 : Améliorer et adapter la gouvernance pour la mer et le littoral (du national, inter-wilayas, wilaya, local)

Compte tenu de la multiplicité des acteurs, des normes et des processus que l'économie bleue engage, ainsi que de leur diversité, la gouvernance est un aspect essentiel.

A toutes les étapes et à tous les niveaux pour sa définition, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation en vue de sa révision/adaptation, la stratégie pour l'économie bleue implique une organisation adaptée, intersectorielle et multiniveaux, pour garantir la mise en œuvre des principes directeurs précités notamment l'intégration des enjeux, la cohérence de l'action du national au local, la territorialisation des enjeux en fonction des spécificités de chaque wilaya tout en assurant des échanges efficaces et dans les deux sens entre les niveaux national et local.

Par construction et conformément à ses principes directeurs, la stratégie nationale intègre les stratégies sectorielles et thématiques. La cohérence globale de la mise en œuvre de la stratégie sera confiée au comité national de l'économie bleue (CNEB) auquel incombera la coordination intersectorielle/interministérielle des actions, plans et stratégies au niveau national.

Outre ce rôle de coordination intersectorielle au niveau national, le CNEB veillera aussi à la cohérence verticale entre les divers niveaux stratégiques et de mise en œuvre des politiques publiques (État, wilayas, collectivités locales). Ce schéma de coordination vise un équilibre optimal dans le processus de décision et d'évaluation. Il garantit une implication en amont des instances représentatives de la société civile (ou des acteurs de l'Économie Bleue) dans le cadre des mécanismes préalables de concertation et de consultation. Il offre, ainsi, les conditions d'une décision éclairée, légitime et efficiente, tant dans sa mise en œuvre que dans son suivi et son évaluation.

Si l'économie bleue nécessite une stratégie nationale, sa mise en œuvre reposera en grande partie sur des stratégies territoriales et des plans d'actions établis au niveau des wilayas et au niveau local. Cette « territorialisation » de l'économie bleue sera conduite par l'installation et l'action d'un comité de Wilaya de l'économie bleue pour décliner la mise en œuvre la stratégie nationale en tenant compte des spécificités locales et des potentiels du capital maritime et littoral de chaque wilaya. La cohérence des plans au niveau régional (inter-wilaya) sera suivie par le CNEB avec l'appui des wilayas suivantes (Oran pour la région Ouest ; Alger pour la région centre ; Annaba pour la région Est).

La mise en œuvre de ce schéma sera réalisée dans un premier temps au niveau national et des wilayas littorales en s'appuyant sur les compétences existantes. La décision de la mise en œuvre de l'échelon régional « façade » sera apprécié dans un second temps.

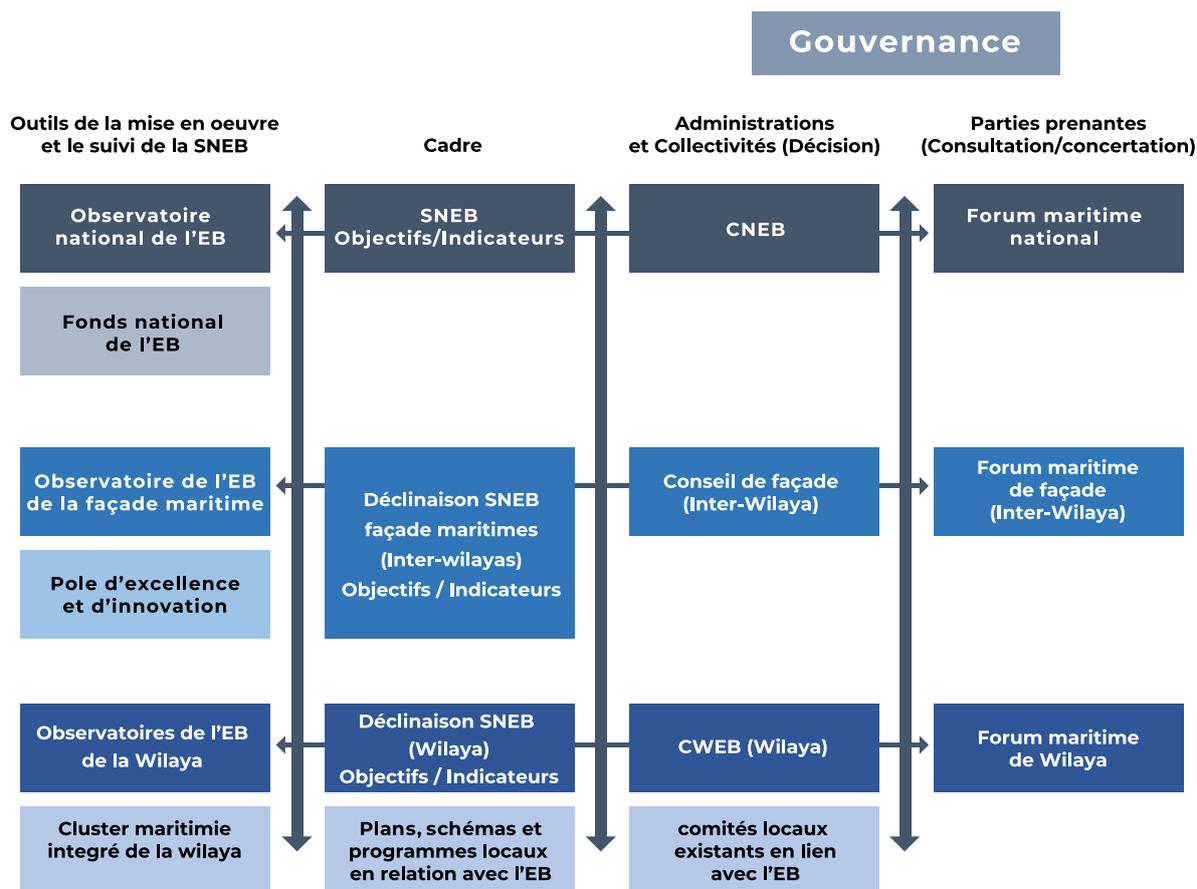


Figure 2 Illustration de l'organisation institutionnelle en rapport avec l'économie bleue en Algérie

Pour cet enjeu/axe stratégique, les orientations stratégiques et leurs actions prioritaires sont définies ci-après.

- OS 2.1 : Développer une gouvernance opérationnelle et durable de l'Économie Bleue pour la SNEB et ses déclinaisons territoriales (organisation, intersectorialité, des échelles dans une logique de développement durable du territoire.

<b>Cible</b>	Institutionnalisation de la gouvernance de la mer et du littoral en Algérie au service de l'Économie bleue		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret ou arrêté interministériel</li> <li>• Cadre/circulaire relative au processus de décision et aux dispositifs de coordination</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	1er Ministère, MICALAT, secteurs concernés		
<b>@gouv1.1</b>	Institutionnaliser le CNEB dans ses missions et sa relation avec le HCM Définir le processus des relations ascendantes et descendantes entre CNEB- (CFEB) – CWEB en veillant à la cohérence avec les structures existante à chaque niveau et le formaliser par voie réglementaire.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

<b>Cible</b>	Les 14 CWEB littoraux sont installés et opérationnels en 2024 Des CWEB sont installés dans les wilayas continentales en fonction de leurs liens avec l'économie bleue (le choix des wilayas continentale sera opérée ultérieurement retenues).		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombres de CWEB installés</li> <li>• Nombre de CWEB opérationnels</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	1er Ministère, MICALAT, secteurs concernés		
<b>@gouv1.2</b>	Institutionnaliser/créer/installer un CWEB dans chaque wilaya avec une articulation assurée par une représentation des CWEB au sein du CNEB. Cette action sera conduite obligatoirement dans les wilayas littorales et déclinée dans les wilayas continentales en tenant compte de leur contribution à l'économie bleue.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

**- OS 2.2 : Mutualiser, fédérer et intégrer dans une logique de « plateforme de plateformes » les capacités de suivi, évaluation, contrôle, surveillance de monitoring.**

Au-delà de l'organisation, une bonne gouvernance repose sur une information complète et partagée. Pour informer les décideurs et suivre les actions engagées, il importe notamment de mettre en place les moyens de suivi, évaluation, contrôle et surveillance des activités maritimes et littorales, leurs interactions et impacts sur l'environnement. Les secteurs au titre de leurs compétences/missions disposent de capacités. Il est essentiel de définir et de mettre en place les synergies dans une approche contributive aux impératifs de suivi et de surveillance.

<b>Cible</b>	La coordination et la mutualisation des moyens de surveillance, de contrôle et de suivi sont assurées sur l'ensemble du littoral et des eaux sous juridiction.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État des lieux des capacités.</li> <li>• Conventions de partenariats entre secteurs / filières en matière de surveillance/contrôle/suivi.</li> <li>• Pourcentage du linéaire côtier ou de la surface maritime couvert(e) par cette mutualisation.</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Ministères et secteurs en charge de la défense nationale, la santé, les ressources en eau, la protection de l'environnement, l'agriculture, la pêche, la recherche scientifique, l'intérieur et les collectivités locales, le transport.		
<b>@gouv2.1</b>	Réaliser un état des lieux des capacités de contrôle/ régulation au niveau des administrations et des collectivités locales par la définition de la cartographie territoriale des capacités et des thématiques traitées – évaluation des réseaux de diffusion et des niveaux d'interopérabilité pour les échanges entre producteurs.  Sur la base de cet état des lieux, mettre en place un réseau de réseaux de surveillance/suivi entre les secteurs avec une extension si besoin sur les eaux sous juridiction.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	La coordination voire la mutualisation des moyens de contrôle/ régulation de secteurs de l'Économie bleue sont assurées		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· État des lieux des capacités</li> <li>· Convention de partenariats entre secteurs / filières en matière de contrôle et régulation</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Ministères en charge de la défense (dont SNGC), de la santé, l'eau, l'environnement, de l'agriculture et des pêches, de l'intérieur, des collectivités territoriales, du commerce, du transport.		
<b>@gouv2.2</b>	<p>Dresser l'état des lieux des capacités de contrôle/ régulation au niveau des administrations et des collectivités locales : cartographie des capacités en fonction des compétences - état des coopérations existantes</p> <p>Mettre en place de capacités conjointes de contrôle/ régulation au niveau des administrations et des collectivités locales</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

**- OS 2.2 : Assurer une meilleure coordination de l'action de l'État en mer.**

L'État est garant de la protection de l'environnement, du respect des lois, de la sécurité et de la sûreté en mer, en particulier dans les zones sous sa souveraineté ou juridiction nationale. Ses moyens doivent être utilisés de manière optimale qu'il s'agisse d'observation, de suivi, de surveillance et de contrôle des activités en mer et de lutte contre les pollutions et les activités illicites en mer, les moyens de l'action de l'État en mer doivent être mieux coordonnés en vue d'accomplir ces missions de manière plus efficace et plus efficiente, dans le respect des compétences des différents ministères et secteurs. La coordination doit être aussi bien stratégique (définition des missions et des moyens) qu'opérationnelle (emploi des moyens).

<b>Cible</b>	Mise en place d'une structure assurant la coordination des moyens pour l'action de l'État en mer dans une approche intégrée dépassant les prérogatives et les périmètres des secteurs.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Nombre de missions coordonnées au niveau stratégique</li> <li>· Nombre de missions coordonnées au niveau opérationnel)</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Au niveau stratégique : ministères en charge de la défense, de l'intérieur, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la Pêche, du transport ; au niveau opérationnel SNGC et autres services concernés		
<b>@gouv3</b>	<p>Lancer une analyse fonctionnelle et capacitaire de l'action de l'État en mer dans une approche intégrée et multi-missions (surveillance de l'environnement et des activités, régulation, contrôle des activités en mer au niveau national (voire volet régional OuestMed)) - en lien avec les actions « réseau de réseaux » et Telbahr.</p> <p>Suite à l'étude fonctionnelle – mettre en place une structure de coordination intersectorielle pour la mise en œuvre au niveau central et déconcentré (niveau Wilaya avec une fonction de «Wali/Maire maritime»))</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

## - OS 2.4 : Renforcer les mécanismes d'intégration/participation de la société civile dont le genre dans le processus de consultation, concertation et mise en œuvre

Afin de faire de l'économie bleue, un sujet national, il est essentiel d'associer la société civile dans sa diversité (experts, représentations socio-professionnelles, patronat, associations, etc.) afin de l'impliquer et répondre à ses attentes en matière d'économie bleue. Par sa diversité, elle veille par ailleurs à la bonne prise en compte des questions liées à l'environnement, aux droits de l'homme et à l'équité entre les genres lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans, programmes et projets de l'économie bleue.

<b>Cible</b>	La société civile est pleinement associée dans les processus de concertation et de consultation pour la mise en œuvre de la SNEB et de ses déclinaisons territoriales		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· État des lieux</li> <li>· Mise en place d'un projet pilote pour définir le rôle de la société civile et mettre en place une gouvernance dédiée</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MICLAT, environnement, secteurs (énergie, eau, pêche et aquaculture)		
<b>@gouv4.1</b>	<p>Dresser un état des lieux et analyse des modalités d'implication de la société civile (citoyens, associations organisations professionnelles, collectivités locales, autres secteurs) sur les questions maritimes et littorales - approche générale (aménagement, dont GIZC, projet sectoriel) Développer et renforcer les mécanismes d'implication de la société civile à intégrer dans un cas pilote (GIZC/MSP) à relier avec la planification des espaces maritimes dont les zones réglementées pour la pêche, l'aquaculture, les aires marines protégées, notamment pour la protection des habitats marins clés.</p> <p>Généraliser les mécanismes d'association de la société civile à intégrer à l'issue de la démarche site pilote (GIZC/MSP).</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X
<b>Cible</b>	14 Forums maritimes en 2024.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Nombre de forums installés.</li> <li>· Nombre de forums opérationnels.</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	1er Ministère, MICLAT, secteurs concernés		
<b>@gouv4.2</b>	<p>Institutionnaliser/créer/installer dans chaque wilaya, un forum maritime (forme libre veillant à la représentation des secteurs et des acteurs non institutionnels, dont la société civile).</p> <p>La pertinence de l'installation de forums de façade ou national sera étudiée.</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

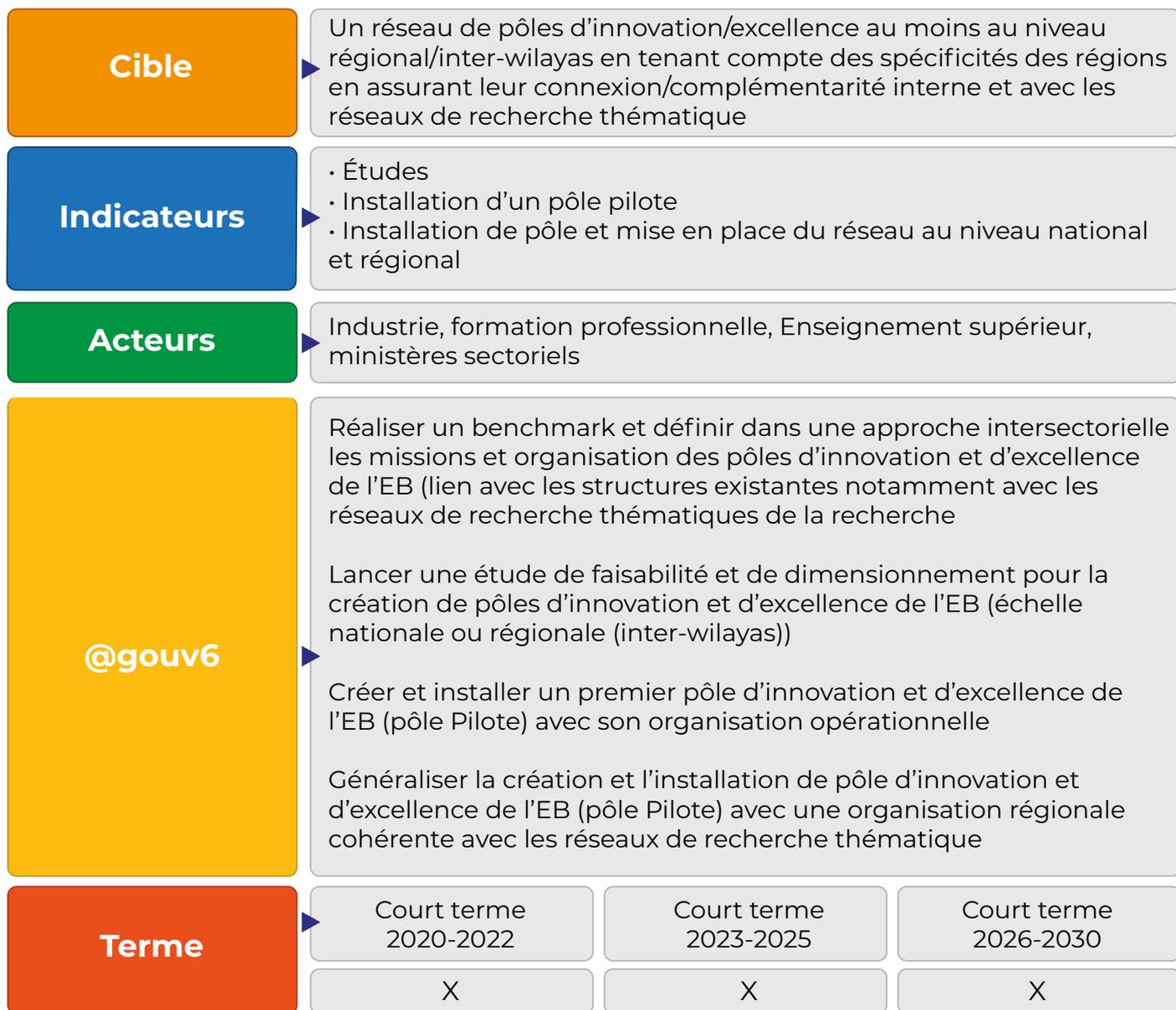
**- OS 2.5 : Promouvoir et renforcer les mécanismes à tous les niveaux visant à engager durablement les administrations clés dans l'économie bleue, notamment par une approche intégrée et unifiée par la planification des espaces maritimes et littoraux (PEM, GIZC, interactions terre-mer) et cohérente avec l'aménagement du territoire**

Outre la mise en place d'une gouvernance afin d'assurer la bonne intégration à la fois des acteurs et des secteurs, il est essentiel de mettre en œuvre également des outils garantissant la compatibilité des usages et l'intégration des enjeux dans une approche prospective et dédiée aux différentes Wilayas en fonction de leurs potentiels liés à l'économie bleue et à leur capital maritime et littoral. Ces dernières sont d'ores et déjà structurées par les outils de l'aménagement du territoire et du développement économiques, engagées dans les processus de gestion intégrée des zones côtières. Il convient désormais de veiller à l'impératif de cohérence des plans en mer et à terre.

Sur la base des principes de la SNGIZC, par extension des eaux sous juridiction et en intégrant le rétro- littoral, la planification des espaces maritimes doit être institutionnalisée, développée et mise en œuvre dans chaque wilaya avec le souci de la cohérence entre Wilayas, mais aussi de son applicabilité jusqu'au niveau local. A cet effet, les comités de wilayas de l'économie bleue (CWEB) et le CNEB sont essentiels dans la réalisation de cet objectif.

<b>Cible</b>	L'Algérie dispose d'instruments de planification de ses espaces maritimes et littoraux en cohérence avec les orientations nationales (SNEB) et du SNAT et les potentiels de chaque wilaya en matière de développement de l'Économie bleue. Cette cohérence doit être recherchée et établie avec le SDAL et les PAC.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre réglementaire revu/adapté pour assurer la cohérence de la PEM et GIZC.</li> <li>• Planification pilote établie (cadre, gouvernance, modalités de gestion dédiées).</li> <li>• Planification établie (cadre, gouvernance, modalités de gestion dédiées) dans chaque Wilaya.</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Agriculture (pilote), tourisme ou transport Tous les secteurs concernés.		
<b>@gouv5</b>	<p>Définir le cadre de mise en œuvre intégrée de la PEM en lien avec les objectifs de la GIZC (étude juridique et faisabilité) - refondre de la SNGIZC.</p> <p>Promulguer un texte réglementaire relatif au régime/cadre juridique de la planification de l'espace maritime national et son opposabilité.</p> <p>Lancer un site ou plusieurs sites pilote (wilayas) pour la mise en œuvre de la PEM incluant des zones de pêche réglementées. Le choix des zones pilotes veillera à assurer la diversité des enjeux de développement de l'économie bleue en tenant compte des spécificités des territoires.</p> <p>Généraliser la mise en œuvre de la PEM incluant des zones de pêche réglementées sur l'ensemble des espaces maritimes nationaux.</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022  X	Court terme 2023-2025  X	Court terme 2026-2030  X

**- OS 2.6 : Créer, adopter et mettre en œuvre le cadre légal et les mécanismes opérationnels pour la mise en place, l'organisation, le fonctionnement et le développement des pôles d'innovation et d'excellence de l'EB (dont incubateurs)**



**- OS 2.7 : Mettre en place un mécanisme opérationnel de suivi et d'évaluation des actions menées par la SNEB**

Comme toute stratégie, il est indispensable que sa mise en œuvre soit effective, efficiente avec un suivi assuré de manière régulière. Outre le suivi des actions et afin d'apprécier l'apport de l'économie bleue, il est essentiel de disposer des moyens de suivi et d'évaluation de la contribution de l'économie bleue que ce soit sur le plan économique, environnemental et social.

En lien avec l'ONEDD et les secteurs, il faut ainsi définir les indicateurs sectoriels et thématiques de l'économie bleue puis les modalités pour le renseignement et de partage des informations dans une approche transversale. Outre le suivi au national et local au profit de toutes les parties prenantes, la définition de ces indicateurs intégrera les réponses nationales attendues notamment par les conventions internationales (ODD) et régionales (Barcelone, CGPM, et c).

<b>Cible</b>	Le CNEB dispose de moyens pour rendre compte de la mise en œuvre de la SNEB (suivi et évaluation) au niveau national		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption d'indicateurs de l'Économie Bleue pour chaque secteur.</li> <li>• Convention entre secteurs pour partager les indicateurs de l'Économie Bleue.</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Ter Ministère, MICALAT, secteurs concernés		
<b>@gouv7</b>	Développer les mécanismes d'évaluation de la SNEB en veillant à leur intégration dans les mécanismes actuels de rapportage sectoriel		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

**- OS 2.7 : Informer et convaincre les décideurs politiques, les acteurs économiques et financiers ainsi que la société civile de la SNEB**

Indépendamment des actions de sensibilisation et d'information sur les enjeux de l'économie bleue, il est nécessaire d'informer et de convaincre sur son apport au niveau national afin que par conviction et démonstration, l'ensemble des parties prenantes s'engagent ou soutiennent la mise en œuvre de la stratégie nationale que ce soit par la décision politique, l'investissement financier ou humain mais aussi afin de créer des vocations. Sur la base de travaux qui seront initiés sur les indicateurs, une vitrine de l'économie bleue doit être établie afin de partager tous les éléments d'intérêt que ce soit au niveau national et des wilayas. La mise en place de cet observatoire national prendra en compte la mise en réseaux des réseaux des connaissances et les partenariats de partage des informations entre les secteurs.

Le contenu de l'observatoire devra permettre une présentation accessible et compréhensible pour un maximum de personnes. Par ailleurs, il permettra de renseigner les indicateurs régionaux et internationaux liés à la mer et au littoral.

<b>Cible</b>	Mise en ligne pour le public d'un «observatoire national de l'Économie Bleue» assurant la visibilité des actions et le suivi périodique de la SNEB et de ses déclinaisons territoriales.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création/déclinaison d'indicateurs de l'Économie Bleue pour chaque secteur du niveau national à celui de chaque wilaya contribuant à l'Économie Bleue.</li> <li>• Installation de l'observatoire et de ses antennes</li> <li>• Rapports annuels sur l'Économie Bleue en Algérie.</li> <li>• Convention entre secteurs pour partager les indicateurs de l'Économie Bleue pour un même niveau ainsi qu'entre les niveaux de mise en œuvre territoriale.</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	CNEB, ONS et tous secteurs		
<b>@gouv8</b>	Mettre en place l'observatoire de l'Économie Bleue (multiniveaux : national, façade, wilayas) en s'appuyant sur le mécanisme de suivi de l'EB et l'état initial de l'EB.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

## 06.3 Axe 3 : Améliorer l'intégration et la résilience des villes côtières par rapport aux enjeux maritimes

L'économie bleue requiert une relation intégrée et sans discontinuité entre la terre et la mer. Les villes côtières ont bien été souvent pensées dans une logique d'urbanisation bordée par la frontière constituée par le littoral. Il est essentiel d'envisager/revoir leur aménagement, les infrastructures et les services (dont les ports), la gestion/destination des espaces côtiers en premier lieu en tenant compte de l'économie bleue (activités actuelles et à venir).

Cette intégration requiert ainsi une planification stratégique sans coupure entre la terre et la mer, la pleine prise en compte des enjeux de l'économie bleue dans l'aménagement du territoire. En accord avec le schéma de la gouvernance de l'économie bleue, la planification des espaces maritimes doit être inscrite dans le droit national en veillant à la compatibilité avec les cadres assurant l'aménagement du territoire (SNAT) et la gestion intégrée des zones côtières (SNGIZC).

Pour cet enjeu/axe stratégique, les orientations stratégiques et leurs actions prioritaires sont définies ci-après.

### - OS 3.1 : Mettre en œuvre une planification du domaine littoral basée sur une cohérence entre la terre et la mer et favorisant le développement de l'économie bleue

<b>Cible</b>	La mise en œuvre du SNAT prend en compte l'Économie bleue		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de PAC élaborés et mis en œuvre.</li> <li>• Nombre de plans et de schémas intégrant une composante maritime portant la GIZC et la PEM.</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MICLAT, wilayas littorales, tous les secteurs concernés		
<b>@ADT1</b>	Établir les plans d'aménagement côtiers (PAC) et adapter les schémas d'aménagement afin d'intégrer et de soutenir les activités maritimes ou littorales requérant un accès à la mer (ZEST, ...)		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	X

### - OS 3.2 : Intégrer les ports dans les processus de planification des villes côtières

<b>Cible</b>	Les ports sont intégrés dans les dynamiques d'extension et de modernisation des villes		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de PDAU des wilayas côtières intégrant les ports dans la dynamique urbaine et en tant qu'élément structurant de la ville (Alger, Oran, Annaba, Béjaïa)		
<b>Acteurs</b>	MICLAT, wilayas littorales, travaux publics et transports, tous les secteurs concernés		
<b>@ADT2</b>	Adapter le schéma de développement portuaire en l'intégrant dans une dynamique de territoire (première phase de mise en œuvre les ports et les villes exemple : d'Alger, Oran, Annaba et Bejaïa)		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	X

**- OS 3.3 : Assurer une complémentarité entre les instruments de planification de l'espace en cohérence avec les axes stratégiques du SNAT**

<b>Cible</b>	Le SDAL est élaboré et mis en œuvre de manière adaptée et intégrant les objectifs de la SNEB		
<b>Indicateurs</b>	Statut du SDAL		
<b>Acteurs</b>	MICLAT, wilayas littorales, tous les secteurs concernés		
<b>@ADT3</b>	Élaborer, valider et mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral (SDAL) en cohérence avec la SN GIZC		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

**- OS 3.4 : Assurer un taux d'ouverture de plages sécurisées et sûres sur le plan sanitaire en adéquation avec la demande des populations et des collectivités côtières**

<b>Cible</b>	90% des plages sont ouvertes au public hormis pour des raisons sanitaires inopinées et ponctuelles		
<b>Indicateurs</b>	Ratio plage ouvertes/plages		
<b>Acteurs</b>	MICLAT, tous les secteurs, dont environnement		
<b>@ADT4.1</b>	Engager un plan d'action pour la réouverture des plages fermées		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Les plages ouvertes au public sont dotées de gestionnaires de plage veillant à la protection et au suivi de l'environnement, à la sécurité des biens et des personnes et à l'éducation/sensibilisation environnementale du public et des usagers.		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de gestionnaires et wilaya		
<b>Acteurs</b>	MICLAT, collectivité locales, tourisme, environnement		
<b>@ADT4.2</b>	Mettre en place des gestionnaires de plage pour veiller à la mise à disposition des services, du suivi/surveillance de l'environnement marin et les actions de sensibilisation		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

Le capital naturel de l'Algérie est très riche et diversifié. Il offre de vrais potentiels de valorisation pour l'économie bleue notamment pour les secteurs émergents et à fort potentiel de création de valeur et d'emplois qualifiés. Toutefois, il importe en premier de le protéger durablement, notamment pour le patrimoine naturel des écosystèmes marins et littoraux. Toutes les actions doivent s'inscrire en cohérence avec les engagements pris au niveau régional pour réduire les impacts des activités maritimes et terrestres que ce soit par la réduction des déchets, l'équipement des capacités de gestion des déchets notamment dans les ports.

Outre les actions de réductions des impacts et l'application du principe de durabilité pour toute exploitation, la protection doit être renforcée par une régulation effective et un suivi des activités notamment par la mise en place d'aires marines protégées et des zones de pêche réglementées. Pour cet enjeu/axe stratégique, les orientations et leurs actions prioritaires sont définies ci-après.

### - OS 4.1 : Assurer la valorisation/protection du capital naturel et l'exploitation durable des ressources marines et côtières.

<b>Cible</b>	Mise en place d'une structure nationale assurant la labellisation des plages et des villes côtières sur la base d'initiatives internationales de collaboration avec le Pavillon Bleu		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de certifications (pavillons bleus)		
<b>Acteurs</b>	Environnement, secteurs		
<b>@PRONATI.1</b>	Mettre en place de systèmes de labellisation écologique et de gestion de l'environnement		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Pleine application des engagements nationaux notamment au titre d'ACCOBAMS pour la conservation des cétacés ou de l'ICCAT pour la préservation des thonidés et espèces apparentées		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiatives définies et opérationnelles</li> <li>• Nombre de solutions/brevets</li> <li>• Nombre recommandations transcrites en règlement national</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, secteurs dont transport, pêche, énergie et eau		
<b>@PRONATI.2</b>	<p>Définir et appliquer des mesures de réduction du bruit ambiant sous-marin d'origine humaine à la fois dans une approche de protection mais aussi pour soutenir le développement des innovations techniques</p> <p>Appliquer les exigences en matière de préservation des thonidés, des requins, des tortues et des oiseaux de mer</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Un cadre légal et opérationnel est mis en place pour assurer la gestion/traitement des déchets et limiter la production et l'usage des plastiques		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'usage de plastique à usage unique</li> <li>• Volume de plastique dans les déchets</li> <li>• Initiatives en matière de recyclage des déchets plastiques</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, secteurs		
<b>@PRONATI.3</b>	Mettre en place des mesures de gestion axées sur les systèmes d'économie circulaire et/ou politiques visant à réduire considérablement le plastique (par exemple, interdiction ou imposition d'une taxe sur les plastiques à usage unique: couverts, assiettes, pailles, cotons tiges, bâtons de ballon en plastique oxodégradables, récipients alimentaires et gobelets en polystyrène)		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	Les matériaux plastiques sont largement réduits dans une très large partie des usages quotidiens		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de programmes initiés</li> <li>• Nombre solutions préconisées</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Industrie, recherche, eau		
<b>@PRONATI.4</b>	Développer des programmes de recherche/développement sur les solutions de l'écoconception, recyclage et sur les alternatives aux plastiques (nouveaux matériaux, écoemballages, ...)		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Les avantages économiques et sociaux sont maximisés pour toutes les wilayas, sur la base d'une gestion intégrée des oueds et des bassins versants côtiers		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % efficacité d'utilisation de l'eau</li> <li>• % de changement d'affectation des sols</li> <li>• % de traitement des eaux usées déversées dans les oueds</li> <li>• Suivi/amélioration de la qualité des eaux</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, Eau, MICLAT, secteurs		
<b>@PRONATI.5</b>	Améliorer la performance et l'efficacité dans la mise en œuvre des plans de gestion de bassin hydrographique/versant		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

<b>Cible</b>	Les principaux herbiers de posidonie, des écosystèmes à coralligènes prioritaires et des habitats marins clés font l'objet de mesures de protection		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'herbiers de posidonies bénéficiant de mesures de protection effectives</li> <li>• Nombre d'écosystèmes à coralligène prioritaires bénéficiant de mesures de protection effectives</li> <li>• Nombre d'habitats marins clés/remarquables bénéficiant de mesures de protection effectives et opérationnelles</li> <li>• Mise en place d'un réseau de suivi de l'herbier de posidonie</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, CNL, MESRS, CNRDPA, wilayas		
<b>@PRONATI.6</b>	Mettre en œuvre en urgence un plan d'action pour la préservation des herbiers de posidonie et du coralligène		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Une zone importante en mer et sur le littoral est protégée pour les oiseaux et les mammifères marins		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aires de répartition des espèces</li> <li>• Nombre de sites prioritaires</li> <li>• Nombre de sites de protection</li> <li>• Superficie et connectivité des zones de protection populations observées par espèces et par site</li> <li>• Mise en place d'un programme d'observateurs scientifiques embarqués à bord des navires pour le suivi des prises accidentelles d'oiseaux de mer et mammifères marins.</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, Pêche (CNRDPA), DGF		
<b>@PRONATI.7</b>	<p>Mettre en œuvre des mesures de protection pour les zones prioritaires pour les oiseaux marins et mammifères marins en commençant par identifier les sites sensibles prioritaires</p> <p>Mettre en place d'un système de récolte de données des prises accidentelles des oiseaux et mammifères marins</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Le système national d'observation du milieu marin contribue au suivi de l'Economie Bleue (lien avec la mutualisation des réseaux d'observation, de suivi et de surveillance)		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réseaux mutualisés</li> <li>• Nombre d'Indicateurs /descripteurs suivis</li> <li>• Niveau de renseignements des Indicateurs/descripteurs</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, secteurs dont SONATRACH et ses filiales		
<b>@PRONAT1.8</b>	Améliorer les capacités nationales d'observation et de gestion du milieu marin		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	Un système d'alerte et de gestion des espèces exotiques invasives est mis en place.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'espèces recensées</li> <li>• Nombre de signalement</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, SNGC, pêche, CNRDPA, LNCAPPASM		
<b>@PRONAT1.9</b>	Définir une stratégie sur les espèces exotiques envahissantes incluant la mise en place des moyens d'alerte et de gestion/valorisation des espaces exotiques invasives		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	Le Plan de gestion des NIS (Espèces Non Indigènes) est adopté		
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'espèces		
<b>Acteurs</b>	Environnement		
<b>@PRONAT1.10</b>	Élaborer un plan de gestion des espèces marines non indigènes envahissantes à partir des projets / actions existants		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	L'Algérie dispose d'un savoir-faire au niveau national pour analyser la valeur et l'apport de la diversité biologique marine et côtière		
<b>Indicateurs</b>	Etude réalisée		
<b>Acteurs</b>	Environnement		
<b>@PRONATI.11</b>	Lancer une étude théorique sur la collecte et l'assimilation d'informations pertinentes pour la valeur et l'apport de la diversité biologique marine et côtière de l'Algérie dans un cadre régional		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

**- OS 4.2 : Promouvoir et développer dans le domaine des biotechnologies marines pour la production médicale et paramédicale (médicaments cosmétiques - matériaux (os))**

<b>Cible</b>	Les secteurs industries et les acteurs de la recherche sont fédérés au profit de l'Economie bleue pour valoriser tous les potentiels offerts par les écosystèmes marins de l'Algérie		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de collaborations laboratoires nationaux - industries au niveau international</li> <li>• Nombre de collaborations laboratoires - industries au niveau national</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Santé, industrie, commerce, recherche, SONATRACH et ses filiales		
<b>@BIOTECH1</b>	Rapprocher les industries des instituts de recherche Définir un état des lieux des compétences en matière de RD dans les biotechnologies pouvant être mobilisées au niveau national voire régional		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Une capacité de recherche appliquée en matière de biotechnologies marines est développée avec une «stratégie de collaboration scientifique» mise en place au niveau national sur ce sujet		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme (contenu et financement)</li> <li>• Nombre de labos nationaux engagés dans le programme</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Santé, industrie, commerce, recherche		
<b>@BIOTECH2</b>	Définir puis mettre en place un programme de RD en matière de biotechnologies engageant les compétences identifiées en niveau national		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Le secteur privé innovant sur les biotechnologies marines est développé et installé en Algérie		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de start-up créées</li> <li>• Nombre de start-up viables après 3 ans</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Santé, industrie, commerce, recherche		
<b>@BIOTECH3</b>	En lien avec l'état des lieux, soutenir (notamment via l'ANDI), accompagner le développement de startups sur un modèle de Joint Venture alliant acteurs publics et privés		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	La collaboration entre les centres de recherche fondamentale ou technologique est effective et intégrée avec les systèmes productifs (privé) et publics.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de brevets déposés</li> <li>• Nombre d'entreprises nationales valorisant les recherches en matière de biotechnologies marines</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Santé, industrie, commerce, recherche scientifique, CNRDPA		
<b>@BIOTECH4</b>	Intégrer puis développer les biotechnologies marines comme un vecteur d'innovation et de qualité dans les capacités de production nationale		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

**- OS 4.3 : Promouvoir et développer les solutions basées sur la nature**

<b>Cible</b>	Les services écosystémiques sont évalués au niveau national notamment à travers le réseau d'aires marines protégées, en particulier les activités de pêche professionnelles et les pratiques récréatives/plaisancières		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude théorique</li> <li>• Évaluation par AMP</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MESRS, environnement, pêche		
<b>@SFN1</b>	Étudier /Apprécier l'apport de l'évaluation des services écosystémiques des aires marines protégées qu'elles soient en place ou envisagées, en particulier pour les activités de pêche professionnelle dans le cadre des zones de pêche réglementées et de la planification		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Évaluation de la valeur écosystémique des AMP		
<b>Indicateurs</b>	Projets liés à l'approche écosystémique des AMP (étude, pilote)		
<b>Acteurs</b>	MESRS, Environnement, SNGC, tout secteur		
<b>@SFN2</b>	<p>Identifier les projets pilotes de recherche et de surveillance, sur la base des propositions en cours et des projets en cours visant à évaluer la valeur et les effets des aires protégées marines et côtières ou des zones gérées de la même manière sur l'utilisation durable des ressources vivantes marines et côtières</p> <p>Lancer des projets pilotes identifiés</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

**- OS 4.4 : Définir et gérer les aires marines protégées comme un outil de l'économie bleue avec des objectifs de gestion, de protection et développement durable**

<b>Cible</b>	Toutes les AMP disposent d'un cadre/statut juridique reconnu et d'une unité de gestion opérationnelle et dotée des compétences et des ressources nécessaires		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de comités de gestion installés</li> <li>• Nombre de comités de gestion opérationnels</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, MICLAT, Collectivités locales, pêche, MESRS		
<b>@AMP1.1</b>	Soutenir les actions de protection de la nature et de la biodiversité (biotopes) avec la mise en place et l'appui des organismes de gestionnaires des zones protégées et des sites d'importance environnementale pour le benthos, la faune et la flore marine et littorale		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Des mesures de gestion des espèces invasives sont intégrées dans les plans de gestion des AMP instituées légalement		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans de gestion mis en œuvre avec les moyens appropriés et des mesures opérationnelles sur le NIS</li> <li>• Nombre de rapports</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, pêche, MESRS, transport maritime,		
<b>@AMP1.2</b>	Établir un plan de surveillance et de suivi sur les espèces exotiques envahissantes marines dans les AMP (Plan d'action de surveillance des AMP)		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	L'ensemble des parties prenantes sont impliquées dans la définition et le suivi des AMP		
<b>Indicateurs</b>	Cadre juridique appliqué		
<b>Acteurs</b>	Environnement, MICLAT, Collectivités locales		
<b>@AMP1.3</b>	Assurer une gouvernance participative des AMP au niveau des processus de décision et de mise en œuvre/application des dispositifs réglementaires.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Le programme d'observation, de suivi intégré et de surveillance des AMP est opérationnel		
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'opérations d'observation, de suivi et de surveillance par AMP		
<b>Acteurs</b>	Environnement, SNGC, MESRS, Pêche, tout secteur		
<b>@AMP1.4</b>	Améliorer l'accessibilité des données de surveillance marine Identifier les lacunes et les données prioritaires		
	Élaborer et mettre en œuvre un programme de surveillance marine fondé sur les risques sur l'ensemble du réseau d'AMP.  Entreprendre l'analyse des échantillons de données de surveillance en suspens pour éclairer l'évaluation de l'état du site		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Tous les habitats clés identifiés sont cartographiés en vue d'apprécier les modalités de préservation et de protection		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'habitats clés (hot spot) cartographiés établis</li> <li>• Nombre d'habitat clés préservés ou bénéficiant d'un plan de préservation</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Recherche scientifique, environnement, SNGC, tout secteur		
<b>@AMP1.5</b>	Établir les cartes des habitats marins clés en vue de leur protection		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Toutes les AMP existantes ou pré-identifiées ont fait l'objet d'une analyse de la durabilité des écosystèmes, des pratiques de pêche commerciale, non commerciale et des autres activités à risques pour le milieu marin.		
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'AMP ou AMP candidates analysées		
<b>Acteurs</b>	Recherche scientifique, Environnement, SNGC, tout secteur		
<b>@AMP1.6</b>	Analyser les interactions entre des différentes activités recensées (types de pêche, plaisance, aquaculture, transports, industries portuaires, etc...) avec les AMP et AMP candidates		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	Les AMP sont créatrices d'emplois durables, contribuent au maintien des activités existantes (pêche professionnelle) tout en veillant aux objectifs de préservation		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'emplois créés par AMP</li> <li>• Nombre de projets pesca-tourisme créés</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, SNGC, tout secteur		
<b>@AMP1.7</b>	Développer des activités compatibles avec les objectifs de préservation des AMP		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Les AMP et AMP candidates ont toutes fait l'objet d'action de sensibilisation et d'information auprès des populations et des acteurs concernés.		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de séquences d'information et de sensibilisation sur les enjeux des AMP notamment pour la pêche (lien ZPR) par AMP et AMP candidates		
<b>Acteurs</b>	Environnement, SNGC, pêche, tourisme, tout secteur		
<b>@AMP1.8</b>	Informar les parties prenantes sur les enjeux et besoins des AMP et les sensibiliser pour les engager dans les actions de gestion		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Un cadre est établi et opérationnel pour la gestion des AMP		
<b>Indicateurs</b>	Date de publication		
<b>Acteurs</b>	Environnement, pêche, SNGC, tout secteur		
<b>@AMP1.9</b>	Promulguer les textes d'application de la loi sur les aires protégées, notamment ceux définissant le plan de gestion et les schémas directeurs		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

<b>Cible</b>	Document de recommandation sur la dynamique des populations dans les AMP		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude</li> <li>• Pilote</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MESRS, environnement, SNGC, tout secteur		
<b>@AMP1.10</b>	Préparer des recommandations sur les types de recherche pour comprendre les effets des zones protégées ou des zones marines et côtières sur la taille et la dynamique des populations, sous réserve de la législation nationale.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

- OS 4.5: Développer et étendre le réseau d'AMP effectivement gérées en Algérie en cohérence au niveau national avec la PEM, la stratégie nationale de GIZC de la SPANB 2030 ainsi qu'au niveau régional (MedPAN)

<b>Cible</b>	Un outil de gouvernance des AMP est opérationnel pour/dans toutes les wilayas		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes,</li> <li>• Nombre d'AMP, base de données,</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, MICALAT		
<b>@AMP2.1</b>	Développer au niveau national une plate-forme pour les AMP / une boîte à outils pour définir, soutenir et évaluer la gouvernance A cet effet, établir des Indicateurs de suivi et de gouvernance des AMP (voir benchmark, MedPAN, divers programmes nationaux et UE, etc.)		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

<b>Cible</b>	10 AMP sont mises en place, dotées d'un plan de gestion qui est validé et mis en œuvre avec les ressources adaptées		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'AMP existantes et reconnues légalement</li> <li>• Nombre d'AMP dotées d'un plan de gestion</li> <li>• Nombre d'AMP gérées de manière effective et efficace</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, CNL, MESRS, CNRDPA, wilayas		
<b>@ADCC1.3</b>	Accélérer la mise en place des AMP prioritaires de l'Algérie et les doter d'un dispositif de gestion efficace et flexible		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Les meilleures pratiques et expériences sont échangées au niveau régional et prises en compte		
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'actions de jumelage notamment dans le réseau MedPAN		
<b>Acteurs</b>	Environnement		
<b>@AMP2.2</b>	Etablir des jumelages d'AMP au sein de MedPAN pour le partage des meilleures pratiques		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	Un réseau connecté d'AMP est géré et financé durablement		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État des relations entre AMP au sein du réseau</li> <li>• Nombre d'opportunités de financement identifiées</li> <li>• Nombre d'opportunités de financement exploitées</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement		
<b>@AMP2.3</b>	Maintenir les liens entre le plan d'action du réseau et les actions convenues localement, le cas échéant, et soutenir l'exploration des opportunités de financement		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	Un réseau cohérent d'AMP en lien avec l'Economie Bleue s'inscrit clairement dans la planification des espaces maritimes		
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'AMP créées et gérées dans le réseau		
<b>Acteurs</b>	Environnement, tout secteur		
<b>@AMP2.4</b>	Établir un réseau d'AMP assurant une bonne connectivité écologique et en lien avec le processus de planification basé sur <ul style="list-style-type: none"> <li>• État des lieux des enjeux environnementaux et des activités</li> <li>• Identification des moyens de gestion</li> <li>• Définition /adaptation du cadre de gestion puis du réseau</li> </ul>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

## 06.5 Axe 5 : Contribuer à la sécurité sanitaire du pays

Le milieu marin et littoral est très sensible aux pressions et impacts anthropiques. La qualité des eaux marines et littorales s'en trouve donc directement impactée. Cela induit un risque sur les activités humaines de vie ou d'exploitation de ces milieux potentiellement menacés par ces nuisances en termes de santé et de salubrité, notamment sur les plages (tourisme, collectivités locales) mais aussi pour l'aquaculture marine et la pêche. Au-delà des efforts engagés pour le traitement des eaux usées, il est essentiel d'assurer un suivi continu et transparent.

La veille sanitaire des eaux marines doit privilégier une approche fédérative des acteurs responsables dans une logique de réseau de réseaux pour la surveillance du milieu marin. Cette démarche s'inscrit en ligne avec les orientations et actions régionales pour une surveillance intégrée du milieu marin (ONU/PAM/IMAP) notamment pour renseigner et alimenter les Indicateurs nationaux et régionaux.

Il importe à la fois de disposer au niveau local des plans et moyens de lutte contre les pollutions en mer mais aussi d'engager toutes les actions requises pour réduire les nuisances/pollutions par une meilleure maîtrise et gestion des déchets issues des activités terrestres et maritimes. Pour ces dernières, les ports doivent disposer de capacité de récupération et de traitement des déchets.

Pour cet enjeu/axe stratégique, les orientations stratégiques et leurs actions prioritaires sont définies ci-après.

**- OS5.1: Surveiller et améliorer la qualité des eaux marines (usage privé, collectif et économique)**

**Cible** → Le réseau national des laboratoires de référence est mis en place et opérationnel avec au moins 15 laboratoires de références certifiés pour assurer le suivi de la qualité et le classement sanitaire des eaux marines

**Indicateurs** →   
 • Réseau mis en place  
 • Nombre de laboratoires certifiés

**Acteurs** → Santé, Environnement, Enseignement Supérieur et recherche scientifique, Pêche

**@SECSANI.1** → Mettre en lien les différents laboratoires de référence qui assurent l'analyse, le suivi et la surveillance de la qualité des eaux marines. Cette action est à mettre en cohérence avec les actions en matière de sécurité alimentaire.

<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

**Cible** → Les toxines marines sont identifiées et analysées par au moins 05 laboratoires d'analyse du réseau

**Indicateurs** →   
 • Nombre de laboratoires assurant l'analyse des toxines marines  
 • Nombre d'analyses sur les toxines marines/an

**Acteurs** → Santé, Environnement, Enseignement Supérieur et recherche scientifique, Pêche

**@SECSANI.2** → Intégrer la dimension toxines marines, en particulier les phycotoxines dans les protocoles de surveillance, notamment dans et à proximité des sites d'aquaculture et de baignade.

<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

**Cible** → Au moins 20 laboratoires ont la capacité d'analyser les produits de la mer

**Indicateurs** →   
 • Nombre de personnes dans les laboratoires ayant les capacités d'analyser les produits de la mer  
 • Nombre de laboratoires ayant les capacités d'analyser les produits de la mer

**Acteurs** → Santé, Environnement, Enseignement Supérieur et recherche scientifique, Pêche

**@SECSANI.3** → Assurer le renforcement des capacités humaines d'analyse des produits de la mer

<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	Le classement sanitaire des eaux marines contribue pleinement à la veille sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de classement sanitaire des eaux marines notamment sur les sites d'exploitation des coquillages ou d'aquaculture</li> <li>• Réseau de suivi des phytoplanctons toxiques mis en place et opérationnel</li> <li>• Système d'alerte opérationnel</li> <li>• Nombre de sites classés et suivis</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Santé, Environnement, Enseignement Supérieur et recherche scientifique, Pêche		
<b>@SECSAN1.4</b>	<p>Engager et suivre périodiquement le classement sanitaire des eaux marines, notamment pour la collecte/commercialisation des coquillages sauvages et pour l'aquaculture</p> <p>Cette action est en lien avec les règles et dispositifs de purification des coquillages avant leur commercialisation.</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

**- OS 5.2 : Renforcer le dispositif national de prévention et de lutte contre les activités générant des déchets pouvant compromettre la santé publique**

<b>Cible</b>	Toutes les Commissions de wilayas des installations classées sont réorganisées et renforcées		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de Commissions de wilayas des installations classées réorganisées et renforcées		
<b>Acteurs</b>	Eau, Environnement, MICLAT, Collectivités		
<b>@SECSAN2.1</b>	Renforcer et réorganiser le fonctionnement des commissions de wilayas des installations classées		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	La pollution par les nutriments est réduite		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de zones affectées par l'eutrophisation d'origine humaine		
<b>Acteurs</b>	Eau, Environnement, MICLAT, Collectivités		
<b>@SECSAN2.2</b>	Mettre en œuvre des projets intégrés de contrôle de la pollution par les nutriments		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	Toutes les Commissions de wilayas des installations classées sont réorganisées et renforcées		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État de la gestion des déchets par wilaya</li> <li>• Date de révision d'organisation/révision</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, secteurs		
<b>@SECSAN2.3</b>	<p>Lancer un plan d'évaluation de la gestion des déchets dans chaque wilaya Améliorer les mauvaises pratiques de gestion des déchets qui auront été identifiées</p> <p>Mettre en œuvre les politiques et les cadres réglementaires relatifs aux déchets solides</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

**- OS 5.3 : Réduire la pollution marine et les déchets marins**

<b>Cible</b>	Le dispositif Telbahr est entièrement opérationnel (toutes ses structures ont été mises en place (au niveau national, des façades maritimes et des wilayas littorales), dotée de l'organisation adaptée, des moyens humaines et matériels et déployés sur le terrain (en lien avec l'AEM))		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations de prévention menées/an</li> <li>• Couverture spatiale des moyens de lutte contre les pollutions marines accidentelles</li> <li>• Nombre de simulations d'intervention/3 ans</li> <li>• Date de révision d'organisation/révision</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, SNGC, MICLAT, Energie, Transport, Pêche, Wilayas		
<b>@SECSAN3.1</b>	<p>Opérationnaliser toutes les composantes du dispositif national Telbahr</p> <p>Acquérir sur budget de l'Etat les moyens matériels requis pour une mise en œuvre adaptée et mobilisable en capacité suffisante</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Les ports disposent des installations de réception des déchets produits par les navires et les activités portuaires, conformément aux exigences internationales, afin d'(i) améliorer la protection du milieu marin contre les rejets de déchets de navires et (ii) assurer l'efficacité des opérations de transport maritime dans les ports		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans de gestion des déchets approuvés et mis en œuvre</li> <li>• Nombre de ports équipés d'infrastructures de réception et traitement des déchets</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, Transport, SERPORT, SGPP		
<b>@SECSAN3.2</b>	<p>Améliorer et/ou se doter les installations de réception portuaires pour la livraison des déchets de navires en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Améliorant le régime d'application</li> <li>b) Rendant plus stricte l'obligation des ports de mettre à disposition des installations adéquates pour la réception des déchets de navires</li> <li>c) Encourageant fortement les navires à livrer leurs déchets à ces installations</li> <li>d) Empêchant le déversement illicite de déchets de navires et en pénalisant de tels actes</li> </ul> <p>Faire participer les autorités portuaires à la gestion des déchets des navires (responsabilité, contrôle et surveillance) Développer, faire approuver, mettre en œuvre et évaluer des plans de réception et de traitement des déchets</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Tous les ports sont dotés d'un plan de gestion des déchets mis en œuvre avec l'organisation et les moyens adaptés		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de ports disposant d'un plan de gestion des déchets</li> <li>• Nombre de plans de gestion des déchets mis en œuvre avec une organisation et des moyens adaptés</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	SERPORT, Transport, Energie, Pêche, Wilayas		
<b>@SECSAN3.3</b>	Doter tous les ports d'un plan de gestion des déchets en accord avec les recommandations de l'OMI, REMPEC, MARPOL		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Le programme national IMAP validé et mis en œuvre avec des ressources adaptées		
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'objectifs IMAP suivis de manière régulière et conformément aux Protocoles validés		
<b>Acteurs</b>	Environnement, Pêche, Enseignement Supérieur et recherche scientifique		
<b>@SECSAN3.4</b>	Mettre en œuvre le Programme national IMAP en référence aux protocoles et méthodologies approuvés au niveau régional dans le cadre de la Convention de Barcelone.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Le volume des déchets marins est réduit et une partie de ces déchets est valorisée		
<b>Indicateurs</b>	En conformité avec les Indicateurs IMAP/ONU/PAM, 1) Volume des déchets marins récoltés 2) Volume des déchets marins valorisés		
<b>Acteurs</b>	Eau, Environnement, MICLAT, WILAYAS		
<b>@SECSAN3.5</b>	Elaborer un plan national d'action pour la réduction et la valorisation des déchets marins		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	La gestion et la valorisation des déchets marins (micro et macro-déchets plastiques) sont réglementées		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret promulgué et mis en œuvre</li> <li>• Nombre de plans de gestion des déchets marins (micro et macro-déchets plastiques) exécutés correctement au niveau des wilayas et des communes côtières</li> <li>• Volume des déchets marins plastiques récoltés et ratio de ces quantités qui est traité (national et par wilaya)</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Eau, Environnement, MICLAT, WILAYAS		
<b>@SECSAN3.6</b>	Réduire au maximum les micro-déchets et les macro-déchets plastiques en mer basée sur une approche globale et intégrée		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Réduction de X% de déchets issus des engins de pêche retrouvés sur le littoral et abandonnés dans les ports et sites d'échouage		
<b>Indicateurs</b>	Quantité de déchets récoltés par wilaya		
<b>Acteurs</b>	Pêche, SERPORT, WILAYAS		
<b>@SECSAN3.7</b>	Mettre en place de systèmes de gestion/collecte/recyclage des engins de pêche abandonnés et hors d'usage dans chaque wilaya		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Le cadre réglementaire est mis en œuvre		
<b>Indicateurs</b>	Le nombre d'infractions à l'environnement en matière sanitaire, constatées et instruites auprès de la justice		
<b>Acteurs</b>	Environnement, Justice		
<b>@SECSAN3.8</b>	Améliorer et faire respecter les politiques et les cadres réglementaires relatifs aux déchets solides		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

<b>Cible</b>	<p>1) Tous les habitants des wilayas côtières sont raccordés au réseau d'assainissement des eaux usées</p> <p>2) Toutes les industries des wilayas rejettent des eaux usées industrielles selon les normes réglementaires en vigueur (normes sanitaires et environnementales)</p>		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % de la population des wilayas littorales raccordé au réseau d'assainissement des eaux usées domestiques par Wilaya</li> <li>• % des industries rejetant des eaux usées industrielles respectant les normes sanitaires et environnementales établies par Wilaya.</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Eau		
<b>@SECSAN3.9</b>	Améliorer les systèmes de gestion des eaux usées		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Toutes les zones susceptibles de contenir ou de recevoir des déchets marins font l'objet d'une surveillance (en cohérence avec le programme national IMAP)		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de stations de suivi		
<b>Acteurs</b>	Eau, Environnement		
<b>@SECSAN3.10</b>	Mettre en place un programme de surveillance à Long terme des déchets marins qui garantira la détection des variations saisonnières et spatiales des déchets marins et des tendances respectives (lien avec les actions sur la surveillance (réseau de réseaux))		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
			X

<b>Cible</b>	Le volume des déchets solides est réduit et une partie de ces déchets est valorisée		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume de déchets récoltés</li> <li>• Ratio volume de déchets traités/volume des déchets récoltés</li> <li>• Ratio volume des déchets valorisés/volume des déchets récoltés</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Eau, MICLAT, Wilayas, Collectivités		
<b>@SECSAN3.11</b>	Améliorer les systèmes de gestion des déchets solides municipaux et passer à une économie circulaire afin d'éviter les plastiques dans les cours d'eau et l'océan.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Les déchets contribuent à l'économie locale		
<b>Indicateurs</b>	Volume des déchets recyclés par Wilaya		
<b>Acteurs</b>	Eau, MICLAT, Wilaya		
<b>@SECSAN3.12</b>	Développer des chaînes de valeur de recyclage et des décharges contrôlées		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

La pêche et l'aquaculture marine et continentale contribuent d'ores et déjà par leur production à fournir une part de l'alimentation nationale ainsi qu'à l'export. Cette production reste en deçà des besoins nationaux que ce soit en quantité, en qualité et en prix. L'Etat algérien s'est doté en 2014 d'une stratégie « Aquapêche 2020 ». On rappelle que les objectifs opérationnels de cette politique à l'horizon 2035 sont :

- (I) D'atteindre une production annuelle issue de la pêche maritime de 120.000 tonnes, dont 20.000 tonnes à travers le développement de la pêche hauturière, et l'exploitation de nouvelles espèces ;***
- (II) De développer l'exploitation des licences de pêche dans la cadre de la coopération internationale et le développement de la pêcherie thonière ;***
- (III) D'assurer le maintien d'une production de la pêche maritime de 100.000 tonnes par an à l'horizon 2035 tout en intégrant les préoccupations en termes de diminution des stocks halieutiques;***
- (IV) De promouvoir la création de 33.000 nouveaux emplois à l'horizon 2035 dans le secteur de la pêche.***

Outre ces enjeux de sécurité alimentaire et sanitaire, il est essentiel que la valeur soit captée et les emplois soient créés aux niveaux national et local et sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur de la pêche et de l'aquaculture. La présence d'acteurs nationaux sur l'ensemble de la chaîne doit permettre de maîtriser autant que possible les coûts des intrants et de favoriser les voies de valorisation et de diversification.

Concernant la pêche, il importe en premier lieu de mettre en place les moyens opérationnels de suivi des ressources halieutiques (SIH) et de contrôle/surveillance des pêches afin d'assurer la durabilité de ses activités pour l'ensemble des segments professionnels considérés, ainsi que pour les activités extractives non commerciales. Ces moyens doivent compléter les systèmes en cours de déploiement afin de disposer de la pleine connaissance des efforts de pêche et des captures au niveau national et veiller au reportage dû pour les engagements régionaux (CGPM/ICCAT).

Par ailleurs, la définition/gestion des catégories de pêche et des méthodes/engins utilisés doivent être revus et optimisés, notamment par la modernisation des moyens à la mer afin d'exploiter les ressources halieutiques offshores sur l'ensemble des eaux sous juridiction nationale et réduire l'effort de pêche sur la zone littorale. Ce rééquilibrage de l'effort de pêche devra permettre une meilleure cohabitation des usages/usagers dont l'aquaculture marine mais aussi les autres activités de l'économie bleue à travers la planification des espaces maritimes et la gestion intégrée des zones côtières.

Pour cet enjeu/axe stratégique, les orientations stratégiques et leurs actions prioritaires sont définies ci-après.

**- OS 6.1: Renforcer et améliorer la contribution des secteurs maritimes et les secteurs connexes à la sécurité alimentaire du pays.**

<b>Cible</b>	Une politique publique pour la sécurité alimentaire et sanitaire issues de la pêche et de l'aquaculture est adoptée		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ateliers de concertation sur ce thème</li> <li>• Nombre de feuilles de route élaborées</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Pêche, Aquaculture, Agriculture, Commerce, Santé, Industrie, SNGC Ressources en Eau, Environnement, Transport et Travaux Publics		
<b>@SECALI.1.1</b>	Elaborer et mettre en œuvre opérationnellement une politique publique de sécurité alimentaire et sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	La veille/suivi sanitaire pour les produits de la mer est assurée sur l'ensemble du territoire par un réseau organisé de capacités		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conventions entre laboratoires d'analyse</li> <li>• Nombre de prélèvements et d'analyses réalisés par le réseau en milieu marin et continental</li> <li>• Rapports d'analyses des milieux</li> <li>• Système d'alerte sanitaire installé et opérationnel</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Pêche, Aquaculture, Services vétérinaires, Commerce, Santé, Industrie, SNGC, Ressources en Eau		
<b>@SECALI.1.2</b>	Mettre en place d'un réseau de surveillance sanitaire des milieux d'élevage marin et continentale		
	En lien avec la mise en réseaux de surveillance notamment vétérinaire, étudier les conditions de création d'une organisation assurant la veille sanitaire des produits de la mer. Cette action sera en lien avec la possible création d'une Agence Nationale de Sécurité Sanitaire :		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Un réseau d'unités de transformation est créé pour satisfaire la demande nationale et internationale (axe stratégie commerce extérieur)		
<b>Indicateurs</b>	<p>Au niveau national et par Wilaya</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de développement de l'industrie de transformation et de valorisation des produits de la pêche et d'aquaculture établie</li> <li>• Nombre d'unités de transformation opérationnelles</li> <li>• Volumes produits</li> <li>• Emplois générés</li> <li>• Volume des investissements (en DA)</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Pêche, Aquaculture, Agriculture, Commerce, Santé, Industrie		
<b>@SECALI.1.3</b>	<p>Apporter un appui technique à la filière de transformation des produits d'aquaculture marine et d'eau douce dans une approche intégrée le long de la chaîne de valeur</p> <p>En premier lieu lancer une étude du marché au niveau national, régional et international en fonction de la capacité réelle de production des espèces cibles/stratégiques et du type de production envisagé (pêche, aquaculture)</p> <p>Puis établir une Stratégie de développement de l'industrie de transformation et de valorisation des produits de la pêche et d'aquaculture intégrant la valorisation des déchets de la transformation de poisson pour la production de fertilisant biologique</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	
<b>Cible</b>	Les sources de revenus des agriculteurs sont diversifiées par la pisciculture intégrée		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets mis en œuvre par wilaya littorale et continentale</li> <li>• Volume de production par wilaya</li> <li>• Part de revenus issus de la pisciculture intégrée par wilaya</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Pêche, Agriculture, commerce		
<b>@SECALI.1.4</b>	Apporter un appui technique au développement de la pisciculture intégrée à l'agriculture		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Les principales pathologies rencontrées sont prises en charge et maîtrisées.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de vétérinaires formés par Wilaya</li> <li>• Laboratoires équipés et spécialisés dans le diagnostic des maladies de poissons.</li> <li>• Nombre de maladies déclarées au niveau des établissements d'aquaculture par wilaya</li> <li>• Le taux de mortalité du cheptel causé par ces maladies</li> <li>• Plans de veille sanitaire pour l'aquaculture marine et continentale établies</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Former les vétérinaires aux techniques d'identification et de traitement des principales pathologies aquacoles rencontrées en écloseries, pisciculture marine et aquaculture d'eau douce.		
<b>@SECALI.1.5</b>	Apporter un appui technique au développement de la pisciculture intégrée à l'agriculture		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	
<b>Cible</b>	Des plans d'aménagements des pêches et d'aquaculture avec des modalités de gestion de la capacité ou de charge sont élaborés. Une cartographie des sites/secteurs potentiels pour l'aquaculture est établie en cohérence avec la planification des espaces maritimes		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans élaborés par wilaya</li> <li>• Evaluation de la mise en œuvre effective des résolutions/recommandations pertinentes des ORGP (CGPM/ICCAT)</li> <li>• Nombre de personnels formés au SIG au niveau national et par Wilaya</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Pêche, Aquaculture, Agriculture, MICALAT		
<b>@SECALI.1.6</b>	Elaborer des plans d'aménagements locaux des sites aquacoles marins et d'eau douce en cohérence avec la planification des espaces maritimes en incluant une formation au système SIG.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	
<b>Cible</b>	Meilleure répartition de l'effort de pêche sur toutes les eaux sous juridiction nationale		
<b>Indicateurs</b>	• % distribution spatiale des activités de pêche (0-6, 6-12, 12- limite des eaux sous juridiction)		
<b>Acteurs</b>	Pêche		
<b>@SECALI.1.7</b>	Développer l'exploitation des nouvelles zones de pêches identifiées sous juridiction nationale		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

<b>Cible</b>	Un Système d'Information Halieutique performant intégrant la mise en place des différents dispositifs d'observation et de collecte des données du secteur de la P/A est élaboré et mis en œuvre par du personnel formé et avec un cadre juridique adapté.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et types de données identifiées</li> <li>• Nombre de professionnels sensibilisés et impliqués par Wilaya</li> <li>• Nombre de réseaux d'observation mis en place et opérationnels</li> <li>• Nombre de mesures mises en œuvre et opérationnelles pour assurer le suivi de l'effort de pêche et des débarquements /premières ventes (support DPRH, gestionnaires portuaires et pêcheurs professionnels.)</li> <li>• Nombre de bases de données harmonisées/formalisées et intégrées au SIH</li> <li>• Nombre de formés au niveau central (MPPH) et par wilaya (DPRH)</li> <li>• Taux de renseignement et de transmission (mise en application du cadre juridique relatif aux obligations déclaratives)</li> <li>• Nombre de transmissions/contrôles de journaux de pêche par port et par halle à marée avec une synthèse par Wilaya</li> <li>• Nombre de journaux de pêche électronique opérationnel</li> <li>• Nombre d'infractions et de sanctions afférentes par port et par halle à marée avec une synthèse par Wilaya</li> <li>• Cadre réglementaire mis en place</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Pêche, Aquaculture, Agriculture, Commerce, Santé, Industrie, SNGC		
<b>@SECALI.1.8</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer le cahier des charges pour la mise en place d'un Système d'Information Halieutique (SIH) par un audit préliminaire et état des lieux sur la collecte des données et des dispositifs existants en Algérie</li> <li>• Identifier/définir les données à collecter pour les besoins du secteur de la P/A algérien</li> <li>• Vulgariser auprès des professionnels autour des problématiques liées à la collecte des données halieutiques et le SIH</li> <li>• Identifier et organiser les dispositifs d'observation et de collecte des données en mer et à terre, en concertation avec les professionnels (organisation et procédures à mettre en place)</li> <li>• Mettre à niveau et intégrer les différentes composantes de suivi en cours de réalisation (SSPAL, PAGPA, base de données du CNRDPA...) au SIH</li> <li>• Renforcer les compétences des acteurs et usagers du SIH:(i) en collecte de données, (ii) en gestion de bases de données, (iii) en analyse et traitement des données collectées et (iv) en administration de système</li> <li>• Au regard des pratiques actuelles, mettre à niveau le dispositif juridique en vigueur en termes de suivi des captures (journal de pêche) et des débarquements/premières ventes en halles à marée (pesée, prix, tailles, espèces, notes de vente, destination, etc.) puis assurer sa mise en effective (contrôle, formation, sensibilisation)</li> </ul>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Un centre de contrôle et de surveillance des pêches est opérationnel avec un dispositif juridique de suivi spatio-temporel des activités/ navires de pêche est appliqué et opérationnel en conformité avec les règles de la CGPM (navires de plus de 15 m en priorité) et de l'ICCAT.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un centre de contrôle/surveillance des pêches</li> <li>• Cadre réglementaire de création d'un centre de contrôle élaboré.</li> <li>• Facilitations réglementaire et administrative pour l'acquisition et l'exploitation de balise (AIS et/ou VMS)</li> <li>• Nombre de navires équipés de balise (AIS et/ou VMS) répondant notamment aux normes de transmission fixées par la CGPM et l'ICCAT.</li> <li>• Nombre de bateaux de surveillance</li> <li>• Nombre de contrôle en mer (pêche légale et INN) et dans les ports</li> <li>• Taux de couverture spatiale de la surveillance</li> <li>• Nombre d'infrastructures de contrôle/surveillance installées et opérationnelles</li> <li>• Nombre d'équipes mixtes créées et opérationnelles</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Pêche, Aquaculture, Agriculture, Commerce, Santé, Industrie, SNGC, Poste		
<b>@SECALI.1.9</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un centre de contrôle et de surveillance des activités de pêche (VMS, AIS...) dans une approche intégrée de la surveillance des activités en mer (lien AEM).</li> </ul> <p>La coopération avec l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches pourra être recherchée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Imposer l'équipement des navires de pêche concernés (VMS et/ou AIS)</li> <li>• Définir et installer les infrastructures (techniques, logistiques, moyens humains/formation) requises pour assurer le suivi spatialisé et consolider la coopération entre les différents services impliqués notamment par la mise en place d'une équipe mixte formée</li> <li>• Renforcer les moyens/capacités des inspecteurs des pêches conformément à leurs attributions et à l'identification des besoins constatés.</li> </ul>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

<b>Cible</b>	Un centre dédié aux techniques de pêche et technologies des engins est créé et il dispose de moyens opérationnels pour les tests (bassin d'essai) et la mise en place d'échanges/partenariats.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laboratoire avec bassin d'essai créé et opérationnel</li> <li>• Nombre d'engins de pêche testés et/ou élaborés par an</li> <li>• Zones et espèces ciblées</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Pêche, Industrie, Recherche		
<b>@SECALI.1.7</b>	Mettre en place un laboratoire de techniques et technologies des engins de pêche, notamment pour la pêche artisanale Cette action sera notamment avec le recours à un jumelage ou un partenariat.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

<b>Cible</b>	Diversification des ressources marines exploitées		
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'espèces nouvelles exploitées et valorisées		
<b>Acteurs</b>	Pêche, recherche, CNRDPA		
<b>@SECALI.1.11</b>	Exploiter de nouvelles ressources marines (animales et végétales (algues)) au moyen de techniques adaptées (pêche embarquée ou pêche à pied/ramassage)		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	Un cadre juridique pour l'admission temporaire est approuvé		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de produits autorisés à l'admission		
<b>Acteurs</b>	Pêche		
<b>@SECALI.1.12</b>	Etudier la faisabilité technique et réglementaire pour la mise en place et le développement du régime de l'admission temporaire pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. En fonction des résultats, développer le cadre juridique		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

**- OS 6.2 : Développement de modèles de consommation et de la production durables de ressources marines basés sur les bonnes pratiques, incluant la mise en œuvre de l'économie circulaire dans les espaces maritimes et littoraux.**

<b>Cible</b>	Mise en œuvre d'une pêche durable et responsable		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de campagnes d'évaluation des ressources halieutiques réalisées et résultats obtenus</li> <li>• Fixation des objectifs de RMD (rendement maximal durable) pour les espèces stratégiques (conformément au cadre régional en vigueur pour espèces partagées - stocks chevauchants et grands migrants)</li> <li>• % tonnage et espèces en prises accessoires/accidentelles</li> <li>• Tonnage par espèce</li> <li>• Prix Moyen de ventes des espèces (transparence et accessibilité du marché)</li> <li>• Labels mis en place</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Pêche, Industrie, Recherche		
<b>@SECALI.2.1</b>	<p>Moderniser l'outil de production pour une pêche durable et responsable : outils d'aide à la navigation et d'aide à la pêche (détection) plus performant, engins de pêche plus sélectifs, efficacité du monitoring (captures, débarquement, première vente...)</p> <p>Définir, mettre en place et suivre des labels « pêche durable » par le secteur - y associer des actions de promotion auprès des consommateurs</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Mise en œuvre des guides de bonnes pratiques d'aquaculture Production labellisée		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de campagnes de sensibilisation à l'utilisation des guides</li> <li>• Nombre de fermes appliquant les bonnes pratiques d'élevage aquacole</li> <li>• Labels mis en place</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Pêche, Aquaculture, Services vétérinaires, Commerce		
<b>@SECALI.2.2</b>	<p>Mettre en place un programme de sensibilisation des aquaculteurs aux bonnes pratiques d'élevage aquacole.</p> <p>Mettre en place un programme de suivi des fermes par le CNRDPA. Définir, mettre en place et suivre des labels « aquaculture durable » par le secteur - y associer des actions des promotion auprès des consommateurs</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

<b>Cible</b>	De nouvelles espèces notamment issues de l'aquaculture sont consommées		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de campagnes de vulgarisation réalisées		
<b>Acteurs</b>	Pêche, Aquaculture, environnement, commerce		
<b>@SECALI.2.3</b>	Mettre en place un programme de vulgarisation sur la consommation de nouvelles espèces		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

## 06.7 Axe 7 : Contribuer à la sécurité hydrique et énergétique

Face aux enjeux du changement climatique et à la demande croissante en eau, l'Algérie s'est engagée dans une gestion adaptée des ressources en eau mais aussi dans la production par dessalement de l'eau de mer. La production nationale issue du dessalement représente environ 20% de l'eau produite. Cette production est essentielle notamment pour les zones littorales. Toutefois, elle est énergivore et notamment en ressources carbonées. Au-delà de la recherche de solutions ayant recours aux énergies renouvelables pour certaines unités de dessalement, la valorisation des produits dérivés doit être recherchée notamment face aux besoins croissants au niveau mondial en lithium.

Sur le plan énergétique, le recours aux énergies renouvelables terrestres est d'ores et déjà engagé notamment par l'exploitation de l'énergie solaire. Il doit être poursuivi notamment par les équipements publics dont les ports. Activité émergente, les énergies marines renouvelables telle que la thalasso-thermie peuvent apporter une réponse pertinente en matière de production de chaleur ou de froid pour des grands ensembles urbains ou industriels. Il convient ainsi d'évaluer leur potentiel et d'envisager la création de pilote.

Pour cet enjeu/axe stratégique, les orientations stratégiques et leurs actions prioritaires sont définies ci-après.

### - OS 7.1 : Réduire les effets négatifs du dessalement de l'eau de mer, notamment à travers la valorisation des rejets saumures

<b>Cible</b>	Savoir-faire au niveau national sur la valorisation à haute valeur ajoutée des eaux issues du dessalement		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude</li> <li>• Pilote</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Industrie, Recherche, Eau, Energie, Aquaculture		
<b>@SECENR.1</b>	<p>Lancer une étude de faisabilité pour développer la valorisation de la chaleur des centrales de dessalement, l'usage des ENR pour les centrales de petite taille et l'exploitation des saumures (Lithium cf. ADIONICS) puis sous réserve de faisabilité envisager la mise en place d'une unité pilote.</p> <p>Elaborer une étude de l'impact des saumures sur les établissements d'aquaculture (pisciculture, conchyliculture, ...).</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

## - OS 7.2 : Développer les usages dérivés (eaux usées, boues de station)

<b>Cible</b>	90% des eaux traitées et issues des stations font l'objet d'une valorisation		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Étude/audit</li> <li>· Installation d'une capacité pilote</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Eau, Environnement, Industrie		
<b>@SECENR.2</b>	<p>Réaliser une analyse juridique de la faisabilité d'exploiter les eaux jaunes et eaux grises issues des stations d'épuration</p> <p>Développer une capacité pilote au niveau national de recyclage/ traitement /valorisation des eaux jaunes (engrais) et grises (arrosage) puis des boues avec recherche de forte valeur ajoutée</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

## - OS 7.3 : Considérer et développer la contribution de la thalassothermie

<b>Cible</b>	En 2025, la pertinence environnementale et économique de la thalassothermie est définie sur chaque wilaya. La décision de réalisation d'un site pilote aura été prise.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Étude</li> <li>· Site pilote opérationnel</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Environnement, Energie, MICLAT, Tourisme		
<b>@SECENR.3</b>	<p>Lancer une étude sur l'apport de la thalassothermie (production de chaud et de froid) pour des ensembles collectifs (hôtels, industrie (pêche- transformation)</p> <p>1) Analyse technico-économique à l'échelle nationale (chaîne de valeur) 2) Cas d'un site pilote (halle à marée, complexe hôtelier) – dans une approche multifonctions/valorisation des eaux pompées</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

## - OS 7.4 : Explorer, promouvoir et développer les Energies Marines Renouvelables (EMR) alternatives

<b>Cible</b>	La pertinence environnementale et le potentiel économique des EMR est évaluée sur chaque wilaya		
<b>Indicateurs</b>	Etude		
<b>Acteurs</b>	Energie, Environnement, MICLAT, MESRS		
<b>@SECENR.4</b>	<p>Lancer une étude portant sur le potentiel techniquement et économiquement exploitable des EMR en Algérie (hors thalassothermie) Intégrer l'Institut méditerranéen des énergies renouvelables</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

**- OS 7.5 : Améliorer l'efficacité et l'efficience énergétiques des infrastructures côtières et maritimes**

<b>Cible</b>	90% des installations publiques sont équipées de PV avec une autonomie énergétique de XX La facture énergétique des industries connexes est réduite		
<b>Indicateurs</b>	Taux d'équipement en ENR sur les infrastructures littorales		
<b>Acteurs</b>	MICLAT, SGPP, collectivités locales		
<b>@SECENR.5</b>	<p>Promouvoir la mise en place d'équipements moins énergivores au niveau des structures portuaires et des entreprises connexes (Halles à marées, fabriques de glaces, unités de transformation...) (ex. panneaux solaires...)</p> <p>Poursuivre et soutenir l'équipement en photovoltaïque comme source principale pour les infrastructures publiques littorales (ports, halles à marée)</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

**06.8 Axe 8 : Apporter une réponse adaptée au défi climatique**

Les effets du changement climatique sont perceptibles à tous les niveaux que ce soit en mer (acidification, élévation de la température moyenne) ou sur le littoral (élévation du niveau moyen, augmentation des risques de submersion et d'érosion). Ils ont directement des impacts sur les activités

de l'économie bleue. Ils remettent en cause certains modèles économiques voire la viabilité à moyen/long terme des secteurs.

Pour cet enjeu/axe stratégique, les orientations stratégiques et leurs actions prioritaires sont définies ci-après.

**- OS 8.1 : Développer et renforcer la résilience climatique des zone marines et côtières pour les activités**

<b>Cible</b>	La composante du plan d'adaptation au changement climatique pour la pêche et l'aquaculture est mise en œuvre		
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'actions prioritaires sectorielles qui sont mises en œuvre		
<b>Acteurs</b>	Environnement, Mine, Pêche, Aquaculture, SNGC, Energie,		
<b>@ADCC 1</b>	Développer les activités, notamment de la pêche et de l'aquaculture en tenant compte des anomalies thermiques et des effets des CC		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

**- OS 8.2 : Développer et renforcer la résilience climatique des zone marines et côtières infrastructures (érosion, submersion, intrusion eau salée)**

<b>Cible</b>	L'érosion côtière et les submersions marines sont réduites à un niveau acceptable (considéré comme naturel par rapport aux standards)		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recul évité moyen (en mètres) des plages/an</li> <li>• Longueur du linéaire côtier artificialisé/an</li> <li>• Surface (mètres carrés) de la côte perdue annuellement à cause de l'érosion côtière</li> <li>• Surface (mètres carrés) de la côte perdue annuellement du fait de la submersion marine</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Wilayas, Environnement		
<b>@ADCC 2.1</b>	Eliminer les causes anthropiques responsables ou amplifiant les phénomènes d'érosion côtière et de submersion marine		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

<b>Cible</b>	Loi littorale opérationnelle et ses textes d'application promulgués		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre par profil d'infractions à la loi littorale constatés/an,</li> <li>• Nombre par profil d'infractions à la loi littorales/an poursuivies devant la justice</li> <li>• Nombre de sanctions effectives</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Wilayas, Environnement		
<b>@ADCC 2.2</b>	Mettre en œuvre la loi littorale dans son intégralité, incluant la promulgation et la mise en œuvre de tous les textes d'application, notamment celui sur les activités nécessitant la proximité de la mer		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Le système de veille et d'alerte rapide et précoce sur les risques côtiers et les changements climatiques est mis en place et opérationnel.		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de bulletins d'information et d'alertes/an sur les risques côtiers et les changements climatiques donné par le système de		
<b>Acteurs</b>	Environnement/ONEDD, ONM, MESRS		
<b>@ADCC 2.3</b>	Développer un système de veille et d'alerte rapide et précoce sur les risques côtiers, notamment ceux liés aux changements climatiques.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

**- OS 8.3 : Développer et améliorer la connaissance des effets du changement climatique sur les écosystèmes marins et littoraux et l'innovation pour soutenir la résilience**

<b>Cible</b>	Au moins 100 infrastructures marines et littorales vulnérables aux changements climatiques sont identifiées et hiérarchisées		
<b>Indicateurs</b>	Nombre infrastructures marines et littorales disposant d'un plan d'adaptation aux changements climatiques		
<b>Acteurs</b>	MICLAT, tout secteur		
<b>@ADCC 3</b>	Etablir la carte de vulnérabilité des infrastructures marines et littorales		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

**- OS 8.4 : Réduire les émissions atmosphériques du transport maritime**

<b>Cible</b>	Un réseau GNL distribué sur le littoral algérien		
<b>Indicateurs</b>	Volume de Fuel faible émission produits et distribués Nombre de points de distribution de GNL par port/wilaya littorale		
<b>Acteurs</b>	Energie, transport		
<b>@ADCC 4.1</b>	Promouvoir l'utilisation de fuel à faible émission produit en Algérie (Fuel 80 Cst)		
	Étudier la faisabilité de développer les capacités de distribution en GNL dans tous les ports d'Algérie et en premier lieu pour les ports de commerce puis le cas échéant engager le développement dans un cadre régional		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

<b>Cible</b>	Tous les ports de commerce sont équipés de capacités opérationnelles pour assurer la fourniture en énergie propre à quai (ER, hydrogène...) afin de réduire les émissions atmosphériques des navires à quai.		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de ports avec services de fourniture d'électricité à quai		
<b>Acteurs</b>	Energie, transport		
<b>@ADCC 4.2</b>	Engager l'électrification des postes à quai Intégrer les énergies propres (ER ou hydrogène) dans les ports		
	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
<b>Terme</b>	X	X	X

## 06.9 Axe 9 : Contribution à la résilience socio-économique et de l'emploi, notamment celui des jeunes

Conformément à la vision et aux principes directeurs de la stratégie nationale, il est essentiel d'organiser et d'optimiser les secteurs économiques de l'économie bleue dans une démarche de long terme et prospective. Par nature intégrée, la SNEB induit des actions sur les différents secteurs notamment économiques afin que l'économie bleue puisse contribuer durablement au renouveau économique national. Ainsi toute action sectorielle de l'économie s'inscrit à la fois dans la stratégie du secteur mais doit être cohérente avec celles des autres secteurs notamment pour les synergies.

En ciblant la création de valeur et d'emplois au niveau national, les secteurs économiques algériens doivent prendre en compte les différents maillons de leur chaîne de valeur afin développer/renforcer leur résilience économique dans une approche de développement local intégrée au plan global.

La création de valeur doit favoriser l'emploi des jeunes et des femmes en s'appuyant sur les axes d'éducation et de formation professionnelle afin d'assurer l'adéquation de la main d'œuvre aux attentes des secteurs.

A cet égard, la stratégie nationale pour l'économie bleue soutient notamment *(i) le développement d'un tourisme bleu valorisant le patrimoine naturel (écotourisme) et culturel (circuits découvertes/musées/sites historiques) et répondant aux attentes et standards internationaux que ce soit en matière de services et de durabilité, (ii) le transport maritime dans l'ensemble de ses catégories par un pavillon algérien renforcé pour répondre aux besoins locaux (transport maritime urbain, cabotage) et globaux (import/export).*

Pour cet enjeu/axe stratégique, les orientations stratégiques et leurs actions prioritaires sont définies ci-après.

**- OS 9.1 : Identifier puis choisir des secteurs à fort potentiel et structurants et sur l'ensemble de la chaîne de valeur (marché national et export (en lien avec les priorités nationales)) par une étude de marché en matière de création de valeur et emplois au niveau local (wilaya)**

<b>Cible</b>	Les secteurs à fort potentiel et structurants de l'économie bleue sont identifiés sur l'ensemble de leur chaîne de valeur au niveau national et infranational (région, wilaya)		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de secteurs identifiés</li> <li>• Etude de marché en matière de création de valeur et d'emplois</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Industrie, Éducation, Enseignement supérieur, tous ministères		
<b>@ECO1</b>	<p>Lancer une mission d'expertise afin d'identifier les secteurs de l'Économie bleue à fort potentiel et structurant sur l'ensemble de la chaîne des valeurs (emplois et valeur locale créés) et par région/wilaya- inclusion des synergies entre secteurs</p> <p>Réaliser une étude de marché en matière de création de valeur et d'emplois au niveau local (wilaya) pour chaque secteur actuel et potentiel (cf. supra)</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

**- OS 9.2 : Anticiper les évolutions (approche prospective) des secteurs maritimes et côtiers et prise en compte des concurrences et synergies au niveau régional.**

<b>Cible</b>	Une cellule est mise en place		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de secteurs suivis		
<b>Acteurs</b>	Ministères impliqués/ANSEJ/ CNAC/ANGEM		
<b>@ECO2.1</b>	Mettre en place une cellule intersectorielle de veille économique au niveau national, régional, local		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

<b>Cible</b>	La stratégie dispose des scénarios prospectifs pour l'économie bleue.		
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'études réalisées		
<b>Acteurs</b>	Ministères impliqués/ANSEJ/ CNAC/ANGEM		
<b>@ECO2.2</b>	Lancer des études en vue d'élaborer des scénarios prospectifs pour préciser et adapter la stratégie et guider le développement des différents secteurs.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

**- OS 9.3 : Renforcer le pavillon national par une offre diversifiée en matière de services du transport maritime**

<b>Cible</b>	Réseau établi de lignes le Long de la rive sud opéré par des armateurs algériens		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de lignes de transport urbain opérationnelles		
<b>Acteurs</b>	Transport, Industrie, Wilayas littorales		
<b>@ECO3.1</b>	Poursuivre le développement du transport maritime urbain		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

<b>Cible</b>	Un réseau de lignes de cabotage est établi le Long de la rive sud de la Méditerranée majoritairement opérées par des armateurs algériens		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de lignes de cabotage au niveau national voire régional		
<b>Acteurs</b>	Transport, Wilayas littorales		
<b>@ECO3.2</b>	Développer/ poursuivre le développement du cabotage au niveau national et régional		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	X

<b>Cible</b>	Le pavillon national du transport maritime est renforcé et assure une part significative des échanges commerciaux nationaux		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnage sous pavillon national /catégorie (fret, passagers)</li> <li>• Nombre d'armement nationaux</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Transport, industrie		
<b>@ECO3.3</b>	Définir une flotte stratégique sous pavillon national par typologie de navire et de tonnage en adéquation avec les capacités actuelles et futures en matière d'exportation et d'importation pour l'économie algérienne dans un contexte globalisé.		
	Sur la base de cette projection capacitaire, engager les moyens pour 1) Constituer cette flotte en fonction des capacités nationales de construction et de réparation navale et 2) Disposer des équipages nécessaires nationaux pour leur armer		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

**- OS 9.4 : Poursuivre la montée en gamme de l'offre touristique littoral et maritime dans une approche intégrée**

<b>Cible</b>	Toutes les ZEST littorales disposent d'un PAT avec une dimension maritime		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de PAT de ZEST avec une composante maritime		
<b>Acteurs</b>	Tourisme, MICLAT, WILAYA		
<b>@ECO4.1</b>	Intégrer la dimension maritime lors de la réalisation ou de la révision des plans d'aménagement touristiques (PAT) des Zones d'Extension de Sites Touristique (ZEST) par la valorisation intégrée du capital maritime et littoral notamment du patrimoine naturel et culturel de l'échelle locale à celle de la wilaya et de la région afin de développer des synergies et disposer d'une offre cohérente et adaptée		
	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
<b>Terme</b>		X	
	X	X	

<b>Cible</b>	L'offre en écotourisme bleu est disponible sur l'ensemble du littoral		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de circuits offerts</li> <li>• Nombre d'infrastructures d'hôtellerie</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Tourisme, MICLAT, collectivité, ANDT, CNL		
<b>@ECO4.2</b>	Soutenir et développer l'écotourisme bleu par des circuits littoraux et maritimes au niveau local dans une offre découverte des wilayas. Le développement de l'écotourisme bleu valorisera également les potentiels des territoires rétro-littoraux dans une offre globale et cohérente du tourisme écologique algérien.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Une offre en petite croisière découverte des côtes de l'Algérie est disponible avec des standards de qualité répondant aux standards internationaux		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de circuits maritimes opérationnels		
<b>Acteurs</b>	Tourisme, transport		
<b>@ECO4.3</b>	Développer la petite croisière en lien avec le transport maritime urbain et littoral		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

#### - OS 9.5 : Développer l'artisanat et les services bleus

<b>Cible</b>	L'offre en navires-restaurants est disponible sur l'ensemble du littoral		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de navires restaurants/wilaya		
<b>Acteurs</b>	Tourisme/artisanat – Commerce		
<b>@ECO5.1</b>	Adapter la réglementation des navires restaurants pour développer l'offre Accompagner le développement de l'offre dans une logique basée sur une chaîne de valeur au niveau local (production et consommation locale)		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	La nomenclature des métiers liés à l'économie bleue et des nouveaux métiers est établie et suivie au niveau national et wilaya		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement qualitatif et quantitatif des métiers de l'économie bleue au niveau national et des wilayas</li> <li>Indicateurs de suivi des métiers de l'économie bleue au niveau national et de chaque wilaya</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Tourisme/artisanat et tout secteur dont la pêche, l'aquaculture, office national des statistiques (ONS)		
<b>@ECO5.2</b>	Définir (typologie) et recenser (distribution géographique, contribution en matière de PIB) les métiers de l'artisanat en lien avec l'économie bleue Adapter la nomenclature pour faciliter le suivi des métiers en matière de distribution et de formation		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

<b>Cible</b>	X% du PIB lié à l'artisanat bleu X% du PIB lié aux services bleus X% d'emplois de femmes		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% du PIB lié à l'artisanat bleu</li> <li>% du PIB lié aux services bleus</li> <li>% emplois de femmes</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Tourisme/artisanat et tous les secteurs concernés, dont la pêche.		
<b>@ECO5.3</b>	Soutenir et promouvoir le développement des métiers à forte valeur ajoutée (services) notamment pour les femmes Intégrer l'artisanat bleu dans l'offre touristique des territoires		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

**- OS 9.6 : Disposer d'une capacité nationale en matière de construction et de réparation navale**

<b>Cible</b>	Un cluster de la construction et réparation navale nationale est créé et la capacité du pays dans le domaine assure X% des besoins nationaux		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de partenariats</li> <li>Nombre par profil d'unités construites par an (niveau national/ niveau régional)</li> <li>Nombre par profil d'unités entretenues par an (niveau national/ niveau régional)</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Industrie, entreprises		
<b>@ECO6</b>	Créer un cluster sectoriel structurant les capacités au niveau national en matière de construction et réparation nationale Définir des partenariats stratégiques en matière de RI dans le domaine de la construction et réparation navale		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

**- OS 9.7 : Adapter l'offre de la formation scolaire, professionnelle et universitaire aux enjeux et besoins sectoriels de l'économie bleue.**

<b>Cible</b>	La connaissance des besoins des secteurs permet d'engager la réforme en formation afin qu'elle soit adaptée aux besoins sectoriels et assure une augmentation de l'employabilité notamment des jeunes		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic réalisé</li> <li>• Nombre d'offres de formation mises à niveau</li> <li>• Nombre de programmes révisés</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MFEP/ MPPH/MESRS		
<b>@ECO7</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostiquer l'offre de formation des secteurs identifiés à fort potentiel.</li> <li>• Lancer une étude d'ingénierie P/F et mise à niveau de l'offre de formation en lien avec l'employabilité (MFEP, MPPH, MESRS) et l'adaptation aux besoins sectoriels.</li> <li>• Réviser les programmes de l'enseignement supérieur (ingénieur et Master) en les adaptant aux besoins des secteurs et de l'Économie Bleue, notamment par la création de masters spécialisés et des doctorats et s'appuyer sur les projets FIE (Formation Ingénieurs Entrepreneurs) des grandes écoles pour initier des startups de l'EB à partir de l'université.</li> <li>• En parallèle réviser les programmes de l'éducation nationale et de la formation professionnelle en intégrant les notions d'EB ainsi que l'adaptation des méthodes et outils pédagogiques en impliquant les professionnels des secteurs économiques privés liés à l'Économie bleue en général et à l'Économie bleue en particulier.</li> </ul>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

**- OS 9.8 : Créer des pôles de formation – réseaux des écoles dans les domaines de l'économie bleue en lien avec les orientations nationales/régionales de développement en soutien à l'entrepreneuriat (incubateur pépinières d'entreprises, ...)**

<b>Cible</b>	L'offre de formation soutient la mise en œuvre de l'EB Avec Des pôles de formation multiniveaux opérationnels		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de programmes de formation mis à niveau</li> <li>• Mode de formation mis en œuvre</li> <li>• Nombre de partenariats locaux par wilaya</li> <li>• Nombre de pôles de formation créés</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MFEP/ MPPH/MESRS		
<b>@ECO8.1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à niveau des programmes et des modes de formation (MFEP, MPPH, MESRS) adaptés aux besoins sectoriels identifiés (liés à l'EB)</li> <li>• Développer les partenariats au niveau local entre l'Universités et Écoles Nationales, CFEP et EFTP/ITPA afin de mutualiser les moyens humains et matériels par des pôles de formation</li> </ul>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

<b>Cible</b>	Les compétences en formation en soutien à l'entrepreneuriat sont renforcées		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de modules nouveaux</li> <li>• Nombre de professionnels impliqués</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MFEP/ MPPH/MESRS		
<b>@ECO8.2</b>	<p>Renforcer les programmes de formation par des modules nouveaux: entrepreneuriat, gestion du cycle de projet, gestion d'entreprise, gestion associative, stages en entreprise...</p> <p>Mettre en place un dispositif de suivi et d'accompagnement des diplômés par des professionnels pour la réalisation de leur projets</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

**- OS 9.9 : Développer des guides et des outils pédagogiques pour la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de développement durable et soutenir l'accompagnement au changement**

<b>Cible</b>	Les bonnes pratiques sont d'usage grâce à l'utilisation des guides et l'accompagnement au changement des pratiques		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de guides élaborés</li> <li>• Nombre de campagnes réalisées</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MFEP/MPPH/MESRS/EDUCATION NATIONALE/SECTEUR PRIVE		
<b>@ECO9</b>	<p>Élaborer des guides pratiques (vulgarisation/sensibilisation) pour chaque secteur et branche d'activités</p> <p>Réaliser des campagnes de formation/sensibilisation aux bonnes pratiques au niveaux des établissements de formation, au niveau du secteur privé et via les médias</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

**- OS 9.10 : Harmoniser les programmes et les projets de recherche scientifique universitaire et des projets de R & D avec les enjeux de l'EB, notamment industriels**

<b>Cible</b>	Les capacités publiques et privées en matière de recherche et développement contribuent formellement à l'économie bleue		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de labo R&amp;D créés</li> <li>• Nombre de projets de recherche/développement initiés</li> <li>• Nombre de brevets liés à l'EB inscrits à l'INAPI</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MESRS/MPPH(CNRDPA)/Secteur privé		
<b>@ECO10</b>	<p>Inciter les industries à la création de leur propre laboratoire R&amp;D</p> <p>Établir des incubateurs de la Recherche et de l'Innovation associant le secteur privé et les acteurs publics avec un objectif commun de dépôt de projets et de brevets. Les incubateurs sont associés aux pôles d'excellence pour l'innovation</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

## - OS 9.11 : Soutenir et confirmer l'approche par compétence

<b>Cible</b>	L'approche par compétence est effective et adoptée par les secteurs de l'économie bleue		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des compétences métier et types de formation élaborée et mise en œuvre</li> <li>• Nombre d'ingénieurs, de techniciens, de Masters et de doctorats réalisés sur la nouvelle offre de formation</li> <li>• Taux d'implication du secteur privé dans la plateforme</li> <li>• Nombre de contrats d'apprentissage sur site par filière</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MPPH, MFEP		
<b>@ECO11</b>	<p>Lancer une étude d'ingénierie P/F afin:</p> <p>(I) d'identifier les compétences métiers bleus (notamment pour les métiers nouveaux)</p> <p>(II) d'adapter les modes de formation à l'approche par compétence</p> <p>Mettre en place des modalités d'évaluation des formations permettant de vérifier/valider les savoir-faire, en impliquant notamment les professionnels du secteur privé</p> <p>Créer des plateformes pour la formation pour l'économie bleue et de mécanismes de passerelles entre l'appareil de formation et les secteurs économiques afin d'impliquer ces derniers dans l'identification des besoins, la formation, la validation des compétences et l'insertion professionnelle</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

## - OS 9.12 : Développer les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets

<b>Cible</b>	Les acteurs publics et privés sont soutenus dans la définition des projets afin d'être sélectionnés dans les appels à proposition des différents bailleurs de fonds		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formés/an</li> <li>• Nombre de projets financés/ an /source de financement</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	ANSEJ/ CNAC/ANGEM/BANQUES		
<b>@ECO12</b>	<p>Mettre en œuvre des formations sur la GCP, le suivi et l'accompagnement des porteurs de projets</p> <p>Développer et mettre en œuvre la formation à l'ingénierie de projet au niveau national et/ou par des jumelages (TAEIX)</p> <p>Développer l'ingénierie financière dans le développement de projets en visant différentes sources de financement (nationales et/ou étrangères)</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X		

**- OS 9.13 : Désenclaver les zones rurales littorales en diversifiant les activités économiques**

<b>Cible</b>	Les activités économiques sont diversifiées au niveau des zones enclavées grâce à l'économie bleue		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de potentiel identifiés par région</li> <li>• Nombre d'opérateurs/navires en pesca-tourisme par wilaya</li> <li>• Nombre de sites d'échouage créés et organisés par wilaya</li> <li>• Nombre d'entreprises /coopératives créées par wilaya</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MPPH, MICLAT, Industries, Tourisme, Collectivités locales, ANAD/ CNAC/ANGEM/BANQUES		
<b>@ECO13</b>	<p>Identifier les potentialités de développement économiques spécifiques pour chaque région</p> <p>Appuyer l'entrepreneuriat notamment féminin : Création de groupements d'intérêt économique (GIE), de coopératives/ Micro entreprises notamment dans le domaine des services et de l'artisanat dont le ramendage et tissage de filet ou de la transformation/valorisation des produits de la mer ou le recyclage/ valorisation des déchets (économie circulaire et solidaire).</p> <p>Appuyer le développement des activités de pesca-tourisme valorisant les savoir-faire et le patrimoine naturel et culturel en lien avec la PEM et les objectifs de protection de l'environnement (AMP). Ce développement fera facilité par l'adaptation de la réglementation.</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

Les notions et principes de développement durable doivent être partagés et transmis à l'ensemble de la société civile. En accord avec la stratégie nationale pour le développement durable, la stratégie nationale pour l'économie bleue prône une large communication sur les enjeux de l'économie bleue notamment sur la durabilité des actions qui y sont associées. Cet enjeu est essentiel à plusieurs titres.

Il faut ainsi sensibiliser la société civile mais aussi les acteurs socio-économiques de l'importance de la préservation/protection de l'environnement marin et littoral qui est le support indispensable de nombreuses activités de l'économie bleue notamment la pêche.

Il faut de plus veiller à informer l'ensemble des parties prenantes sur les potentiels de l'économie bleue afin qu'elles puissent apprécier leurs intérêts respectifs pour s'y engager que ce soit comme un acteur productif, un chercheur ou un investisseur potentiel.

Cette sensibilisation requiert la mise en place de moyens permanents et dédiés de communication et d'information au niveau national. Il convient de plus à veiller leur interfaçage opérationnel et efficace avec les instances régionales (UpM, ONU/PAM) ou subrégionales (OuestMED).

Pour cet enjeu/axe stratégique, les orientations stratégiques et leurs actions prioritaires sont définies ci-après.

**- OS 10.1 : Communiquer et informer sur les enjeux et les actions de l'économie bleue**

<b>Cible</b>	La communication institutionnelle dispose des moyens et des capacités adaptées pour promouvoir opérationnellement l'économie bleue		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions menées</li> <li>• Nombre de supports élaborés</li> <li>• Nombre de campagnes réalisées</li> <li>• Nombre de consultation/an sur la plateforme (VKC).</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MPPH, MICLAT, Collectivités locales, tout secteur		
<b>@VULG1.1</b>	<p>Appuyer la mise en œuvre du Plan de communication de l'Économie bleue en mettant en avant le rôle du MPPH, comme acteur clé de l'Économie bleue</p> <p>Consolider l'organisation et le fonctionnement du Centre de Ressources et d'Expertise (CRE)</p> <p>Réaliser des supports de vulgarisation/sensibilisation à l'économie bleue et au développement durable</p> <p>Réaliser des campagnes de vulgarisation et sensibilisation à l'économie bleue et au développement durable</p> <p>Développer une plateforme de l'économie bleue (VKC) reliée à OuestMed et à l'UpM par une contribution de l'observatoire national pour l'Économie bleue</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	La communication institutionnelle assure l'engagement actif de l'ensemble des parties prenantes publiques et privées.		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'évènements organisés</li> <li>• Nombre de participants par événement organisé</li> <li>• Nombre de participants aux sessions B2B</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MPPH, MICLAT, Collectivités locales, tout secteur		
<b>@VULG1.2</b>	<p>Organiser le Forum biannuel de l'Économie bleue en Algérie (dimension nationale, régionale (Maghreb))</p> <p>Organiser des événements « Blue Invest Algérie » de portée nationale et/ou internationale</p> <p>Organiser des événements de sensibilisation de la jeunesse à grande échelle</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

<b>Cible</b>	La population participe au développement durable et les bonnes pratiques sont généralisées et intégrées		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de programmes mis en œuvre</li> <li>• Nombre de formation au titre du programme</li> <li>• Nombre de campagnes réalisées</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MFEP, Éducation nationale, MESRS, CNL, MEER		
<b>@VULG1.3</b>	<p>Inclure dans les programmes de formation de l'éducation nationale les notions de développement durable, de bonnes pratiques et d'éco-gestes (modules de formation, ateliers de sensibilisation, rencontres, ...)</p> <p>Réaliser des campagnes de sensibilisation via les Médias et sur terrain sur les notions de développement durable</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

**- OS 10.2 : Repenser l'éducation en intégrant l'approche économie bleue, l'économie circulaire : bonnes pratiques environnementales**

<b>Cible</b>	L'éducation nationale intègre les principes du développement durable et contribue à l'appréhension des enjeux et atouts de l'économie bleue								
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'étudiants</li> <li>• Nombre de participants</li> <li>• Nombre de volontaires</li> <li>• Nombre d'écoles ou de classes de mer (national et par wilaya)</li> <li>• Nombre d'écoles impliquées</li> <li>• Nombre d'évènement organisés autour de ces notions</li> <li>• Nombre d'ateliers organisés par école/ par Wilaya</li> </ul>								
<b>Acteurs</b>	Education, tout secteur, collectivité								
<b>@VULG2</b>	<p>Définir, réviser les programmes de master sur l'EB thématique et secteur dans une approche intégrée</p> <p>Promouvoir les activités de coopération et de mobilité dans les secteurs de l'EB</p> <p>Engager une labellisation éducative des plages assurant le suivi environnemental par des classes d'élèves et/ou étudiants de proximité (parrainage)</p> <p>Mettre en place des écoles d'été pour la mer et le littoral et des classes de mer</p> <p>Intégrer les notions de Développement Durable et Economie Bleue dans le programme d'éducation civique</p> <p>Organiser des ateliers, en classe et sur le terrain autour des notions de développement durable et d'économie bleue</p>								
<b>Terme</b>	<table border="1"> <tr> <td>Court terme 2020-2022</td> </tr> <tr> <td>X</td> </tr> </table>	Court terme 2020-2022	X	<table border="1"> <tr> <td>Court terme 2023-2025</td> </tr> <tr> <td>X</td> </tr> </table>	Court terme 2023-2025	X	<table border="1"> <tr> <td>Court terme 2026-2030</td> </tr> <tr> <td></td> </tr> </table>	Court terme 2026-2030	
Court terme 2020-2022									
X									
Court terme 2023-2025									
X									
Court terme 2026-2030									

## 06.11 Axe 11 : Financer durablement et de manière efficiente l'économie bleue

Composante indispensable à la mise en œuvre de la stratégie nationale, il est essentiel d'accompagner sa mise en œuvre par une refondation des moyens de financement de l'économie bleue en veillant en premier lieu à ce que l'économie bleue soit en premier lieu soutenue par l'économie bleue et l'ensemble des acteurs qui la constitue.

Pour cela, il importe d'optimiser les cadres fiscaux et parafiscaux en veillant à fédérer les ressources ainsi qu'au plein recouvrement des taxes et redevances dues par les activités notamment au titre de l'environnement.

Par ailleurs, les mécanismes doivent être revus pour s'assurer de leur bon emploi et destinations afin que l'aide publique cible en premier lieu les secteurs économiques émergents, en développement à fort potentiel ou bien accompagne les secteurs en mutation. Les mécanismes d'appui public sont complémentaires aux investissements privés afin de créer les conditions favorables pour l'attractivité des investisseurs. Toutefois, leur affectation temporaire doit veiller à la viabilité économique des secteurs privés une fois l'aide retirée.

Pour cet enjeu/axe stratégique, les orientations stratégiques et leurs actions prioritaires sont définies ci-après.

### - OS 11.1 : Optimiser le cadre fiscal et parafiscal pour le développement de l'Economie bleue

<b>Cible</b>	Au moins 50% des taxes et redevances collectées au titre de l'Economie bleue sont affectées à l'Economie bleue pour soutenir les secteurs (fonds)		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude/audit</li> <li>• Adaptation/création réglementaire</li> <li>• Taux de recouvrement des taxes liées à l'EB</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Finances, tout secteur		
<b>@FINI</b>	<p>Lancer une étude portant sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) L'inventaire des taxes, redevances et mécanismes (fonds) contributeurs ou potentiellement contributeurs à l'Economie bleue</li> <li>2) La faisabilité de fédération des cadres de financement identifiés dans l'inventaire. L'étude de faisabilité détaillera notamment les modalités pour la mise en place d'une gouvernance et du suivi des recettes/contributions sectorielles de l'Economie bleue au niveau national</li> </ol> <p>Mettre en place des solutions issues/proposées par l'étude de faisabilité</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

## - OS 11.2 : Repenser les mécanismes d'incitation financière pour les secteurs

<b>Cible</b>	Les incitations assurent un soutien couvrant XX% de développement/ création de sociétés de l'EB		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude/audit</li> <li>• Nombre d'entreprises soutenues/ an</li> <li>• Nombre d'entreprises soutenues et perdurant après 3 ans avec son installation</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	Finances, tout secteur		
<b>@FIN2</b>	<p>Lancer une étude portant sur :</p> <p><b>1)</b> Inventaire des mécanismes d'incitation pour chaque secteur l'EB  <b>2)</b> Analyse coûts/bénéfices de chaque mécanisme au regard d'un objectif global de soutenir durablement les activités de l'EB en fonction de leur cycle de vie (émergent, développement, mature ou mutation)</p> <p>Mettre en œuvre des mesures de l'analyse coûts/bénéfices pour l'EB au niveau nationalé</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

## - OS 11.3 : Soutenir/ développer l'attractivité pour les investissements/investisseurs

<b>Cible</b>	Un cadre stable et pérenne au titre de l'économie bleue est établi pour les investisseurs de l'EB pour 10 ans.		
<b>Indicateurs</b>	Publication SNEB et des guides simplifiés d'explication destinés aux investisseurs dans les activités liées à l'Economie bleue		
<b>Acteurs</b>	Premier ministre, MDF, tout secteur		
<b>@FIN3.1</b>	Définir et adopter un cadre assurant la vision pérenne de l'économie bleue pour assurer l'attractivité des investisseurs notamment étrangers		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Tous les secteurs innovants ou en développement sont soutenus par le fonds de garantie		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sociétés soutenues par le fonds/wilaya</li> <li>• Nombre de secteurs de l'EB soutenus</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	MDF		
<b>@FIN3.2</b>	<p>Créer un fonds de garantie national ou adossement au fonds national d'investissement voire au niveau des wilayas pour soutenir les secteurs de l'EB avec des conditions imposant un maximum de création de valeur au niveau national/wilayas  <i>(cf. <a href="http://www.andi.dz/index.php/fr/fonds-d-investissement">http://www.andi.dz/index.php/fr/fonds-d-investissement</a>)</i></p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	

<b>Cible</b>	L'ANDI assure un soutien déclaré, visible à l'économie bleue en ligne avec la SNEB sur les secteurs à fort potentiel		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de campagnes et information</li> <li>• Nombre et volume d'investissements dans l'économie bleue soutenus par l'ANDI</li> </ul>		
<b>Acteurs</b>	ANDI, tout secteur		
<b>@FIN3.3</b>	<p>Promouvoir les potentiels sectoriels et transversaux de l'EB au niveau local/national/ régional (OuestMed, Med, UA) auprès des investisseurs</p> <p>Créer une branche « Economie bleue » au sein de l'ANDI fédérant les différents secteurs (pêche, tourisme, énergie, ...) dans une approche transversale assurant la fonction de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(I) Guichet unique pour les investissements dans l'économie bleue (lien avec les pôles d'excellence/innovation)</li> <li>(II) Instruction technico-économique des propositions/demandes avec un angle visant la durabilité de la création de valeur avec l'Economie bleue</li> </ul>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X
<b>Cible</b>	Le Dispositif ANSEJ/CNAC/ANGEM est réorganisé et intègre les priorités de la SNEB 2030		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de projets ANSEJ/CNAC/ANGEM soutenus sur les actions prioritaires de la SNEB 2030		
<b>Acteurs</b>	MTESS, ANSEJ, CNAC, Ministère Solidarité, ANGEM		
<b>@FIN3.4</b>	Proposer une seconde génération des projets ANSEJ/CNAC/ANGEM, privilégiant les projets alternatifs, notamment dans les domaines d'activité de l'économie bleue (recyclage des déchets marins, gestion des déchets marins au niveau des ports, biotechnologies marines, recyclage des bateaux, fabrication des outils de la pêche, sous-traitance maritime, etc.)		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
		X	
<b>Cible</b>	Les exonérations d'impôts pour les start-ups sont réorganisées		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de start-ups créées dans le domaine de l'économie bleue		
<b>Acteurs</b>	MDF, MTESS		
<b>@FIN3.5</b>	<p>Réduire le système de bonification et d'exonération d'impôts des PMI créées dans le cadre des dispositifs d'aide à l'emploi</p> <p>Le remplacer par un système d'accompagnement, de formation ciblée à la mise en œuvre et de facilitation des partenariats, y compris à travers le parrainage par les grandes entreprises et l'intégration entre entreprises</p>		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	

<b>Cible</b>	Au moins 70% des taxes écologiques sont recouvrées et soutiennent l'économie bleue		
<b>Indicateurs</b>	Pourcentage ou volume de recouvrement de taxes écologiques /an		
<b>Acteurs</b>	MDF, Wilayas, Environnement/ONEDD		
<b>@FIN3.6</b>	Améliorer l'efficacité de la fiscalité par l'augmentation du taux de recouvrement - En liant le taux du recouvrement à la performance du recouvrement - En mettant en place les procédures au niveau communal pour le recouvrement Soutenir avec une part du produit de ces taxes des projets innovants et des projets de territoires dans le domaine de l'économie bleue.		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

#### - OS 11.4 : Développement des approches par projet et partenariats (PPP)

Le développement des partenariats avec des bailleurs de fonds ou des entreprises privées et étrangères sera conduit avec un objectif de création de valeur et d'emplois au niveau national. Il s'appuiera sur les mécanismes d'incitations et de garanties promus par la SNEB.

<b>Cible</b>	10 PPP établis dans le domaine de l'Economie bleue X projets structurants soutenus par des bailleurs de fonds		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de PPP au titre du soutien/ développement de l'EB Nombre de projets soutenus par des bailleurs de fonds		
<b>Acteurs</b>	Tout secteur, ANDI		
<b>@PPP1.1</b>	Développer les PPP dans le cadre des projets de développement - notamment dans le cadre des pôles d'excellence et d'innovation pour l'EB. Développer et proposer des projets pour l'économie bleue bancaibles et en accord avec les principes directeurs auprès des bailleurs de fonds internationaux, régionaux et nationaux		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

<b>Cible</b>	Au moins 5 clusters maritimes algériens ont intégré des clusters méditerranéens		
<b>Indicateurs</b>	Nombre de clusters maritimes algériens agissant de manière active dans des clusters maritimes méditerranéens		
<b>Acteurs</b>	Tous les secteurs de l'économie bleue		
<b>@PPP1.2</b>	Intégrer les clusters maritimes de la Méditerranée occidentale, notamment ceux ayant un lien avec les priorités maritimes nationales		
<b>Terme</b>	Court terme 2020-2022	Court terme 2023-2025	Court terme 2026-2030
	X	X	X

**ANNEXE**

---

Plan d'actions du gouvernement 2020	POUR UNE NOUVELLE REPUBLIQUE NEE DES ASPIRATIONS POPULAIRES		POUR UNE REFORME FINANCIERE ET UN RENOUVEAU ECONOMIQUE			POUR UN DEVELOPPEMENT HUMAIN ET UNE POLITIQUE SOCIALE			POUR UNE POLITIQUE ETRANGERE DYNAMIQUE ET PROACTIVE	RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE NATIONALE
	Un nouveau mode de gouvernance empreint de rigueur et de transparence	Un exercice plein des droits et libertés	Acter la réforme financière	Impulser le renouveau économique	Une approche économique pour lutter contre le chômage et promouvoir l'emploi	Développement humain	Politique sociale	Pour un cadre de vie de qualité		
Contribuer à la gouvernance globale des mers et des océans				2.7 Rationalisation des importations et promotion des exportations						
Améliorer et adapter la gouvernance maritime (niveaux national, inter- wilayas, wilaya, local)	1.2 Transparence et ouverture des données publiques, L'amélioration du système de suivi, de contrôle et d'audit 1.3. Refonte de l'organisation et des modes de gestion de l'Etat et de ses démembrements	2.2. Avènement d'une société civile libre et responsable 2.3. Renforcement du dialogue et de la concertation	1.4 Développement de l'information statistique et de la fonction prospective	2.13 Economie de la connaissance et transition numérique accélérée			2.5. Accès à l'eau potable et à l'énergie		Vocation de puissance régionale Promotion des dynamiques de coopération, d'association et d'intégration	Sécurisation des espaces maritimes
Améliorer l'intégration et la résilience des villes côtières par rapport aux enjeux maritimes et côtiers				2.3 Rationalisation du déploiement territorial, du développement industriel et de l'exploitation du foncier économique				3.1. Aménagement du territoire et projets intégrés		
Protéger et valoriser les potentiels des écosystèmes marins et littoraux, maintenir durablement les services que ces écosystèmes prodiguent à la société				2.3 Rationalisation du déploiement territorial, du développement industriel et de l'exploitation du foncier économique		1.4. Santé et accessibilité aux soins :		3.1. Aménagement du territoire et projets intégrés 3.3. Environnement et développement durable		

Axe stratégiques de la SNEB



Axe stratégique	ODD1	ODD2	ODD3	ODD4	ODD5	ODD6	ODD7	ODD8	ODD9	ODD10	ODD11	ODD12	ODD13	ODD14	ODD15	ODD16	ODD17
Contribuer à la gouvernance globale des mers et des océans																	
Améliorer et adapter la gouvernance maritime (niveaux national, inter-wilayas, wilaya, local)																	
Améliorer l'intégration et la résilience des villes côtières par rapport aux enjeux maritimes et côtiers																	
Protéger et valoriser les potentiels des écosystèmes marins littoraux maintenir durablement les services que ces écosystèmes prodiguent à la société																	
Contribuer à la sécurité sanitaire du pays																	
Contribuer à la sécurité alimentaire du pays																	
Contribuer à la sécurité hydrique et énergétique																	
Apporter une réponse adaptée au défi climatique dans les zones marine et côtières																	
Contribution à la résilience socio-économique et de l'emploi, notamment des jeunes																	
Partager et transmettre les principes du développement durable et de l'économie bleue																	
Financer durablement et de manière efficiente l'économie bleue																	

**Liste des ODD:**

1. Éradication de la pauvreté ;
2. Lutte contre la faim ;
3. Accès à la santé ;
4. Accès à une éducation de qualité ;
5. Égalité entre les sexes ;
6. Accès à l'eau salubre et à l'assainissement ;
7. Recours aux énergies renouvelables ;
8. Accès à des emplois décents ;

9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
10. Réduction des inégalités ;
11. Villes et communautés durables ;
12. Consommation et production responsables ;
13. Lutte contre le changement climatique ;
14. Vie aquatique ;
15. Vie terrestre ;
16. Justice et paix ;
17. Partenariat pour la réalisation des objectifs.

## ANNEXE 02 : LE CADRE LOGIQUE PROPOSÉ

La logique d'intervention s'articule autour de l'appui aux actions prévues par le projet de stratégie nationale pour l'économie bleue, avec un focus sur la réponse aux besoins du ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture capitalisant sur les résultats du programme d'appui DIVECO2 et sur les actions préconisées pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture

L'objectif global est de contribuer au développement économique de l'Algérie en développant durablement l'économie bleue (EB) en particulier dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Deux objectifs spécifiques (OS1 et OS2) sont proposés avec leurs résultats associés R1.1 à R2.2 :

**OS1 : L'économie bleue soutient la création d'emplois, de valeur et de nouvelles opportunités d'investissement au profit des communautés côtières par la diversification des services, l'innovation, la mise en place de la planification des espaces maritimes et la promotion de l'aquaculture marine et continentale.**

**R1.1** Les revenus des communautés des pêcheurs et des agriculteurs (pisciculture) sont stabilisés voire accrus au niveau local, par la diversification des activités de la pêche et de l'aquaculture sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en créant de nouveaux services et/ou métiers, y compris pour les femmes.

**R1.2** Les acteurs de la recherche et de l'innovation sont accompagnés pour mieux contribuer au développement de l'économie bleue et un programme national de recherche et développement est initié visant le développement des biotechnologies marines, la promotion de techniques de pêche adaptées et dont la création d'entreprises innovantes.

**R1.3** La planification intégrée des espaces maritimes et littoraux est mise en œuvre sur les sites pilotes avec une gouvernance et des outils dédiés.

**R1.4** Une offre de formation répondant aux besoins de l'économie bleue est mise en place au profit des acteurs publics et privés de la pêche et de l'aquaculture.

**OS2 : L'Algérie dispose des capacités opérationnelles pour assurer le suivi, le contrôle et la gestion de la pêche sur l'ensemble de son territoire en répondant aux définitions et exigences d'encadrement et de rapportage auprès des instances régionales de régulation (CGPM, CICTA).**

**R2.1** L'administration dispose d'un système d'information halieutique (SIH) performant, ainsi que des capacités techniques nécessaires et d'un cadre juridique adapté pour gérer, surveiller et évaluer les stocks halieutiques avec l'implication des professionnels pour un suivi effectif et partagé des captures et de la production.

**R2.2** Dans les zones pilotes, les activités de la pêche sont suivies, contrôlées et surveillées dans des zones réglementées dans une perspective d'extension ultérieure de ces dispositifs à l'ensemble des espaces maritimes algériens. Les capacités de lutte contre la pêche INN sont renforcées.

**R.2.3** Les petits métiers de la pêche algérienne sont suivis, accompagnés et encadrés conformément à la déclaration ministérielle relative au plan d'action pour la pêche artisanale en Méditerranée et en Mer Noire.

## ANNEXE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (POUR LA MODALITÉ DE PROJET)

	<b>Chaîne de résultats</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles à la fin du projet</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
Objectif global	L'objectif global est de contribuer au développement économique de l'Algérie en développant durablement l'économie bleue (EB) notamment dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	Niveau de contribution de l'EB en %PIB	A extraire de la SNEB	La contribution de l'EB au PIB est XX en 202X	Office national des statistiques	Sans objet
Impact	1) L'appui à la création de valeur et d'emplois notamment dans le secteur de la pêche et l'aquaculture sur l'ensemble de la chaîne de valeur par une diversification des revenus et une formation adaptée  2) Renforcement des capacités de suivi, gestion et surveillance des activités de pêche et des ressources halieutiques	Nombre d'emplois et micro- entreprises dans l'EB dont le secteur de la pêche et l'aquaculture  Mise en œuvre opérationnelle de plans d'aménagements des pêches et de leurs dispositifs de suivi intégrés au SIH  Qualité/performance de la surveillance des activités de pêche	A définir avec le MPPH et l'ONS	YYY d'emplois et ZZZ micro-entreprises dans l'EB dont le secteur de la pêche et l'aquaculture	Ministère en charge de la pêche  Ministère en charge du commerce  Ministère en charge de l'intérieur et des collectivités territoriales	
Objectif(s) spécifique(s)	L'économie bleue soutient la création d'emplois, de valeur et de nouvelles opportunités d'investissement au profit des acteurs de la zone côtière par la diversification des services, l'innovation, la mise en place de la planification des espaces maritimes et la promotion de l'aquaculture marine et continentale.	% PIB de la pêche et de l'aquaculture	A voir avec ONS et MPPH	L'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche artisanale et de l'aquaculture marine et continentale est occupée par des entreprises ou coopératives nationales ou locales notamment innovantes	Ministère en charge de la pêche  Ministère en charge du commerce	
Effet(s) direct(s)					Ministère en charge de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire  Ministère en charge de la formation professionnelle  Ministère en charge de la recherche	

Résultat 1.1	Les revenus des communautés des pêcheurs et des agriculteurs (pisciculture) sont stabilisés, voire accrus au niveau local, par la diversification des activités de la pêche et de l'aquaculture sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en créant de nouveaux services et/ou métiers, y compris pour les femmes.	% PIB de la pêche artisanale et de l'aquaculture 51 1) Sur l'ensemble de la chaîne de valeur 2) Sur chaque maillon de la chaîne de valeur Nombre d'emplois dans les services et l'artisanat bleu Nombre de coopératives/microentreprises dans les services bleus et l'artisanat bleu Emplois locaux/nationaux /t pêchée	Zéro A définir avec le MPPH et le ministère en charge de l'artisanat	La catégorisation des métiers est établie et les réglementations tiennent compte de leurs spécificités. Un mécanisme de soutien à la création de services dont l'artisanat bleu est installé et opérationnel XX% d'emplois déclarés/genre YY% de coopératives ou microentreprises dans les services bleus et l'artisanat bleu ZZ % d'emplois locaux/nationaux / t pêchée	Rapport de la DGPA Office national des statistiques	Engagement des structures de soutien national pour les jeunes, l'investissement et l'entreprenariat
Résultat 1.2	Les acteurs de la recherche et de l'innovation sont accompagnés pour mieux contribuer au développement de l'économie bleue dont la création d'entreprises innovantes. Dans ce cadre, un programme national de recherche et développement en matière de biotechnologies marines et de techniques de pêche est lancé	Programmes de recherche pour l'économie bleue Nombre d'institutions et % des acteurs par institution de la R&D impliqués dans programme national EB Plans d'adaptation/anticipation aux impacts du changement climatique pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture	Zéro	État des lieux des compétences en matière de recherche scientifique et innovation sur les domaines des biotechnologies bleues et sur les technologies des pêches Programme national de RD en matière de biotechnologies marines et de techniques de pêche	Rapport d'évaluation de la recherche marine Installation des pôles Rapport d'activité annuel Statistiques nationales et ministère du commerce	Poursuite des travaux DIVECO2 Implication des Universités et de l'ENSSEMAL

Résultat 1.3	La planification intégrée des espaces maritimes et littoraux est mise en œuvre sur les sites pilotes avec une gouvernance et des outils dédiés.	<p>Pôles d'innovation/excellence pour l'économie</p> <p>Nombre de start-ups créées</p> <p>Nombre de start-ups vivantes après 5 ans</p> <p>Nombre de brevets</p> <p>Nombre de dispositifs de soutien à l'innovation sollicités</p>	Zéro	<p>Les plans d'adaptation permettent la commercialisation de nouvelles espèces à différents fins (alimentation, pharmacologie, et c.)</p> <p>Au moins 1 pôle national et 3 pôles régionaux de l'innovation/excellence pour l'économie bleue</p> <p>Un mécanisme de soutien est mis en place et assure le développement des start-ups par le développement et la commercialisation notamment des solutions définies dans les programmes de recherche</p>	Plans et stratégies locales Rapport d'activité des observatoires	Prise en compte du schéma de gouvernance de la SNEB Engagement des autorités de Wilaya sur les zones pilotes Mise en place de la gouvernance
--------------	---	---	------	---	---	--

Résultat 1.4	L'offre de formation répond aux besoins de l'économie bleue par des capacités de formation soutenant les acteurs publics et privés de la pêche et de l'aquaculture avec une offre restructurée pour assurer la résilience du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans l'approche intégrée de l'économie bleue.	Plans et schémas portant planification des espaces maritimes sur les zones pilotes  Adoption de la planification stratégiques des espaces maritimes à 2030 intégrées au schéma d'aménagement du territoire par site pilote  Installation d'observatoires de l'économie bleue par site pilote	Zéro  Zéro	la collecte des informations et la mise à disposition (portail) pour les parties prenantes sur chaque zone pilote et avec le niveau central auprès du CNEB		et des observatoires sur les zones pilotes  Cohérence avec l'ONEDD
		Nomenclature (carte) nationale des métiers de la mer par catégorie (compétences bleues)  Formation dispensées Révision annuelle du catalogue de formation de l'économie bleue  Nombre de formations dispensées en GPEC, en ingénierie financière et gestion de projets  Nombre de personnes formées par secteur public  Nombre de personnes formées du secteur privé de la pêche et de l'aquaculture  Un centre pilote pour la formation pour l'économie bleue est	A définir	Un catalogue présente l'ensemble des formations par une approche par compétences pour les métiers de l'économie  ZZ formations dispensées  WW personnes formées par secteur public (à voir avec MPPH notamment sur la formation des échelons territoriaux (DPRH))  XX personnes formées du secteur privé de la pêche et de l'aquaculture  YY projets déposés sur la durée du programme d'appui	Catalogue de formation  Mise à jour annuelle des nomenclatures métiers  Mise à jour annuelle des compétences  Rapport d'activité (volet formation)  Rapport d'activité du centre pilote	Confirmation par la SNEB  Engagement au niveau national  Implication de l'ENSSMAL  Implication du hub national OuestMed ou de structure équivalente au niveau national

		<p>déclaré et opérationnel</p> <p>Nombre de projets déposés sur les guichets nationaux, régionaux ou internationaux</p>		<p>Un centre pilote pour l'économie bleue est labellisé et équipé (Boumerdès)</p>		
<p>Objectif(s) spécifique(s)</p> <p>Effet(s) direct(s)</p>	<p>L'Algérie dispose des capacités opérationnelles pour assurer le suivi, le contrôle et la gestion de la pêche sur l'ensemble de son territoire en répondant aux définitions et exigences d'encadrement et de rapportage auprès des instances régionales de régulation (CGPM, CICTA).</p>	<p>Volume des statistiques nationales saisies sur l'économie de la pêche et de l'aquaculture par rapport à l'activité réelle</p> <p>Mise en œuvre opérationnelle de plans d'aménagements des pêches et de leurs dispositifs de suivi (effort, production) intégrés au SIH</p> <p>Surface maritime surveillée (surface + %)</p>	<p>A définir avec le ministère en charge des pêches</p>	<p>Un SIH assure la collecte des informations contribuant au suivi des activités de pêche et d'aquaculture de la production à la première vente.</p> <p>Une capacité de surveillance des activités de pêche est mise en place sur des zones pilotes.</p> <p>La pêche artisanale est définie et encadrée conformément aux accords de la CGPM</p>	<p>Ministère en charge de la pêche</p> <p>Ministère en charge de la défense (SNCC)</p>	<p>Poursuite des travaux DIVECO2</p>

<p>Résultat 2.1</p>	<p>L'administration dispose d'un système d'information halieutique (SIH) performant, ainsi que de capacités techniques et d'un cadre juridique adapté pour gérer les stocks halieutiques avec l'implication des professionnels pour un suivi effectif et partagé des captures et de la production.</p>	<p>Mise en place un système d'information sur les ressources halieutiques (SIH)</p> <p>Déploiement et mise en service au niveau local du SIH (indicateur: Nb de centres DPRH reliés)</p> <p>Nombre de séances de formation au sein de l'administration centrale (DGPA) et déconcentrée (DPRH)</p> <p>% d'agents formés au sein de l'administration centrale (DGPA+CNRDPA) et déconcentré (DPRH)</p> <p>Mise à niveau du dispositif juridique en vigueur en termes de suivi des captures (journal de pêche) et des débarquements/ premières ventes en halles à marée (% de textes mis à niveau)</p> <p>Campagnes de sensibilisation/ information</p> <p>Nombre de pêcheurs informés (et %)</p> <p>Nombre de rapports/ déclaration de captures</p>	<p>Zéro</p>	<p>Un SIH est mis en place au sein de l'administration de la pêche et de l'aquaculture.</p> <p>Il est mis en œuvre au niveau central et local (Wilaya) par des personnels formés aux moyens informatiques. Ils reçoivent le SIH avec les informations définies par le dispositif réglementaire de suivi des captures</p> <p>ZZ nombre de séances de formation et ww % d'agents formés</p> <p>Plan de vulgarisation adopté</p> <p>Toutes les wilayas (via la DPRH) ont eu au moins 3 séances de sensibilisation</p> <p>%100 des pêcheurs informés en 2025</p>	<p>Audit et visite de sites (MPPH/DPRH)</p> <p>Rapport national du SIH (niveau central et Wilaya)</p> <p>Plan de vulgarisation</p> <p>Rapports annuels d'activité (DGPA/ DPRH)</p>	<p>Capitalisation des actions en cours de réalisation SSPAL, PAGPA, base de données du CNRDPA, BANBIOM à l'ENSSMAL...)</p> <p>issu du programme DIVECO2</p> <p>Poursuite des travaux DIVECO2</p>
---------------------	--	--	-------------	--	--	--

Résultat 2.2	Dans les zones pilotes, les activités de la pêche sont suivies, contrôlées et surveillées sur des zones réglementées dans une perspective d'extension ultérieure de ces dispositifs à l'ensemble des espaces maritimes algériens. Les capacités de lutte contre la pêche INN sont renforcées.	Décrets et circulaire Nombre d'unités de pêche équipées de moyens (VMS, AIS) (%) Surface maritime surveillée (surface + %) Partenariats avec les agences de contrôle et de surveillance au niveau national et régional Nombre de ZPR/wilaya (zone pilote)	A définir avec le MPPH	Le cadre des ZPR facilite la déclaration et la gestion des activités de pêche en cohérence avec le cadre de la planification des espaces maritimes  Sur les zones pilotes, la surveillance des activités de pêche est effective. Elle contribue à la réduction des activités de pêche INN.  Le contrôle et la surveillance des activités est assurée sur les zones pilotes notamment par la mise en place de pêche réglementée (ZPR)	% des zones sous juridiction surveillées  Qualité du réseau de surveillance (couverture, disponibilité)	Cadre ZPR en cours de définition au niveau national  Implication du ministère de la défense avec un partenariat établi
Résultat 2.3	Les petits métiers de la pêche algérienne sont caractérisés et encadrés conformément à la déclaration ministérielle relative au plan d'action pour la pêche artisanale en Méditerranée et en Mer Noire.	Textes et règlements définissant la pêche artisanale  Nombre d'unités de pêche «petits métiers» déclarées et suivies	Zéro	La catégorisation des métiers est établie et les réglementations tiennent compte de leurs spécificités.  Les activités de la pêche artisanale sont suivies par une gestion dédiée avec le SIH	Rapport de la DGPA	

## ANNEXE 03 : ANALYSE DES QUESTIONS TRANSVERSALES

Les questions transversales d'égalité des genres, de bonne gouvernance et droits de l'homme ont été identifiées. Elles devraient faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des actions, en particulier **(i) dans la mise en place de la gouvernance de l'économie bleue dans les zones pilotes afin de veiller à la bonne représentativité de la société civile (Forum maritime) dans les processus de concertation et de consultation concernant la planification des espaces maritimes ou (ii) de l'égalité des chances, par le développement des activités, services et de l'artisanat dans le domaine de l'économie bleue en veillant à développer les compétences, les revenus et l'emploi durable, notamment pour les femmes.**

Le programme d'appui devrait s'inspirer des projets soutenus par le programme P3A conduit par la DUE en Algérie pour les questions de genre en tirant les leçons des projets en cours afin de les répliquer. Il devrait ainsi envisager la création de coopératives ou de microentreprises pour les activités bleues, les services bleus et l'artisanat bleu ou la mise à niveau de l'outil de formation en développant l'approche par compétences et en veillant à répondre aux besoins des secteurs de l'économie bleue. L'objectif serait d'offrir des opportunités de création de valeur et d'emplois, notamment pour les femmes et les jeunes sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur de la pêche et de l'aquaculture et des activités connexes.

Une attention particulière devrait être portée à l'intégration d'une approche fondée sur les droits dans les initiatives soutenues par cette action. Les principes suivants seraient ainsi appliqués tout au long de la mise en œuvre, tant au niveau des procédures que des objectifs recherchés : liens avec le système des droits de l'homme, de la participation et l'accès aux processus décisionnels, la non-discrimination et l'égalité d'accès.

La mise en place d'observatoires de l'économie bleue dans les zones pilotes prévues par le projet devrait permettre d'assurer la transparence et l'accès à l'information en particulier, celle relative aux bénéficiaires du programme dans les zones pilotes envisagées, et de disposer des indicateurs traçant les activités spécifiques dans le domaine de l'environnement, de l'action climatique et de l'égalité femmes-hommes.

## ANNEXE ANNEXE AU TRAITEMENT DES QUESTIONS TRANSVERSALES

### **1) L'analyse des risques couvre-t-elle tous les éventuels impacts involontaires et négatifs sur les droits de l'homme ? Si oui, les mesures d'atténuation adoptées pour empêcher ou réduire autant que possible ces répercussions sont-elles satisfaisantes ?**

Oui – l'analyse prend en compte le risque de non-tenu des objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes notamment en matière d'accès aux opportunités d'émancipation par les revenus liés à la création de services. Aucun risque significatif n'a été identifié dans ce domaine.

### **2) L'action donne-t-elle l'occasion de contribuer à la protection, à la promotion et à l'exercice des droits de l'homme en renforçant l'autonomisation (« empowerment ») des détenteurs de droits ? En renforçant les capacités des détenteurs d'obligations ?**

Oui, notamment par le soutien proposé (I) au développement de la gouvernance de l'économie bleue prévue par la future stratégie nationale pour l'économie bleue, avec la mise en place de « forum maritime » dont la mission est d'assurer l'implication dans les processus de concertation et consultation de toutes les parties prenantes (détenteurs de droits et d'obligations, dont la société civile) sur les zones pilotes envisagées par le projet dans le cadre

de la planification des espaces maritimes et (II) au développement des services et de l'artisanat de l'économie bleue qui sont des sources de revenus.

### **3) Le processus de conception de l'action réserve-t-il une participation significative des détenteurs de droits pendant toute l'action ?**

Oui, notamment dans les zones pilotes avec la mise en place d'une gouvernance dédiée incluant la société civile avec ses représentations clés pour l'économie bleue, à laquelle les détenteurs de droits seront systématiquement associés.

### **4) Des efforts ont-ils été faits pour associer les groupes les plus marginalisés au processus de conception et ne laisser personne de côté ?**

Oui, à travers une large concertation sur la définition de la stratégie nationale pour l'économie bleue et sur les actions à mener notamment pour les communautés de pêcheurs artisanaux afin de développer leurs revenus par la diversification. Cette dimension a également tenu compte des effets positifs sur les acteurs secondaires, voire tertiaires.

### **5) L'action contribue-t-elle à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'émancipation des femmes et des jeunes filles, conformément au plan d'action Genre II de l'UE (GAP II) ? Dans la négative, quels éléments principaux l'action devrait-elle contenir pour y contribuer ?**

Oui, notamment le développement d'une offre de formation qui permettrait aux femmes de développer des activités sur les chaînes de valeur des secteurs de l'économie bleue, en particulier par la création d'activités, de services ou le développement de l'artisanat. Ces activités sont complémentaires, voire essentielles (conception, réparation, approvisionnement, distribution, commercialisation, transformation, etc.) pour les activités de production de la pêche qui sont principalement exercées par les hommes. Par ailleurs, le programme soutient le développement de l'entrepreneuriat ou de coopératives et offre ainsi des positions de direction pour les femmes

Au titre de GAP II, le projet avec l'OS1 cible plus particulièrement les objectifs suivants de la thématique « C. Thematic priority : Economic, Social and Cultural Rights – Economic and Social Empowerment »

• « 13. Equal access for girls and women to all levels of quality education and vocational education and training (VET) free from discrimination. »

Avec R1.4 avec le volet formation

• « 14. Access to decent work for women of all ages. »

Avec R1.1 avec le développement de la chaîne de valeur notamment dans les services et l'artisanat

• « 15. Equal access by women to financial services, productive resources including land, trade and entrepreneurship. »

Avec R1.1 avec le développement de la chaîne de valeur notamment dans les services et l'artisanat

### **6) Les principales conclusions de l'analyse Genre obligatoire sont-elles prises en considération dans la conception de l'action ?**

Oui notamment en veillant à proposer des actions permettant l'émancipation des femmes par l'appui à la création d'emplois dans les services et l'artisanat bleus, suivie par des indicateurs dédiés.

### **7) Le marqueur G a-t-il été correctement attribué selon les exigences minimales de l'OCDE ?**

Le projet n'a pas fait l'objet d'une analyse sexospécifique. Il prend néanmoins en compte le contexte sociétal algérien notamment la place des femmes. Une réunion informelle avec les acteurs et associations engagées sur la question de l'égalité des genres a été organisée avec la DUE afin d'identifier les moyens d'y contribuer avec le projet. Cela a permis ainsi de remonter

l'intérêt d'un expert genre dans la future équipe projet ainsi que l'implication d'associations algériennes soutenant l'équité des genres ou l'émancipation des femmes notamment pour la création de services ou le développement de l'entrepreneuriat (artisanat bleu).

**8) L'analyse des risques couvre-t-elle toutes les conséquences involontaires risquant de perpétuer les inégalités hommes-femmes ? Dans l'affirmative, les mesures d'atténuation choisies pour empêcher ces conséquences sont-elles satisfaisantes ?**

Oui voir point 2.

**9) L'action est-elle susceptible d'avoir des incidences négatives importantes sur l'environnement ? Dans l'affirmative, les mesures d'atténuation adoptées sont-elles pertinentes pour empêcher ou réduire autant que possible ces répercussions ?**

Oui ; même si le développement durable est au centre de l'économie bleue, on ne peut exclure des effets indirects (impacts cumulés, déplacement d'activités) susceptibles d'entraîner des incidences négatives pour l'environnement. Le programme d'appui pourrait faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (SEA) afin d'être sûr de ne pas manquer des incidences négatives ou des effets systémiques passés inaperçus tels que le déplacement des zones de pêche ou la multiplication des pressions par des effets d'aubaine. Certaines des actions proposées dans le cadre de ce programme devraient elles-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (SEA) particulière, comme les actions relatives au développement du pécaturisme ou au traitement des déchets, au développement des fermes d'aquaculture durable (qui sont susceptibles d'entraîner des incidences systémiques, au-delà des effets locaux des projets), et bien sûr les plans portant planification des espaces maritimes sur les sites pilotes (notamment au regard des impacts cumulés sur l'environnement), sans oublier les objectifs d'association du public à travers ces évaluations environnementales stratégiques. Les mesures d'atténuation qui en découleront seraient intégrées à chaque projet. Elles pourront notamment comprendre soit la création d'aires marines protégées ou le renforcement des mesures de gestion et protection sur ces zones. A ce stade, aucune des actions proposées ne nécessite d'études des impacts sur l'environnement (EIA), mais cela n'exclut pas qu'à un niveau de définition supérieur cela ne soit pas nécessaire.

Dans tous les cas, il faudra appliquer le cadre algérien avec les dispositions du décret exécutif n° 07-145 du 19 mai 2007 modifié et complété par le décret exécutif n° 18-255 du 09 octobre 2018 déterminant le champ d'application, le contenu et les modalités d'approbation des études et des notices d'impact sur l'environnement. Ce décret précise dans ses annexes la liste des établissements nécessitant une étude.

**10) L'action est-elle résiliente aux effets actuels et attendus du changement climatique ?**

Oui, dans la limite propre de la résilience du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Les mesures proposées visent, notamment à augmenter cette résilience que ce soit dans la diversification et l'adaptation des activités, l'appui de la recherche d'exploitation de nouvelles espèces et/ou des nouvelles zones et méthodes de pêche. L'action participe également à la résilience globale, notamment par l'augmentation de la fraction protéique d'origine marine (par tête d'habitant) ; contribuant ainsi à réduire les pressions sur les autres sources de ces mêmes protéines (production agricole nationale et importation).

**11) L'action donne-t-elle l'occasion de contribuer à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation à ce phénomène en renforçant la résilience aux changements climatiques?**

Oui, (i) dans le domaine d'appui prioritaire liés à la pêche artisanale, il est proposé d'anticiper dans une approche prospective les effets du changement climatique, notamment sur les espèces pêchées et sur les écosystèmes marins sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture par la diversification des activités et une meilleure captation de valeur le long de la chaîne

de valeur du secteur et (ii) dans l'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'économie bleue, dont un des axes stratégiques porte sur la résilience face à ces effets. L'action prendra en compte ce point dans le cadre de la planification des espaces maritimes ainsi que dans le programme de recherche. Les capacités d'anticipation seront développées et par voie de conséquence, anticipées sur les effets des espèces halieutiques introduites (thermosensibilité) et exploitées par la pêche algérienne, notamment la pêche artisanale mais aussi sur l'aquaculture marine. L'amélioration de l'efficacité des navires et des ports de pêche ainsi que celle des fermes aquacoles contribuent directement à l'atténuation des changements climatiques.

### **12) L'action donne-t-elle l'occasion d'offrir le plus d'avantages possibles pour l'environnement et de contribuer à un cycle de développement durable à faible intensité de carbone ?**

Oui, par l'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'économie bleue, la contribution à la mise en œuvre de la SN GIZC 2030, ainsi que la stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable et son plan d'action (PNAEDD 2023) sur sa composante marine) et l'appui à la pêche artisanale en soutenant le recours aux énergies renouvelables dans les ports, le développement de l'économie circulaire par l'artisanat bleu (valorisation et des déchets marins et portuaires) par le développement de nouvelles techniques de pêche plus sélectives et moins énergivores dans le cadre du programme de recherche.

### **13) L'action est-elle résiliente aux conflits actuels et/ou futurs ?**

Elle fait l'hypothèse d'un environnement socio-économique stable pour sa mise en œuvre. En territorialisant l'économie bleue, l'action rendra le secteur plus résilient aux instabilités liées à la politique nationale.

### **14) L'action donne-t-elle l'occasion de contribuer à la résolution des conflits actuels ou d'empêcher les conflits futurs en renforçant les facteurs et les dividendes de la paix ?**

Oui. À l'échelle internationale, elle soutiendra autant que possible l'Algérie dans l'acceptation par les pays limitrophes de sa déclaration de zone économique exclusive et appuiera le développement d'une gestion partagée avec les pays voisins, gage de relations apaisées sur le long terme. Au niveau national, avec la planification des espaces maritimes sur les zones pilotes, l'action permettra un arbitrage concerté entre les activités, en s'appuyant sur la gouvernance proposée par la SNEB.

### **15) L'action proposée renforce-t-elle la résilience dans la région géographique/zone/secteur spécifique (autrement dit, la capacité à supporter les risques et les tensions, à s'y adapter et à réagir) ?**

Oui, par l'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'économie bleue qui s'inscrit elle-même dans l'initiative politique OuestMED (cf. SWD(2017) 130 final) et dans les cadres du forum 5+5, de l'Union pour la Méditerranée et de la Convention de Barcelone, en particulier pour ses objectifs et les plans d'actions des protocoles biodiversité et GIZC.

En développant l'économie bleue dans un cadre de coopération régionale, cette action pourra contribuer à réduire les écarts entre les 2 rives de la Méditerranée. Par ailleurs, l'action soutient

les engagements compris dans le plan d'action adopté par les États membres de la CGPM la déclaration ministérielle de la CGPM (Malte 2018) pour la pêche artisanale ou dans la Convention de Barcelone. Enfin l'action vient en appui à l'atteinte des ODD notamment ceux relatifs aux mers et aux océans, au changement climatique et à la biodiversité.

## ANNEXE 04 :

# ANALYSE AFOM DE L'ÉCONOMIE BLEUE NOTAMMENT DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI ET GESTION DES RISQUES POUR LE PROGRAMME D'APPUI

### ATOUTS

L'économie bleue est considérée comme un des moteurs contribuant à la politique nationale de diversification des ressources nationales

Existence d'une législation adaptée bien que, pour certaines dispositions, mal appliquée

Existence d'une organisation du secteur de la pêche (administration et représentation professionnelle) déployée sur tout le territoire

Existence d'un cadre de dialogue et de concertation avec les chambres de la pêche et de l'aquaculture

Développement de l'intersectorialité et des échanges au niveau central (CNEB) et local (Wilaya) dans le cadre du chantier de la stratégie nationale pour l'économie bleue

Réseau national d'universités et de centres de recherche et de connaissances pour accompagner le développement, notamment par l'innovation (réseaux thématiques)

Volonté politique déclarée avec la décision de se doter d'une stratégie nationale pour l'économie bleue

Marché intérieur important et demande satisfaite partiellement sur les produits de la pêche et de l'aquaculture

Grandes superficies et biomasse potentielle importante non encore exploitée

Déclaration d'une ZEE en 2018

### FAIBLESSES

Surexploitation de certains stocks et répartition déséquilibrée de l'effort de pêche (axée sur certaines zones) et concentration de l'effort de pêche sur la zone côtières

Manque de contrôle et absence de suivi spécifique des de certains stocks exploités

Innovations et synergies limitées du secteur de la pêche avec d'autres activités de l'Économie Bleue

Gouvernance sectorielle et déficit en coordination entre les secteurs, voire au sein même du secteur de la pêche et l'aquaculture (chambre)

Secteur privé non structuré et peu transparent sur ses pratiques (commercialisation)

L'éducation reste essentiellement axée sur les aspects «traditionnels» du secteur de la pêche

Mode de fonctionnement de l'administration très central

Défaut de communication au sein du secteur, notamment entre l'administration et les professionnels ainsi qu'avec la société civile

Intermédiation assurée par les chambres professionnelles dans le cadre du guichet unique insuffisante et non formalisée.

### OPPORTUNITÉS

Amélioration de la connaissance et de la gestion des ressources et du patrimoine naturel

Sensibilisation croissante aux questions relatives à l'environnement marin

Élaboration et mise en œuvre de la GIZC et de la PEM sur la base d'initiatives et de projets ascendants

Développement d'alternatives et diversification (par exemple, pesca tourisme)

Certification des produits de la pêche pour développer les capacités d'exportation et valoriser les produits de l'aquaculture

Variété d'emplois

Possibilité de développer de nombreuses petites industries de filetage / congélation avec des investissements individuels relativement faibles

### MENACES

Dégradations irréversibles du capital naturel (dégradations dues à l'exploitation, impacts indirects)

Manque de connaissances, de compétences et d'intégration pour innover et faciliter les transitions à venir

Absence de développement de la résilience du secteur de la pêche notamment face aux effets du changement climatique sur la biodiversité et les zones côtières ou à la raréfaction des ressources

Menaces émergentes (espèces non indigènes phytoplancton toxique)

Incapacité d'assurer les devoirs en matière de gestion et de régulation des activités sur l'ensemble des eaux sous juridiction.

Flotte de pêche surdimensionnée & Utilisation de la pêche non conventionnelle

RISQUES	NIVEAU DE RISQUE (E/M/F)	MESURES D'ATTÉNUATION
<p>Retard dans la mise en œuvre du projet conduisant à réduire son efficacité pour les secteurs concernés.</p>	<p>M-F</p>	<p>Planification efficace et participative (prise en compte des difficultés des acteurs, des risques et aléas, des délais procéduraux,...)</p> <p>Responsabilisation des organes décisionnels du projet pour assurer un suivi rapproché des activités (comptes rendus des réunions claires, définissant les rôles et responsabilités des parties prenantes, diffusés à l'ensemble des acteurs concernés).</p> <p>Au lancement du programme, sensibilisation des acteurs notamment sur la base des leçons tirées du programme DIVECO2</p> <p>Organisation d'au moins deux réunions annuelles sous la coordination du MPPH</p>
<p>Problèmes d'efficacité institutionnelle (coordination, concertation, etc.) liés à la participation au projet de plusieurs ministères sectoriels.</p>	<p>E-M</p>	<p>(format CNEB) animées par les responsables nationaux et locaux (wilayas) du projet faisant état de l'avancement des stratégies sectorielles correspondantes et des indicateurs du projet. Restitution de ces travaux au comité de pilotage (COPIL) suivant.</p> <p>Dispositif de coordination efficace et régulier assuré par la direction du projet, avec l'appui des experts du projet, impliquant les ministères et, au besoin, les parties prenantes clés.</p> <p>Dans le cadre de l'adoption de la stratégie nationale pour l'économie bleue, il est prévu que le CNEB assure la coordination et le suivi de la stratégie nationale et donc soutenir la mise en œuvre du programme d'appui. Le programme s'appuiera sur les structures interministérielles au tant que de besoin.</p>
<p>Déficit en efficience réglementaire</p>	<p>E-M</p>	<p>Toute action du programme sera lancée soit à droit constant ou en connaissance de cause du calendrier de publication de tous les textes d'application des principales lois cadres en rapport avec le domaine marin et côtier afin de ne pas entraver le calendrier de réalisation.</p> <p>En l'absence de cadre, le programme notamment pour la planification des espaces maritimes, les zones de pêche réglementées ou l'encadrement des activités dans les eaux sous juridiction s'appuiera sur l'adoption de la stratégie nationale pour l'économie bleue (objectifs, gouvernance, investissement).</p>
<p>Faible implication des organisations professionnelles ciblées et autres acteurs concernés.</p>	<p>M</p>	<p>Au niveau local dans chaque zone pilote, mise en place d'un dispositif efficace de communication et d'échange appuyé par l'agence d'exécution du projet avec la collaboration active des responsables nationaux et locaux (Wilayas) du programme permettant de sensibiliser tous les partenaires sur les opportunités de coopération dans le cadre du projet</p> <p>Au niveau central, inclusion dans le programme de mesures d'accompagnement pour le secteur privé et public, et incitation pour la promotion de mécanismes d'animation des filières liées à la politique nationale en matière de pêche et d'aquaculture notamment via des séminaires ou des workshops à organiser sur la base d'une feuille de route qui sera préparée avec l'appui des experts du projet.</p> <p>Le projet vise à appuyer le développement des services et de l'artisanat pour l'économie bleue</p>

<p>Manque de prise en compte des enjeux liés l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'émancipation des femmes</p>	<p>M</p>	<p>qui sont des secteurs permettant la création d'activités, d'emplois et de revenus pour les femmes et les jeunes.</p> <p>Le projet soutiendra la complémentarité et la dépendance forte des activités de production (pêche) avec les maillons de la chaîne que ce soit en amont (matériels, réparation, entretien) ou en aval (transformation, commercialisation) dont les postes et fonctions sont largement accessibles aux femmes et aux jeunes que ce soit en termes de pénibilité et d'émancipation (revenus). Le projet s'appuiera sur les expériences réussies en Algérie pour le développement de la question genre. L'équipe du projet devrait disposer d'un expert permanent pour la bonne prise en compte de la question genre sur la durée du projet.</p>
<p>Incidences négatives sur l'environnement</p>	<p>E-M</p>	<p>Le projet soutient la définition de la planification des espaces maritimes sur des zones pilotes. Le projet veille à la durabilité des usages et à la réduction des impacts sur l'environnement dans les travaux de mise en place de la planification notamment par un état des lieux de l'environnement et à l'évaluation environnementale stratégique des planifications établies sur les sites pilotes.</p>
<p>Dispersion des efforts.</p>		<p>Le projet veillera à éviter les dédoublements des activités au niveau des différents départements ministériels et les établissements techniques sous tutelle. L'action du projet portera notamment par le développement de la gouvernance de l'économie bleue qui prône les échanges entre les secteurs et les ministères.</p> <p>Discussions efficaces et réalistes avec les autorités responsables du projet pour définir d'une manière précise et réaliste le champ d'intervention du projet en étroite relation avec le CNEB et les comités locaux sur les zones pilotes</p>

## HYPOTHÈSES

Stabilité sociopolitique et poursuite des réformes économiques; hausse prévue mais supportable du coût de l'énergie, et donc du coût de production, notamment pour la pêche, de valorisation aval et de transport des marchandises (produits de la pêche et matériels); maintien du pouvoir d'achat des consommateurs ; stabilité du contexte sécuritaire ; bonne appropriation du projet par les institutions publiques et les opérateurs privés ; collaboration active entre les services publics impliqués et le secteur privé ; volonté d'utilisation durable des ressources; volonté d'instaurer un dialogue avec les parties prenantes territoriales, y compris les organisations professionnelles, les industriels et les organisations de la société civile.

### Légende :

**M-F** : Signification

**E-M** : Signification

**M** : Signification

### Gouvernance de l'action

La gouvernance de l'action est définie au regard de sa configuration comme un programme cadre, destiné à financer la mise en œuvre d'activités d'appui institutionnel dans plusieurs domaines en connexion avec la mise en œuvre des priorités du partenariat UE-Algérie.

On rappelle que l'action comprend de l'assistance technique afin de

- (I) poursuivre les actions entamées dans le cadre du projet DIVECO2 notamment en matière de suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche et d'aquaculture dans un objectif de régulation accrue et d'une pêche durable
- (II) et d'accompagner l'Algérie dans l'implémentation de sa stratégie nationale pour l'économie bleue en accord avec les principes et priorités du partenariat UE- Algérie, notamment en matière de diversification de l'économie (emplois, entreprises), de gouvernance (association de la société, de défense et promotion des droits fondamentaux).

Le choix de l'action est basé sur l'expérience positive du programme DIVECO2 et des engagements de l'Algérie dans le cadre de l'initiative OuestMed. L'action fournira une assistance technique de long terme à caractère transversale (plurisectoriel) pour accompagner les institutions algériennes dans les démarches préliminaires pour déclencher des appuis complémentaires notamment en matière de planification ou de formation. Ces appuis pourraient être liés à l'analyse des besoins, la consultation avec le mouvement associatif et les parties sociales, des initiatives de capitalisation des résultats d'anciens projets, etc. Cette assistance assurera aussi une communication publique axée sur les résultats concrets du partenariat UE-Algérie et sur les bénéficiaires qui en découlent pour la société civile et une visibilité accrue dudit partenariat sur l'ensemble du territoire national.

La communication se fera à l'intention du grand public, par exemple à travers des campagnes d'information, dissémination et vulgarisation sur les contenus de certaines actions ou par des campagnes d'information ciblées organisées à l'intention des professionnels des secteurs et des médias.

Dans la réalisation de son mandat, et à la demande des institutions algériennes, l'assistance technique pourra s'appuyer sur d'autres acteurs (organismes publics ou quasi-publics nationaux ou internationaux, universités et centres de recherche, partenaires sociaux, organisations non gouvernementales, mouvement associatif, etc.).

### Structure organisationnelle et responsabilités

**Au regard de la nature de l'action, de l'analyse des parties prenantes et des enjeux notamment de territorialisation de l'action, il est proposé une structure organisationnelle basé sur un schéma à deux niveaux que ce soit pour l'action et son pilotage :**

- **Le niveau central assurant les actions de portée nationale**
- **Le niveau local (échelle des zones pilotes)**

**A)** Un comité de pilotage (COPI) national du PAEB sera constitué par le MPPH, qui en assurera la présidence. Il sera composé des principales parties prenantes concernées par les activités du projet, à savoir (liste non exhaustive) les ministères sectoriels concernés, les représentants du secteur privé et de la société civile, les représentants de l'agence(s) chargée(s) de la mise en œuvre du projet et de la Délégation de l'Union européenne et des experts clés du projet. Il se réunira, à titre indicatif, semestriellement.

Le MPPH assurera la liaison avec le Comité national de l'économie bleue (CNEB) étant donné qu'il en assure la présidence et le secrétariat. Cette liaison est essentielle afin d'informer le CNEB qui assure en l'absence de la constitution opérationnelle du Haut Conseil de la Mer la maîtrise d'ouvrage de la Stratégie nationale pour l'économie bleue et des actions qui lui sont associées. Elle permettra de recueillir son avis/recommandations en matière **(I) d'orientations stratégiques afin de veiller à la cohérence des interventions du projet avec les politiques nationales, (II) de coordination des activités prévues par le projet avec celles réalisées par le biais d'autres programmes nationaux et internationaux, (III) sur les recommandations sur les rapports d'activité du projet, (IV) sur d'éventuelles réorientations du projet, et (V) de capitalisation et pérennisation des acquis du projet en termes de contenus, de savoir-faire et d'approches d'intervention.**

**B)** Un COPIL local (échelle de Wilaya) ou régional (inter-Wilaya) sera constitué dans chacune des zones d'intervention du projet (zone pilote). On rappelle que trois zones pilotes sont proposées.

Chaque COPIL local sera composé des membres représentant (liste non exhaustive) les administrations publiques locales impliquées, le responsable régional du projet, les organismes professionnels des filières concernées et les experts du projet. Il inclura également des représentants des groupes vulnérables. Les représentants de l'agence(s) chargée(s) de la mise en œuvre du projet et de la Délégation de l'Union européenne pourront être invités à participer. Il se réunira, à titre indicatif, semestriellement.

Chaque COPIL local sera composé des membres représentants (liste non exhaustive) les administrations publiques locales impliquées, le responsable régional du projet, les organismes professionnels des filières concernées et les experts clés du projet. Il inclura également des représentants des groupes vulnérables. Les représentants de l'agence(s) chargée(s) de la mise en œuvre du projet et de la Délégation de l'Union européenne pourront être invités à participer. Il se réunira, à titre indicatif, semestriellement.

**C)** Un(e) responsable national(e) du programme sera désigné(e) par le MPPH ainsi que trois responsables locaux pour chacune des zones pilotes. La Délégation de l'Union européenne sera informée de ces désignations. Le(a) responsable national(e) du programme assurera la coordination des différentes parties prenantes algériennes publiques, associatives et privées, ainsi que la coordination avec les autres programmes pouvant être impliqués au titre de leur action ou de leur corrélation avec l'économie bleue. Il (elle) facilitera les tâches de(s) l'agence(s) chargée(s) de la mise en œuvre, par la mobilisation des acteurs impliqués dans les différentes activités du projet. Plus particulièrement, il (elle) doit **(I)** participer à la mise en place des divers COPIL, en assurer le secrétariat, et **(II)** veiller à la bonne exécution des activités prévues et au respect des décisions et engagements de la partie nationale. Au niveau local, les responsables locaux seront en charge de la constitution des COPIL régionaux, d'assurer la coordination entre les différentes institutions publiques et associatives, parties prenantes du programme, et d'assurer l'interface entre celles-ci et l'assistance technique du projet au niveau national et de chacune des antennes sur les zones pilotes.

## Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, l'agence(s) chargée(s) de la mise en œuvre du projet établira(ont) un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborera(ont) régulièrement (et conjointement, dans le cas de deux agences) des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et un rapport final. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

Le système de suivi du projet reposera sur une approche participative et permettra d'impliquer activement les principaux acteurs de la société civile présents au niveau des zones d'intervention du projet, en particulier les représentants des associations des producteurs, des associations interprofessionnelles, des groupements d'intérêt commun, des coopératives agricoles, des chambres d'agriculture et des associations locales.

La Commission européenne pourra effectuer des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel ou de consultants indépendants directement recrutés par la Commission européenne pour réaliser des contrôles de suivi indépendants.

## Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à deux évaluations indépendantes, à savoir une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale de la présente action ou de certaines de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour proposer des solutions aux éventuels problèmes constatés pendant la mise en œuvre. Elle permettra de dégager des conclusions, y compris le cas échéant le besoin de revoir ou modifier certaines composantes du projet.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris le cas échéant la révision des politiques), en tenant compte en particulier des conclusions de l'évaluation à mi-parcours et des besoins exprimés par les partenaires nationaux.

La Commission européenne informera le partenaire national et l'agence(s) chargée(s) de la mise en œuvre du projet au moins 20 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation.

Le partenaire national et l'agence(s) chargée(s) de la mise en œuvre du projet collaboreront de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission européenne analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

## Enseignements tirés

Concernant l'approche, il est pertinent de rappeler qu'il est important de préconiser une approche qui soit la plus territorialisée possible afin de pouvoir faire bénéficier le niveau local de la plus value de l'appui. Ce point est d'autant plus important que le projet vise à soutenir l'Algérie dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale pour l'économie bleue. Il faut éviter de reproduire certains choix consistant à définir des stratégies au niveau central et à ne pas soutenir son application au niveau local, notamment à travers des actions concrètes, compréhensibles et visibles pour les parties prenantes.

En matière de méthodologie, le processus de concertation pour la stratégie nationale a été très innovant par la mobilisation à la fois des secteurs au niveau central mais surtout au niveau local (Wilayas) grâce à la mobilisation des DPRH. Cette mobilisation a permis à la fois d'expliquer les principes de l'économie bleue, faire prendre conscience des actions actuelles de chaque partie prenante pour l'économie bleue puis de faire remonter des actions partagées et agréées lors des phases de concertation, que ce soit pour chaque Wilaya, puis au niveau des façades (inter-wilayas). On pourra relever, notamment une demande forte en matière de gouvernance impliquant l'ensemble des parties prenantes et de coordination des actions (intersectorialité).

Pour les aspects liés à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes notamment sur la base des projets « genre » conduit en Algérie, la mixité dans les travaux lors des ateliers et séminaires est possible afin d'éviter des clivages dans les positions. Il importe d'avoir un équilibre dans les répartitions des genres lors de ces séminaires

Concernant la formation et le transfert de compétences, il devient efficace dès lors que des formateurs des institutions à former sont formés. Cela permet en effet de contextualiser la formation dans son environnement de mise en œuvre et d'éclairer sur la plus-value de la formation pour répondre aux besoins de ces institutions voire de dépasser la barrière linguistique. Par ailleurs, cela permet également d'évaluer le premier cycle de formation sur la capacité des personnes formées à pouvoir également former et ainsi démultiplier l'effort de formation.

Le partage d'expériences est également à promouvoir, notamment sur la planification des espaces maritimes ou la formation. Il pourrait être mis en place entre les zones pilotes afin de rompre une conduite trop descendante de l'action. Par ailleurs, l'action pourrait soutenir des échanges avec certains pays, notamment de la Méditerranée occidentale dans le cadre de coopération bilatérale avec des États Membres de l'UE ou bien dans le cadre de la coopération OuestMED ou de l'UpM.

Pour le secteur de la pêche et notamment pour soutenir les communautés de pêcheurs ainsi que pour l'émancipation des femmes, une action ciblée sur un territoire est plus appropriée afin d'apporter un soutien répondant au contexte local notamment le long de la chaîne de valeur afin de créer de la valeur et des emplois au niveau local. De plus, la territorialisation du projet notamment par la planification des espaces maritimes sur des zones pilotes répond également aux attentes des pêcheurs notamment avec la mise en place de zones de pêche réglementées (ZPR) afin de réguler les activités (impacts) et réduire les conflits d'usage que ce soit sur la ressource ou sur l'espace.

Comme présenté dans le contexte, le secteur informel nuit fortement au développement durable du secteur. Les actions à engager sont en premier lieu pour assurer la surveillance, le contrôle et le suivi des activités de pêche. Elles conditionnent la fiabilité des statistiques de l'administration et l'efficacité du SIH envisagé. Elles sont prévues par la stratégie nationale pour l'économie bleue. L'adoption de la stratégie nationale servira de levier pour l'engagement des autres administrations dont la SNGC.

Enfin, il est essentiel à l'instar du chantier sur la stratégie nationale de développer une stratégie de communication pour le grand public, par exemple à travers des campagnes d'information, dissémination et vulgarisation sur les contenus de certaines actions ou par des campagnes d'information ciblées et organisées à l'intention des professionnels des secteurs et des médias.

Au titre des différents projets et programmes liés à l'économie bleue, plusieurs points peuvent être relevés

- Programmes assistance IMP-MED (2010- 2014) et IMP-CC (2016-2019).

Ces deux programmes d'assistance inscrits dans la politique de voisinage sur l'ensemble de la rive Sud de la Méditerranée a permis à la fois la création d'un réseau entre les pays de la rive Sud sur les sujets de la politique maritime intégrée et son pilier socio-économique l'économie bleue que ce soit dans le cadre du développement de l'économie bleue qu'il soit dans l'Union pour la Méditerranée ou dans le Forum 5+5 notamment avec l'Initiative OuestMED.

Ces programmes ont ainsi contribué à la prise de conscience de l'Algérie des enjeux et potentiels de la politique maritime intégrée et l'économie bleue que ce soit au niveau international et national. L'action internationale peut être illustrée par la déclaration de la ZEE ou encore la coprésidence 2017-2019 de l'initiative OuestMED. L'importance des enjeux à l'international dans le projet de stratégie nationale pour l'économie bleue illustre la volonté déclarée de l'Algérie de jouer un rôle de premier rang dans la gouvernance mondiale des mers et des océans, dans son

action de coopération à la fois avec l'UE, mais aussi au sein de l'Union Africaine ou du Maghreb Arabe.

Au niveau national, ces deux programmes ont permis, notamment de souligner la nécessité de développer l'inter-ministériarité et l'intersectorialité et d'apporter l'assistance technique pour faire une première évaluation stratégique de l'économie bleue algérienne<sup>52</sup> et de proposer des recommandations dont la dotation d'une gouvernance intégrée, la mise en place d'une stratégie nationale dédiée et le développement du SNAT en y intégrant les enjeux maritimes.

On rappellera ainsi certaines recommandations de l'étude SWOT de l'économie bleue

- Développer une gouvernance intégrée (multiniveaux) associant les autorités nationales et locales et la participation du public
- Créer une « Alliance pour la Croissance Bleue » qui réunira les secteurs économiques et les acteurs économiques, scientifiques et les collectivités locales
- Lier l'éducation et la formation aux besoins et lacunes identifiés afin de développer les compétences et les capacités requises par l'économie bleue.
- Mettre en œuvre des politiques et plans d'action adoptés et validés pour la préservation et le développement du capital national (environnement, ressources, recherche, infra & services...), tels que la stratégie nationale de GIZC.
- Développer et appliquer des outils de réglementation pour la mer et le littoral notamment par la mise en place d'aires marines protégées, la planification des espaces maritimes ou la conduite des études d'impacts sur l'environnement stratégiques
- Construire un modèle plus résilient basé sur la préservation du capital naturel, la stimulation du capital humain et l'optimisation du capital technique.

Ces recommandations sont reprises à la fois par le projet de stratégie nationale comme des orientations ou des actions pour celle-ci et sont reprises par le projet de programme d'appui notamment en matière de gouvernance, de planification ou de résilience de l'économie. L'association et la consultation par l'administration ont permis que ces résultats soient à la fois agréés mais aussi repris dans l'action nationale en matière d'économie bleue.

Cette étude a de plus confirmé l'analyse du secteur de la pêche et proposé des recommandations. On citera notamment (i) le constat sur les « activités et performances de suivi limitées tout au long de la chaîne de valeur (activités en aval) : faible production de valeur ajoutée au niveau local », la « Coordination intersectorielle limitée aux niveaux central et local » ou la « nécessité d'optimiser les mécanismes nationaux de soutien » et certaines propositions telles que « Développer et soutenir des zones de pêche alternatives et des zones de pêche temporaire restreintes sans activité intense », « Promouvoir l'investissement dans le soutien aux activités de pêche durable », « Améliorer les industries des produits de la pêche », « Adapter la formation et l'expertise académiques aux nouveaux défis (EcAp, certification-labellisation,...) », « Renforcer la coordination intersectorielle en matière de pêche »

Ces recommandations sont également reprises dans le projet de programme. Ces deux programmes ont permis une appropriation nationale à la fois des enjeux, des potentiels et soutenu la volonté d'engagement de l'administration de la pêche et de l'aquaculture que par son action propre ou avec le soutien de l'UE.

On pourra encore citer l'analyse de faisabilité et de pertinence d'un cluster maritime national algérien<sup>53</sup>. Elle a permis d'initier la structuration des secteurs économiques telle que le Cluster de Zemmouri ou encore l'étude<sup>54</sup> sur la définition d'un plan national pilote pour la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et la Planification de l'espace maritime (PEM) en Algérie qui, outre l'analyse à la fois des parties prenantes ou l'analyse juridique des cadres, a permis de soutenir le principe de zones pilotes notamment sur Oran.

## - Mécanisme d'assistance OuestMED

Le mécanisme d'assistance a permis d'installer un hub national en Algérie qui assure la permanence. Cette dernière est essentielle afin d'assurer un relais de proximité auprès du coordinateur national qui n'est pas uniquement engagé sur le dossier de l'économie bleue. Il contribue par ailleurs à une continuité de l'action et évite ainsi un suivi épisodique en fonction des réunions des points focaux. Cette proximité sera à privilégier dans le cadre du projet.

Le mécanisme d'assistance a permis également d'engager l'Algérie dans le développement de la coopération notamment dans le développement de projet dans le cadre de l'initiative sur ces différents axes par l'adhésion au programme européen dont ENI-CBC. Il est important dans le cadre du projet de maintenir une relation forte avec le hub national pour sa veille sur les opportunités de coopération et de financement de l'économie bleue au niveau nationale et subrégional ainsi que pour son action en matière de développement de projets notamment pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de réduire les duplications et développer les synergies avec les actions du projet de programme. On rappellera que le mécanisme d'assistance devrait être valide jusqu'en octobre 2022 s'il est reconduit

## - Programme d'appui à la Diversification de l'Économie (DIVECO 2)

A l'actif du programme d'appui, il faut souligner :

- Le travail en bonne intelligence entre différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du programme à partir de l'année 2017 (DGPA/DNP-UAP-DUE) ;
- La participation effective des acteurs à l'identification et à la mise en œuvre des activités notamment à partir du DPC2 notamment par l'identification des activités de manière participative, avec des fiches d'actions préparées par les différents intervenants.
- L'appropriation inégale mais conséquente par les acteurs de méthodologie et méthodes de gestion de projet ;
- L'émergence et le début de mise en œuvre par la DGPA d'une politique préventive de conservation et de gestion rationnelle des ressources (exemple des AMP) ;
- L'introduction et développement de l'approche participative avec des associations et des organisations professionnelles pour la gestion durable des ressources ;
- La bonne visibilité du programme au sein du ministère en charge de la pêche et dans d'autres ministères du fait de leur implication ;
- Les bénéfices et impacts positifs perceptibles et visibles des marchés de fournitures et de services ;
- L'engagement des actions du programme dans une approche transversale notamment pour la gouvernance du secteur mais aussi dans le domaine de l'environnement marin (création d'AMP).
- La confirmation que les femmes sont peu présentes dans le secteur de la pêche sans pour autant ne pas montrer un intérêt (formation).

Certaines actions ont requis un engagement sur la durée notamment pour avoir l'engagement des parties prenantes (associations locales) mais surtout pour qu'elles donnent des résultats tangibles au niveau local. Il conviendra de définir des actions avec des jalons compatibles avec l'association et l'engagement des parties prenantes.

<sup>52</sup> Mission M. Herpers, M. Le Visage, M. Bocci de mai 2017 à juillet 2018 présentation des résultats à Alger)

<sup>53</sup> Projet de Cluster Maritime National Juillet 2014

<sup>54</sup> ALG 04 PEM GIZC Auteurs : M Grimes, M. Le Visage, M. Kratbi Avril 2019

DIVECO2, par sa transversalité, a contribué à engager un processus, à ses débuts, de décloisonnements entre entités/structures et à des problématiques « horizontales ». Il a contribué à la large implication de la DGPA dans les travaux menés à compter de juillet 2018 dans le cadre de la définition d'un projet de stratégie nationale et d'un futur programme d'appui.

Au-delà de ces points positifs et indépendamment des conclusions de l'évaluation qui sera faite du programme, il est important d'indiquer que le démarrage du Programme a été difficile notamment en matière d'organisation et d'installation d'une équipe pérenne. Cette installation tardive a entraîné un retard dans sa mise en œuvre estimé à plus de 6 mois.

Cette mise en marche du programme peut s'expliquer par les faits suivants :

- Le programme constituant une « nouveauté » pour le Secteur, a nécessité un temps relativement long pour son appropriation par les acteurs. L'effet lié à la nouveauté ne devrait plus exister avec le nouveau programme du fait de DIVECO 2 mais aussi des actions menées pour la stratégie nationale
- Le rattachement du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH) au Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et de la Pêche a induit un moment de flottement lié à la restructuration du Secteur ; ce qui n'a pas été sans conséquences sur la phase de démarrage du Programme ;
- L'instabilité au sein de la Direction Nationale de Programme liée aux changements intervenus dans sa composition (3 pour la DNP et 1 pour le comptable) d'une part et de l'équipe de l'UAP d'autre part, a impacté négativement la mise en œuvre de DIVECO2 durant la phase de démarrage notamment.
- La complémentarité entre les interventions des différents bailleurs de fonds (notamment l'UE, la Corée du Sud et le Japon) n'a pas été envisagée suffisamment en détail. La cohérence et la coordination entre le Programme DIVECO et les autres bailleurs de fonds de projets en cours sont également très faibles. Une revue des actions est esquissée dans ce document et devra être consolidée au lancement du programme.
- La dimension socio-économique des collectifs vulnérables du secteur n'a pas été assez intégrée dans la formulation de l'action de DIVECO2.

En dépit des progrès réalisés et sur la base de l'analyse des parties prenantes, il persiste encore au niveau des structures et entités intermédiaires, une vision marquée par le cloisonnement, la faiblesse des échanges entre entités et des manques à gagner en termes de transversalité et de gestion axée sur les résultats. Indépendamment des efforts, il réside un déficit encore perceptible en termes de coordination intersectorielle afin d'assurer un meilleur appui et encadrement de la profession.

Il convient donc d'avoir une gouvernance du projet qui soit autant que possible multisectorielle au niveau central et avec des déclinaisons locales permettant des échanges avec les différentes parties prenantes afin de les engager dans le processus et qu'ils perçoivent la plus-value du projet, appui au développement de l'économie bleue nationale pour tous les acteurs dont les communautés de pêcheurs et les femmes par le développement de l'activité sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur.

### **Complémentarité, synergie et coordination des donateurs**

Des synergies sont à rechercher avec les projets financés par l'UE ayant une composante d'intervention dans les domaines du développement de l'économie bleue : Programme d'appui à la diversification industrielle et à l'amélioration du climat des affaires en Algérie (PADICA) notamment sur la diversification des produits et des activités de la pêche et de l'aquaculture afin de renforcer la chaîne de valeur du secteur et assurer la diversification des revenus.

Pour ce qui est des autres bailleurs de fonds, des synergies existent déjà avec l'assistance technique ou le soutien notamment de :

- La FAO, notamment avec le projet Blue Hope lancé en 2018 pour la diversification économique des communautés de pêcheurs afin de partager des expériences et développer des solutions pratiques dont le Pescatourisme en synergie avec les actions proposées dans le projet de programme pour les communautés de pêcheurs;
- L'agence GIZ dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) dans le cadre du projet « Protection de l'environnement et de la biodiversité du littoral algérien ». Avec un montant de 4,2 millions €, il interviendra notamment sur la future révision ou refondation de la stratégie nationale GIZC adoptée en 2015, sa mise en œuvre avec un focus sur la valorisation des ressources biologiques, l'écotourisme, la protection des paysages, le développement de systèmes d'informations, le classement/reclassement d'aires protégées. On rappellera que la GIZC s'intègre dans la planification des espaces maritimes et doit être cohérente et continue avec l'aménagement du territoire. Il faudra donc veiller à la cohérence de l'action notamment sur les actions de planification des espaces maritimes (zone pilote)
- L'initiative et le mécanisme d'assistance OuestMED pour le développement de projets de coopération sur l'économie bleue en Méditerranée occidentale tout en relevant que le mécanisme dont son hub national ne délivre qu'une expertise technique et un soutien dans le montage d'événements nationaux ou subrégionaux. L'équipe permanente devra être relation avec le hub national tant que le mécanisme OuestMED sera actif (financement EASME/EMFF) ;
- La Banque Mondiale dans le domaine de la sûreté sanitaire et de la traçabilité des produits alimentaires destinés à l'exportation. Ces deux domaines sont essentiels pour le secteur de la pêche à la fois pour le marché national mais aussi pour accéder aux marchés internationaux que ce soit sur les produits de la pêche et de l'aquaculture et inscrire le secteur comme contributeur à la stratégie nationale du commerce extérieur. Il conviendra ainsi d'identifier des opportunités de financement de la Banque Mondiale sur la durée du programme en liaison avec le hub national OuestMED.
- La coopération bilatérale entre le Royaume Uni et l'Algérie dans le domaine des indicateurs de l'économie verte afin de prendre en compte ces travaux dans la définition des indicateurs de l'économie bleue pour les observatoires ainsi que sur l'approche adoptée pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.
- L'AFD avec notamment le fonds environnemental, MED FUND au titre des actions sur la planification des espaces marines et le soutien qui pourrait être apporté pour les aires marines protégées dans le périmètre des zones pilotes ou des actions menées dans le cadre de l'adaptation au changement climatique pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture marine ou continentale.

En l'absence de dispositif formel de coordination des partenaires techniques et financiers de l'Algérie piloté par les autorités nationales, le projet s'efforcera de mettre en place de bonnes pratiques de communication et d'échange d'informations avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers actifs dans les secteurs visés. Pour ce faire, il identifiera en premier lieu les partenaires techniques et financiers souhaitant jouer un rôle actif dans ces processus de coordination et d'échange.

## ANNEXE 06 : CALENDRIER DE LA MISSION

La mission s'est déroulée du 15 juin 2019 au 31 mars 2020.

Plusieurs missions ont été réalisées en Algérie :

- Mission 1 du 1 au 3 juillet 2019 - Alger
- Mission 2 du 1 au 10 septembre 2019 - Alger
- Mission 3 du 7 au 9 octobre 2019 - Annaba et Alger
- Mission 4 du 5 au 9 novembre 2019 - Alger et Oran

Le calendrier des travaux de l'équipe est présenté ci-après.

	Juin 19				Juil 19				Aout 19				Sept 19				Oct 19				Nov 19				Dec 19				Jan 20				Fevr 20				Mars 20							
Semaines	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4				
<b>Phase de démarrage</b>																																												
Préparation																																												
Réunion de briefing de lancement																																												
Revue et étude documentaire																																												
Identification des parties prenantes clés																																												
<b>Phase opérationnelle 1 - Stratégie économie bleue</b>																																												
Préparation de la stratégie nationale																																												
Consultation dynamique																																												
<b>Phase opérationnelle 2 - Programme d'appui au secteur pêche</b>																																												
Analyse du contexte																																												
Analyse des risques																																												
Proposition/formulation d'une logique d'intervention																																												
Proposition de la gouvernance pour la mise en œuvre du programme																																												
Proposition de suivi-évaluation																																												
Analyse de la complémentarité du programme																																												
<b>Phase de restitution</b>																																												
Réunion de briefing de fin de mission																																												
Synthèse de mission et livrables finaux																																												

Travail en Algérie   
Travail à domicile 

## ENTRETIENS MISSION 01

Jour	Heure	Vis à vis	Lieu de la réunion
Dimanche 7 juillet 2019	10h00	Délégation de l'Union Européenne	Siège de la Délégation
	14h00	DGPA	Siège de la DGPA
Lundi 8 juillet 2019	09h00	Présentation DIVECO / Stratégie de sortie du Programme (Siège de la DGPA)	Siège de la DGPA
	14h00	Comité National de l'Economie Bleue /Rencontre avec les Secteurs (Siège de la DGPA)	Siège de la DGPA
Mardi 9 juillet 2019	09h00	Réunion avec SERPORTS	Siège SERPORT
	14h00	Débriefing avec la DGPA	Siège de la DGPA

## ENTRETIENS MISSION 02

	9h - 12h		13h30 - 16h		17h00 - 18h00
	Equipe 1	Equipe 2	Equipe 1	Equipe 2	
Dimanche 01 septembre	Préparation de la mission et organisation des entretiens avec les secteurs Réunion à la DUE 10h30				
Lundi 02 septembre	Ministère de l'Environnement		Ministère du Tourisme	Ministère de l'Industrie & Mines	Débriefing Entretiens secteurs
Mardi 03 septembre	Ministère de l'Intérieur	Ministère de la Santé	Ministère des Ressources en Eau	Ministère de l'Enseignement Supérieur RS	
Mercredi 04 septembre	Ministère de l'E & Formation professionnelle	Ministère du Travail (TBC)	Ministère des Finances (DGI) (TBC)	Ministère du Commerce	
Jeudi 05 septembre	Matinée d'information des Directeurs de la Pêche et des Ressources Halieutiques des wilayas côtières (DGPA)		Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture	Ministère des Transports & TT (TBC)	
6 Vendredi					
7 Samedi					
<b>Concertation au niveau du site pilote (cluster) de la wilaya de Boumerdes</b>					
Dimanche 08 septembre	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rencontre protocolaire avec les autorités locales de la wilaya de Boumerdes</li> <li>2. Visite de la zone d'activité maritime</li> <li>3. Séance de travail avec le Comité local de l'économie bleue</li> </ol>				
Lundi 09 septembre	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Session 1</b> : 2 groupes de travail avec les parties prenantes (organisation du cluster et gouvernance locale &amp; partenariats opérationnels au niveau local, inter-wilayas, national et international)</li> <li>2. <b>Session 2</b> : Suite des activités, 2 groupes de travail avec les parties prenantes locales (financement &amp; métiers et financement)</li> </ol>				Débriefing à la DGPA sur la mission Site pilote
Mardi 10 septembre	Débriefing général et étapes à venir Fin de travaux à 11 h.				

